L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1482 - VENDREDI 29 JUIN 2018 — 2,10 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232


Crédit photo : GettyImages.

Actimat

Le financement
de votre matériel agricole,
directement chez votre
concessionnaire.

Crédit Mutuel

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 34 rue du Wacken, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 N° ORIAS : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier.



Le joli temps des moissons

Après quelques jours d'attente anxieuse dans l'espoir d'une trouée de ciel bleu qui annonce un changement de temps, les moissons ont démarré sur les chapeaux de roues alors que la fenaison battait encore son plein. Une hirondelle ne fait pas le printemps et les premières impressions ne font pas un bilan, mais les témoignages semblent aussi diversifiés que les rendements et la qualité, en particulier pour les orges. Reste à espérer que les organismes stockeurs en manque de commercialisation du fait de la grève perlée des agents SNCF, puissent faire un peu de place dans les silos pour accueillir cette moisson qui s'annonce dans la moyenne, sans plus.

Pages 4, 8 et 11

Côte d'Or

› Aménagement foncier

Une belle opération à Bussy et Lucenay



Nièvre

› Grève SNCF

Un manque à gagner de 3 à 4 M €



Yonne

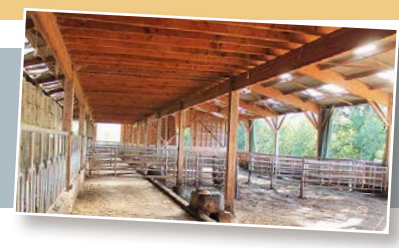
› Circuits courts

"Je préfère manger à la cantine"



Spécial MSA p. 17-20

Dossier bâtiment p. 21-28



Encart KUB 89 destiné aux agriculteurs de l'Yonne.

Réservez votre démo déchaumage

PROLANDER



OPTIMER



CULTIMER



KUHN

be strong, be KUHN*
* Soyez forts, soyez KUHN

G. BUCHEZ
www.gbuchez.fr

Secteurs :
Corbigny - Autun - Luzy
Moulins Engilbert

03 86 20 17 38



Moulin Mobile
Jean-Louis Courtot 21 Arc/Tille
Tel 03 80 37 23 40 - 06 73 87 95 01
efcsemences@gmail.com

Sommaire

Côte-d'Or

04 • Productions végétales : Une récolte très active
05 • Aménagement foncier : Une belle opération à Bussy et Lucenay
06 • Agriculture biologique: L'importance de la rotation
07 • Diversification: Le choix de la volaille

Nièvre

08 • Moisson : Des premiers retours décevants
09 • Grève SNCF: «Un manque à gagner de trois à quatre millions d'euros
10 • Élevage: Ne pas se priver d'engraisser au pâturage !

Yonne

11 • Moisson : «Pas la moisson du siècle !»
12 • JA 89 : Promotion du métier auprès des collégiens
13 • MFR Villevallier : Atouts et contraintes de la vente directe
14 • Soufflet Agriculture : Visite de la plateforme expérimentale de Vallan
15 • Colza : Pérenniser les herbicides colza

Région - France

16 • Accueil de la mission zones intermédiaires en BFC

Spécial MSA

17-20 • 4 pages MSA

Dossier

21-28 • Spécial bâtiments (partie 1)

Infos Services

29 • Rendez-vous Innov'action
30-31 • Analyses & Tendances
32-33 • Petites annonces
34-37 • Annonces légales
39 • Emploi

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21 110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30
AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 103 € - Prix au numéro : 2,10 €
Imprimeries : Roto Centre - 348, Rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » : P tot 0,01 kg/tonne

JA BFC

«De supers métiers à valoriser»

Les Jeunes agriculteurs de Bourgogne-Franche-Comté viennent de présenter leur projet de mandature pour la période 2018-2020.

Élue le 13 avril, la nouvelle équipe JA BFC s'est réunie lundi matin à Sombernon, en Côte-d'Or. Les axes de travail pour les deux prochaines années ont été présentés à l'ensemble des partenaires.

Sans grande surprise, l'installation et la transmission arrivent une nouvelle fois en tête de file. *«Ce dossier est et reste le cheval de bataille des Jeunes agriculteurs. À ce titre, JA BFC souhaite valoriser et promouvoir encore plus le dispositif d'accompagnement. Notre équipe veut travailler avec un plus grand nombre d'acteurs sur le terrain pour faciliter l'accès aux jeunes»*, indique Florent Point.

Le métier d'agriculteur a beaucoup évolué ces dernières années et l'accompagnement doit évoluer *«en conséquence»* selon le président : *«nous voulons également sensibiliser les futurs cédants, les inviter à anticiper le plus possible leur cessation d'activité. Un nombre beaucoup trop important d'exploitants se retrouvent au pied du mur six mois seulement avant d'arrêter. Nous voulons être chef de file avec les Chambres d'agriculture dans ce dossier, et emmener avec nous un grand nombre d'acteurs territoriaux»*.



Florent Point évoque les priorités du réseau pour les deux prochaines années.

Formation et filière

L'une des autres priorités de JA BFC s'intéresse à la formation. *«Celle-ci est très liée à notre objectif d'installer des jeunes. Un certain nombre de porteurs de projets n'acquièrent pas un bagage suffisant lors de leur formation initiale, il faut corriger le tir»*, souligne Florent Point

Le réseau JA BFC souhaite également mettre en place une véritable synergie inter-filières : *«si nous voulons attirer les jeunes et des porteurs de projets vers l'agriculture, nous devons montrer que les métiers sont viables et que nous pouvons nous tirer un salaire. Nous devons travailler avec les filières pour ramener davantage de valeur ajoutée sur nos exploitations. Un travail avec l'État et la région doit aussi nous permettre d'avancer sur la restauration collective, notamment dans les cantines des lycées. Nous voulons faire de la cantine de Bretenière un véritable symbole. JA BFC souhaite investir le comité de pilotage de cette cantine pour faire en sorte que seuls des produits issus de la région soient proposés»*.

Cap sur la com'

Le président du syndicat ambitionne également de communiquer davantage sur l'agriculture: *«les agriculteurs ne savent pas assez parler d'eux et ne valorisent pas assez ce qu'ils réalisent au quotidien. Nous devons faire connaître nos bonne pratiques au plus grand nombre. De nombreuses vérités sont à rétablir auprès des consommateurs. Le plus facile et le plus simple, dans un premier temps, consiste à communiquer sur les réseaux sociaux, leur importance est devenue très importante. Dans un second temps, il faudra lancer de véritables campagnes de communication pour promouvoir l'agriculture. Nous avons de super métiers à valoriser»*.

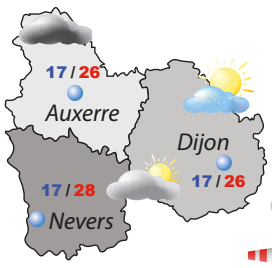
La communication interne est aussi à développer selon Florent Point : *«nous devons nous soutenir dans cette période de crise. Nous pouvons avoir l'impression que tout nous tombe sur la tête, que le gouvernement ne nous accompagne pas et que la société ne reconnait pas nos pratiques saines pour l'environnement. Nous devons redonner de l'envie et du courage»*.

AURÉLIEN GENEST

la météo présentée par Dijon Céréales

Météo de la Bourgogne
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 29 Juin

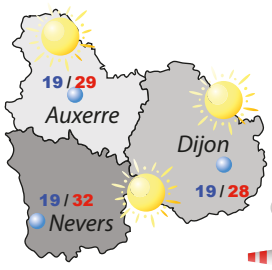


Nuageux
Le ciel sera nuageux à couvert mais le soleil fera tout de même quelques apparitions localement.

T° mini : 16 à 18°C
T° maxi : 23 à 27°C
Vents : Est 20 km/h

Saint Pierre / Paul
Soleil : 05h52 - 21h57
Lune : 22h49 - 07h01

Samedi 30 Juin

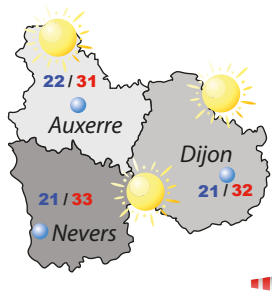


Ensoleillé
Un temps agréable et pleinement ensoleillé s'annonce. Les vents seront faibles.

T° mini : 18 à 20°C
T° maxi : 27 à 30°C
Vents : Est 10 km/h

Saint Martial
Soleil : 05h53 - 21h57

Dimanche 1 Juillet



Agréable
Ce dimanche se déroulera sous un ciel clair et un soleil généreux.

T° mini : 21 à 23°C
T° maxi : 29 à 32°C
Vents : Sud 10 km/h

Saint Thierry
Soleil : 05h53 - 21h57
Lune : 24h00 - 08h53

Prévisions à 7 jours

Lundi 2 Juillet au Mercredi 4 Juillet
Un ciel voilé pour mardi et mercredi. Des pluies localement orageuses sont attendues pour mercredi.
Vents : Ouest à 10 km/h
T° mini : 12 à 14°C T° maxi : 26 à 28°C

Du Jeudi 5 Juillet au Dimanche 8 Juillet
De belles éclaircies et quelques coups de tonnerre en perspective durant cette période.
Vents : Nord-Ouest à 10 km/h
T° mini : 13 à 15°C T° maxi : 22 à 24°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Observatoire des prix et des marges

La production toujours à la peine

L'Observatoire de la formation des prix et des marges (OFPM) a remis au Parlement son rapport 2018. Malgré une amélioration, les coûts de production des agriculteurs ne sont toujours pas couverts par les prix, hormis pour l'élevage porcin cette année. En tout état de cause, la matière première ne pèse pas lourd : 6,50 euros pour 100 euros de dépenses alimentaires.

Le constat est toujours le même : une grande instabilité à la production et une forte stabilité à la consommation, les deux maillons faisant le tampon étant les producteurs et/ou les transformateurs. Les enseignes, elles, se servent de certains rayons comme produits d'appel (comme la boulangerie-pâtisserie) et d'autres pour se faire de la marge, particulièrement la charcuterie.

L'année 2017 est marquée par une légère embellie des prix à tous les maillons des filières. Après avoir baissé en 2014, stagné en 2015 puis légèrement progressé en 2016, les prix à la consommation enregistrent une hausse timide de 1% en 2017, hausse légèrement supérieure à l'inflation générale. Cette progression s'explique principalement par la hausse de l'indice des prix de la viande de porc (+1,6%), du jambon cuit (+1,4%) et de la viande bovine (+1,2%). En revanche, les prix à la consommation sont stables pour les volailles, les produits laitiers et le pain et déclinent pour les pâtes alimentaires (-2%).

Du côté de l'agriculture, après trois années de baisse et stagnation, les prix à la production agricole renouent avec la croissance : + 3% en moyenne en 2017 comparé à 2016. La hausse la plus marquée est observée pour le lait (+13%) mais dont les prix étaient extrêmement bas en 2016. Il en est de même pour le blé tendre (+4,6%) dont les cours n'avaient cessé de chuter depuis 2013. De plus, les prix à la production progressent pour le porc (+6%), portés par la demande chinoise, et pour le blé tendre (+4,6%). À contrario, les prix du blé dur continuent de plonger (-7%) et les prix des légumes ont baissé de 5% en 2017.

Des prix agricoles qui ne couvrent pas les coûts de production

Malgré cette embellie globale des prix à tous les maillons des filières alimentaires, le constat dressé par Philippe Chalmin est clair : *«On ne couvre pas la réalité des coûts de production»* lorsque l'on intègre *«le coût réel du travail (2 Smic par unité de travail) et le coût du capital»*. Une seule filière réalise des marges nettes positives l'année dernière : la filière porcine. En moyenne, sur l'année 2017, le coût moyen de production a été de 1,40 euro pour un prix de vente de 1,55 euro.

L'Observatoire des prix et des marges existe depuis sept ans et *«jamais les coûts de production n'ont couvert les prix de vente en élevage spécialisé de bovins viande»*. Ainsi, dans un système engraisseur pour 2017, l'observatoire a calculé une recette (prix de vente des bovins et produits joints + aides) de 231 euros pour 100 kg de bovin vif alors que les coûts de production sont évalués à 249 euros. *«La situation s'est légèrement améliorée mais elle n'est pas positive»* pour la filière laitière après deux années d'érosion du revenu des éleveurs laitiers. Quant au blé tendre, en 2016, les prix (qui englobent les produits et les aides) étaient *«largement au-dessous des coûts de production en 2016»*, et la situation se rapproche de l'équilibre en 2017 mais reste négative.

Une répartition inégale entre producteurs, transformateurs et distributeurs

Cette notion de coûts de production prend tout son sens aujourd'hui, alors que les parlementaires doivent voter sur une plus juste répartion de la valeur au sein des filières.

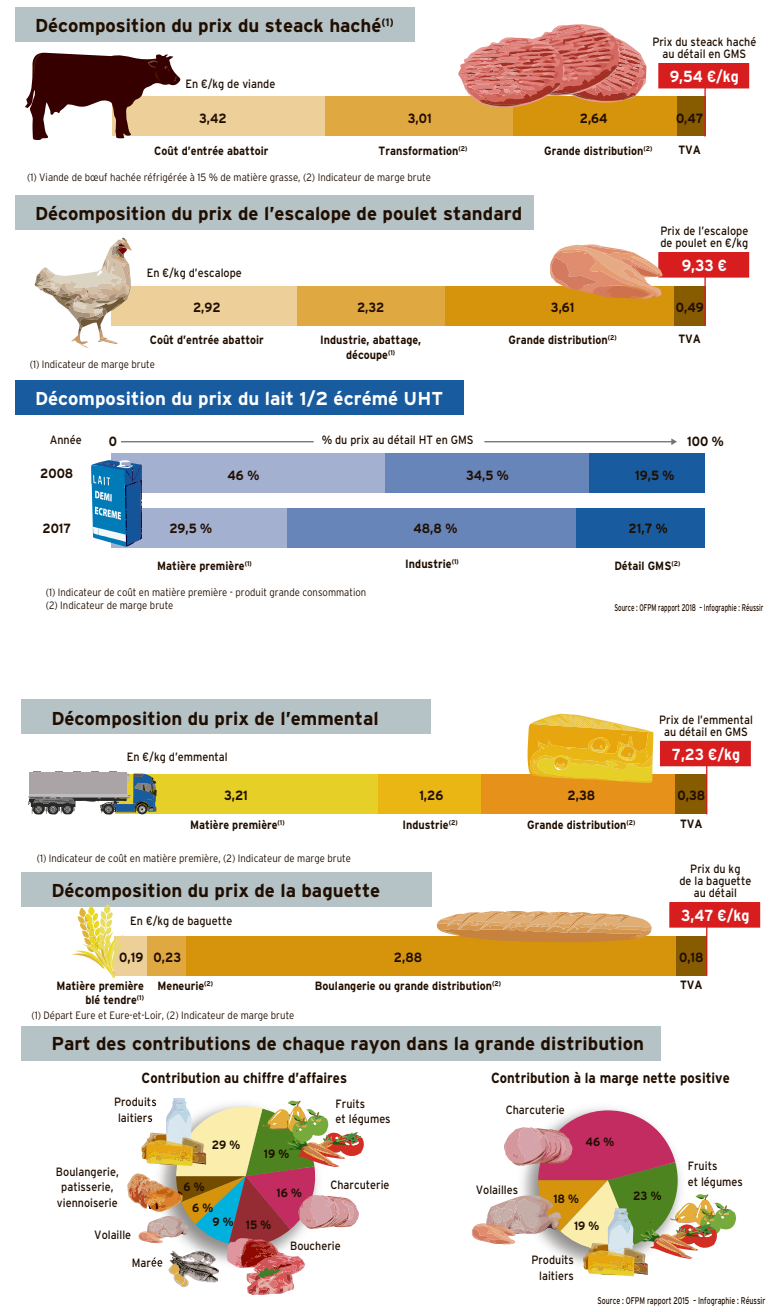
Comment se répartit la marge entre les différents maillons des filières ?

Concernant le steack haché, on remarque que pour un prix moyen de 9,54 €/kg (voir graphique), le coût entrée abattoir est de 3,42 €, l'indicateur de marge brute de la transformation de 3,01 € et celui de la GMS de 2,64 €. Malgré la hausse du coût entrée abattoir en 2017 (+ 1,4%), le prix moyen sortie usine de la viande hachée est en légère baisse, les abattoirs ayant ainsi rogné sur leur marge (- 1,8%). Le prix au détail étant quasi stable, le niveau de l'indicateur de marge brute de la distribution progresse de 0,3% en 2017.

En volaille, si on analyse le prix moyen de l'escalope de poulet standard (9,33 €/kg), entre le coût de la matière première entrée abattoir et les indicateurs de marge brute de l'industrie d'abattage-découpe et de la distribution, c'est la distribution qui a la plus grosse part (3,61 €, soit 41% contre 2,92 € entrée abattoir soit 33%). Et la tendance est la hausse d'année en année, alors que dans le même temps la part baisse pour la matière première et pour la transformation.

Moins de 6 % de coût du blé dans la baguette

Une situation radicalement différente se présente avec le prix de la baguette : sur un prix de 3,47 €/kg, la part liée à la matière première, le blé tendre, ne représente que 19 centimes (soit 5,8% hors TVA), encore moins que celle du meunier (23 centimes soit 6,8%) alors que l'indicateur de marge brute des boulangers et de la grande distribution atteint 2,88 €, soit 87,5% ! Une analyse sur les sept dernières années, depuis que l'OFPM existe, montre que lorsque le prix du blé tendre a été au plus haut sur cette période, en 2012, le coût de la matière première n'a atteint que 8,5% et c'est la meunerie qui a rogné sur sa marge brute (4,2%). En revanche, quelles que soient les variations en amont, les boulangers et la grande distribution ont conservé un indicateur de marge brute autour de 87%. *«C'est désormais un contexte structurel : une très forte instabilité des prix à la production et une grande stabilité de ceux à la consommation»*, a souligné Philippe Chalmin.



Partage de la valeur ajoutée alimentaire : seulement 10 % pour l'agriculture

Sur 100 € de consommation alimentaire, la filière a créé 65,1 € de valeur ajoutée en 2014, selon l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires. Mais l'agriculture n'en fabrique que 6,5 €, soit 10% seulement.

En effet, les produits alimentaires sont de plus en plus sophistiqués par la transformation et les services. Le reste de la valeur ajoutée revient aux industries alimentaires, 11,9 €, aux autres industries, 3,2 €, à la restauration, 13,7 €, le solde est attribué au commerce interentreprises et de détail, 15,4 € et les services, 14,4 €.

Cette valeur ajoutée permet l'emploi de 2,6 millions d'emplois à temps plein en France, soit 10 % de l'emploi total mobilisé pour produire les biens et les services concourant à assurer la consommation alimentaire domestique.

Pour l'OFPM, une hausse des prix agricoles domestiques de 10% entraînerait *«mécaniquement»*, une hausse de 4,4% de la dépense d'achat en produits alimentaires domestiques (hors restauration) et de 2,7% de la dépense alimentaire totale (restauration et aliments importés inclus), soit encore 0,5% de la dépense totale des ménages.


TRIAGE et TRAITEMENT
de SEMENCES à la FERME
Professionnel de la semence de ferme depuis 1927
EFC SEMENCES
Jean-Louis Courtot - 21 Arc/Tille
Tel 03 80 37 23 40 - 06 73 87 95 01
efcsemences@gmail.com


▸ Agenda

01/07 Balade gourmande de Ladoix

La 23ème édition de la balade gourmande de Ladoix se déroulera dimanche 1er juillet. Cette promenade pédestre de 5 km est consacrée à la découverte de mets bourguignons et dégustation de vins des viticulteurs.L'ambiance se veut conviviale et festive avec, à chaque halte, un orchestre qui assure l'animation. Inscriptions : www.weezevent.com/Ladoix2018

Concours photo des JA

Les Jeunes agriculteurs de Côte-d'Or organisent un jeu concours photo sur les foins et les moissons. Les personnes souhaitant participer doivent envoyer leur plus belle photo à ja21.syndical@orange.fr ou par message privé sur la page Facebook du syndicat côte-d'orien avant la fin des moissons. Un jury sélectionnera la meilleure photo pour chacune des deux catégories (foin et moisson), les lauréats seront récompensés.

▸ Formation

Formations : une idée pour la rentrée ?

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or prépare la prochaine campagne de formation. Les agriculteurs sont invités a communiquer leurs besoins, leurs idées et leurs attentes pour la mise en place de nouvelles séances. Contact : formation@cote-dor.chambagri.fr

4 et 6 septembre
Travailler avec le calendrier lunaire – initiation

13/09 et 11/10
Dressage du chien de troupeau - perfectionnement

14/09
Utiliser l'argile pour prendre soin des animaux

20/09– 4 et 5/10 + ½ j sur 2019 (2.5 j + 1 h à distance)
FMD - Soigner les animaux avec l'homéopathie

Renseignements, inscriptions : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

Productions végétales

Une récolte très active

La moisson est bien lancée dans le département. Un agriculteur du val de Saône livre ses premières impressions.


Les premières moissonneuses ont été sorties autour du 12 juin.

Le beau temps annoncé la semaine dernière laissait augurer une bonne avancée des moissons. À Jallanges près de Seurre, Damien Bon a fauché ses 14 ha d'orges d'hiver les 14 et 15 juin. Après une année exceptionnelle en 2017 dans son secteur, le bilan est forcément moins bon. L'excès d'eau des derniers mois a fait baisser de 12q/ha le rendement en variété Étincel, qui termine tout de même à un beau score de 83q/ha sur les meilleures parcelles.

La qualité est en revanche nettement moins bonne avec un PS de 59 et un calibrage de 67, résultats déclassant une partie de la production. La récolte du colza devait débuter ce début de semaine sur les 33 hectares de l'exploitation. *«La culture évolue vite, sans doute un peu trop vite pour espérer quelque chose de bon. Des parcelles ont été inondées ces derniers mois et ont impacté le potentiel. Nous étions redevenus confiants ces dernières semaines mais le colza a rapidement noirci. C'est assez général dans le secteur : nous serons loin de la récolte de l'an passé»*, confiait Damien Bon, rencontré le 20 juin sur une parcelle à Labruyère. L'exploitant de 40 ans devrait faucher ses 56 hectares de blé dans la foulée. Ses variétés Aprilio, Musik, Oregrain, Sy Moisson et Calabro présentaient un bel aspect avant les coups de chaud des tout derniers jours : *«les maladies se sont estompées avec le sec, la fusariose sur épis ne s'est pas propagée. J'espère que la qualité sera au rendez-vous. Si le rendement n'est pas aussi intéressant que l'an passé, la perte pourrait être comblée par les prix, passés de 145 à 160 euros/t en un an»*.

AURÉLIEN GENEST


Damien Bon et son fils Timeo.

Maïs semences
450 heures de travail



Damien Bon cultive du maïs semences pour la troisième fois depuis 2015. *«L'usine d'Aucy a fermé à Ciel et j'ai été contraint d'arrêter les haricots verts, les pois et les flageolets. Dans la foulée, Val Union a développé cette nouvelle culture»*, indique l'exploitant du val de Saône. La semaine dernière, 23 saisonniers réalisaient l'épuration de sa parcelle de 7,40 ha, pour une opération estimée à 450 heures de travail. *«Cette culture est très exigeante en main d'œuvre. Pour recruter, je fais appel au groupement d'employeurs Agri Ressources 21 qui se charge de tout, même de la partie administrative. Cette année, les interventions sont précoces et nous avons beaucoup de talles qu'il faut systématiquement enlever»*, relève Damien Bon. Deux passages mécaniques seront ensuite effectués courant juillet pour la castration. Les saisonniers reviendront aussitôt sur la parcelle pour terminer l'opération manuellement, environ 30 heures de travail par hectare seront alors requis. La récolte sera effectuée durant la deuxième quinzaine de septembre, voire en octobre. Le maïs semences est une culture à forte valeur ajoutée *«si tout se passe bien»* d'après Damien Bon : *«j'ai eu des problèmes au semis lors de mes deux premières années, cela a logiquement impacté la marge. Cette fois-ci, tout s'est bien passé hormis ce problème de talles, c'est plutôt de bon augure»*, poursuit l'habitant de Jallanges.

MOISSON

CE WEEK-END VOUS TRAVAILLEZ ?
nous aussi !
• Stock pièces disponibles
• Service express
• Permanence SAV
03 80 27 08 00
SARL GIACOMEL
ZA Granges Hautes - Auxonne - giacomelagri.com
JOHN DEERE

Aménagement foncier

Une belle opération à Bussy et Lucenay

L'aménagement foncier de Bussy-le-Grand et Lucenay-le-Duc a été inauguré le 14 juin par le Conseil départemental de Côte-d'Or.


Une cérémonie s'est déroulée en présence d'élus et de plusieurs exploitants.

Un périmètre de 4 362 hectares, 60 exploitations agricoles, 450 propriétaires fonciers, 784 parcelles au lieu de 2 197, 28 km de chemins aménagés, 15,9 km de haies et plus de 10 hectares de boisements inscrits aux travaux annexes y compris pour la protection des captages d'eau potable : les chiffres de l'aménagement foncier de Bussy-le-Grand et Lucenay-le-Duc sont impressionnants. Les travaux se sont échelonnés sur une période de huit ans et leur aboutissement a été célébré le 14 juin à la salle des fêtes de Lucenay.

Demande des communes

En 2010, le Conseil départemental avait ordonné un aménagement à la demande des communes de Bussy-le-Grand et Lucenay-le-Duc et des exploitants.

Les travaux de la commission d'aménagement foncier ont permis de dessiner un nouveau parcellaire agricole auquel s'est associé un programme de travaux connexes (chemins, plantations....). La procédure a assuré une large concertation entre les exploitants et les propriétaires en garantissant le respect du droit de propriété.

Après incorporation du nouveau plan par le cadastre, et vérification par les hypothèses, l'aménagement foncier a été clôturé par arrêté du président du Conseil départemental en septembre 2017. La majorité des travaux connexes définis par l'aménagement foncier a été effectuée par l'association foncière intercommunale.

Un patrimoine valorisé

Cet aménagement foncier contribue à améliorer les conditions d'exploitations agricoles. Des gains de temps considérables seront générés dans l'organisation quotidienne des exploitants. Dans le même temps, cette opération valorise le patrimoine foncier des propriétaires dont un grand nombre ont reçu des parcelles regroupées. Au-delà des améliorations techniques, l'aménagement foncier favorise la transmission des exploitations et l'installation des jeunes agriculteurs, enjeu crucial pour les territoires ruraux.

Aurélien Genest

▸ Repères

Parmi les interventions



François Sauvadet, président du Conseil départemental : *«Cette journée est le couronnement de huit années de travail. L'opération a été d'une grande ampleur, je pense à la surface concernée mais aussi à l'ambition affichée. Le premier des objectifs est l'amélioration des conditions d'exploitations. Les gains de temps générés, la meilleure maitrise des interventions agricoles, les gains économiques ou encore l'optimisation de l'utilisation du matériel sont autant d'atouts pour les agriculteurs, qui connaissent un contexte très difficile avec des prix de marché décevants et des aléas climatiques à répétition. L'investissement de cet aménagement s'élève à 600 000 euros. Le Département travaille actuellement sur une quinzaine d'opérations en Côte-d'Or. Nous menons une action de sensibilisation avec la Chambre d'agriculture, notamment sur les communes qui n'ont pas connu d'aménagement depuis plus de quarante ans».*

Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture : *«L'aménagement foncier est un sujet qui nous tient extrêmement à cœur. Dans le modèle économique d'aujourd'hui, une différence d'environ 100 euros/ha est relevée entre une ferme bien structurée et une autre qui ne l'est pas. Cent euros de l'hectare : souvent, ce montant n'est pas atteint par les revenus dégagés par l'activité agricole. L'aménagement foncier permet de redonner de la compétitivité aux exploitants. Les solutions trouvées collectivement dans ce projet, notamment en ce qui concerne la ressource hydrique, sont une très grande satisfaction. J'espère qu'elles serviront d'exemples pour d'autres territoires».*

Emmanuel Lavier, vice-président de l'association foncière intercommunale : *«Cette opération était nécessaire pour les soixante exploitants concernés. Les parcelles avaient été dessinées il y a 60 ans lors d'une première réalisation de ce type. Nous étions alors au tout début de l'ère des moissonneuses, les engins ne devaient pas dépasser deux mètres de coupe. Aujourd'hui, nous en sommes à 10 mètres. Ce qui était récolté autrefois en une journée l'est aujourd'hui en une demi-heure, il fallait adapter les parcelles. Leur nombre a été divisé par trois : l'impact est évident sur la productivité du travail. Nous avons dessiné le paysage agricole des soixante prochaines années. C'est un atout pour l'avenir. Notre secteur, régulièrement touché par les aléas climatiques, en avait vraiment besoin. Dans notre projet, la protection du captage de l'eau a été une initiative des agriculteurs. Cela mérite d'être souligné, car notre profession est souvent décriée».*

▸ En bref

Fédération Charolaise
À noter sur l'agenda

Le conseil d'administration de la Fédération Charolaise s'est réuni le 8 juin à Créancey. Les journées commerciales d'automne se dérouleront les 28, 29 et 30 septembre avec de nombreux reproducteurs proposés à la vente. Le nouveau carnet d'adresses des adhérents est en cours d'élaboration et devrait être disponible prochainement. Le rendez-vous suivant aura lieu début novembre à la Ferme Côte-d'Or avec un « Spécial Charolais » en préparation. Les membres du conseil d'administration travaillent sur le projet d'achats de taureaux en commun par les adhérents. Pour ce faire, la création d'un GIE est nécessaire et un voyage en septembre est d'ores et déjà prévu dans le Puy-de-Dôme où ce système a déjà vu le jour. Les membres échangeront avec les éleveurs pour faire aboutir ce projet. Cette réunion a également été l'occasion de procéder à l'élection du nouveau bureau. Celui-ci reste à l'identique par rapport à l'an dernier : Sylviane Baulot (présidente), Adrien Ménétrier (1er vice-président), Éric Bize (2ème vice-président), Thierry Lechenault (3ème vice-président), Laurent Choubley (secrétaire) et Charles Virely (trésorier).

▸ Agenda

Analyse de fourrages

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or propose ses services pour analyser les fourrages. Les éleveurs peuvent faire parvenir leurs échantillons à l'antenne la plus proche de chez eux. Pour un montant unitaire de 35 euros HT, les techniciens se chargent d'envoyer les échantillons au laboratoire, des résultats commentés sont ensuite restitués aux agriculteurs. La démarche permet de connaitre la composition (MS, MAT, CB, matière minérale) et la valeur nutritionnelle (UFL/UFV, PDIN/PDIE/PDIA, UEL/UEB) des fourrages. Pour rappel, les analyses de fourrages permettent d'ajuster au mieux la complémentation énergétique et azotée des rations afin d'optimiser les performances techniques (croissance, reproduction...) et économiques. Il est possible de prélever directement dans les andains (10 à 12 poignées par parcelle dans différents andains, les techniciens de la Chambre se chargent alors de préparer l'échantillon). Contacts: Florent Gavard (06 49 81 32 38), Matthieu Javelle (06 85 23 36 85).



Agriculture biologique

L'importance de la rotation

L'allongement et la diversification de la rotation des cultures limitent le salissement des parcelles et permettent de diminuer le travail du sol.



Le Gerfab vient d'organiser un dernier tour de plaine avant les moissons, à Ladoix-Serrigny.

Près de soixante exploitants ont participé au rendez-vous du Gerfab (groupement d'étude et de réalisation dans la filière de l'agriculture biologique) le 14 juin à Ladoix-Serrigny. À cette occasion, le Gaec de Neuvelle a présenté son exploitation et ses stratégies menées depuis 2011, année de ses premières conversions. Au fil du temps, la réduction du travail du sol est devenue une priorité du Gaec, comme l'explique Frédéric Rossignol, l'un des associés: *«Le machinisme est souvent un poste de dépenses important en agriculture biologique, nous avons donc la volonté de le réduire significativement. Même si cette année n'est pas forcément le bon exemple, il existe des moyens de réduire le travail du sol, en misant notamment sur l'agronomie»*. L'agriculteur de 42 ans, qui travaille avec son frère Xavier, sa sœur Maryline et leur mère Anne-Marie, privilégie des rotations longues et diversifiées pour rompre le cycle des adventices, diminuer le salissement des parcelles et limiter ainsi les interventions mécaniques dans les champs : *«aujourd'hui, nous partons souvent après une luzerne temporaire de deux à trois années. Nous mettons ensuite deux céréales avec un blé suivi d'un triticale épeautre ou d'un blé de printemps. Nous choisissons ensuite les lentilles, un nouveau blé puis un soja. Après, on verra ! Ce schéma donne de bons résultats, l'allongement et la diversification de la rotation assure une longévité au système. Dans le passé, par endroits, nous avons opté pour une rotation bien trop courte, avec beaucoup de soja. C'est cette culture qui nous apportait la meilleure marge. En voulant trop simplifier, nous le savions, nous nous exposions à un enherbement trop important. Nous le corrigeons désormais»*.

AURÉLIEN GENEST

Gerfab

Un groupe de développement en AB

Le Gerfab regroupe des céréaliers et des polyculteurs-éleveurs du département engagés en agriculture biologique. La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or accompagne techniquement les adhérents de ce groupe de développement par l'intermédiaire de tours de plaine, de visites d'essais, d'un bulletin technique mensuel et de l'appui téléphonique d'un conseiller spécialisé.
Les producteurs bénéficient également d'un accès privilégié aux résultats des essais menés par la Chambre d'agriculture et ses partenaires.

Contact : Clément Divo au 06 07 84 91 57.



Témoignage

La réussite du bio



Frédéric Rossignol affiche une pleine satisfaction de sa conversion en agriculture biologique : *«Nous ne reviendrions pas en arrière, c'est certain, même si le climat nous a mis cette année dans une certaine difficulté. Le bio, très technique, nous a sortis d'une certaine routine. Nous avons suivi plusieurs formations, toutes très intéressantes. C'est une autre façon de faire. Sur le plan économique, nous nous en sortons beaucoup mieux. Nous l'avons bien vu durant nos cinq années de conversion, durant lesquelles nous avions à la fois du bio et du conventionnel : les meilleures marges étaient systématiquement réalisées par les cultures AB. Oui, il est possible de ne plus traiter ses champs et de gagner sa vie correctement »*. Plusieurs raisons ont poussé les associés du Gaec de Neuvelle à se convertir, comme l'indique Frédéric Rossignol : *«En conventionnel, nous avions parfois la chance de réaliser de très bons rendements, mais ceux-ci ne permettaient pas forcément de bien en vivre, je pense ici à l'effondrement des cours intervenu avant les années 2010. Je me souviens d'un rendement de 120q/ha en maïs : en déduisant les coûts du séchage, la vente de la production n'avait pas atteint les 100 euros de la tonne et nous n'avions pas gagné notre vie. Pour le passage en bio, il y avait aussi et surtout la conscience de la nocivité des produits phytosanitaires, qui est tout de même loin d'être neutre sur l'environnement et la santé. Je réalisais moi-même les traitements au sein du Gaec et j'y pensais de plus en plus. La venue de mon premier enfant m'a fait encore plus réfléchir»*.

Diversification

Le choix de la volaille

Jean-François Faivre a inauguré un poulailler de 1800 m² à Montmain, dans le val de Saône.

De nombreux éleveurs se laissent tenter par la volaille depuis plusieurs années. Cette dynamique ne semble pas s'estomper avec, ces tout derniers jours, un nouveau poulailler inauguré dans le département. À Montmain, petit village à proximité de Seurre, Jean-François Faivre a fait construire un bâtiment de 1 800m² en capacité d'accueillir 39 900 poulets ou 21 600 canards. *«L'idée de me lancer dans la volaille est née il y a environ 18 mois»*, relève l'éleveur de 54 ans, *«à force d'entendre parler de l'essor et de la bonne santé de cette production, je me suis vraiment penché sur la question. La viande blanche est en forte demande et est consommée toute l'année, par tout public. Je suis rentré en contact avec l'entreprise LDC. Ma réflexion a progressivement mûri, je me suis lancé après avoir visité une dizaine de bâtiments»*.

Une stabilité des revenus

L'exploitation de polyculture-élevage de 145 ha, dotée d'un atelier d'engraissement de génisses avec une partie commercialisée en vente directe, évolue, comme bon nombre d'exploitations de Côte-d'Or, dans un contexte difficile depuis plusieurs campagnes. *«La conjoncture n'est pas très favorable, aussi bien en céréales qu'en viande bovine. Il fallait donc trouver une diversification. Le choix de la volaille s'est vite imposé devant ses nombreux atouts»*, poursuit Jean-François Faivre, séduit par la stabilité des revenus de ce type d'élevage. *«Ce sera une toute nouvelle production pour moi. Il y a forcément un peu d'appréhension avant l'arrivée des premiers poulets prévue ce mercredi 27 juin, mais le suivi technique de LDC est permanent et de très bonne qualité. Plusieurs journées de formation ont été enrichissantes et très utiles»*, confiait l'éleveur du val de Saône, lors de l'inauguration du bâtiment suivie par près de 200 personnes.



Près de 40 000 poulets font leur arrivée cette semaine dans le nouveau bâtiment de Jean-François Faivre. La structure fera également office de canardière.



Le bâtiment est équipé d'une pailleuse suspendue, utile pour le bien-être des animaux et le confort de l'éleveur.

Bien-être animal

Une fois sur place, les poulets seront élevés durant 35 jours pour repartir à un poids avoisinant 2kg. *«Des lots de canards arriveront également selon les besoins de la filière, ce sera principalement en période hivernale»*, ajoute Jean-François Faivre. Le bâtiment d'élevage a été équipé d'une pailleuse suspendue Firstlite : *«les canards ont motivé cet investissement. Le but est de faciliter le repaillage durant le cycle, celui-ci sera de bonne qualité et le travail sera moins pénible. De la litière de granulés de paille sera utilisée, cette matière est intéressante pour le confort des animaux»*. À l'exception des vides sanitaires entre chaque lot, cette nouvelle production ne nécessitera que quelques heures de travail au quotidien et n'engendrera pas de grandes perturbations dans les habitudes de travail au sein de l'exploitation. Un autre avantage lié à cet élevage s'intéresse à la valorisation des fientes : celles-ci seront répandues dans les champs et permettront de réduire significativement la facture d'engrais.

Aurélien Genest

Moissons
Orge et colza pénalisés



La récolte d'orges a débuté le 18 juin chez Jean-François Faivre. L'excès d'eau des derniers mois n'est pas sans conséquence et la moisson livre des premiers résultats décevants. Des rendements d'Etincel de 55 à 60q/ha ont été enregistrés dans les premiers hectares fauchés, bien loin des 80q/ha de l'an passé. La qualité est du même acabit avec un calibrage entre 50 et 20, et un PS oscillant variant de 50 et 55. *«Nous nous attendions à ce genre de résultats, avec tout ce qui est tombé depuis le début d'année»*, relève Mathieu Faivre, 21 ans, qui s'installera prochainement sur l'exploitation. Le jeune Côte-d'orien, rencontré la semaine dernière à Montmain, s'attendait à une déception du même type pour le colza : *«il a été pénalisé lui aussi par l'excès d'eau. La moissonneuse nous dira plus précisément ce qu'il en est, mais nous ne nous attendons pas à une bonne récolte, c'est certain»*. Le jeune agriculteur mise davantage sur le blé pour s'assurer une bonne moisson : *«nos cinquante hectares de cultures sont assez prometteurs à ce jour. Il s'est arrêté de pleuvoir juste avant que le blé passe en fleur. Le peuplement est intéressant, il y a de nombreux épis. La fin de cycle sera déterminante, espérons que les coups de chaud ne soient pas trop importants»*. La récolte de la moutarde prendra ensuite la relève : *«il manque un certain nombre de siliques, mais la récolte s'annonce plutôt bien. En ce qui concerne les autres cultures, nous faucherons le chanvre dans la première quinzaine de septembre. Cela fait environ 10 ans que cette production est présente sur l'exploitation, c'est elle qui a le mieux marché l'an passé avec la moutarde. Nous avons aussi du soja, ce sera encore plus tard»*.

Emplois agricoles

Repartir de l'avant

La profession agricole renforce son partenariat avec Pôle Emploi, devant certaines difficultés à recruter.

L'emploi et l'insertion professionnelle en agriculture s'offrent un second souffle, avec une convention signée la semaine dernière entre la profession et Pôle emploi Côte-d'Or. Les deux partenaires ont affiché la volonté commune de poursuivre et de renforcer les collaborations existantes, devant certaines difficultés du monde agricole à recruter.

La convention comprend plusieurs objectifs : une évaluation des besoins d'actifs de la branche agricole, une meilleure réponse face aux besoins d'actifs, la promotion des métiers et des formations, la sécurisation des parcours professionnels et une démarche favorisant la création et la reprise d'entreprise.

L'enjeu du dispositif est double : répondre aux besoins immédiats de recrutement dans les entreprises agricoles et assurer le renouvellement des générations en agriculture.



Une rencontre s'est tenue le 20 juin à Bretenière.

Cette rencontre a été l'occasion pour les partenaires d'échanger sur les actions engagées en faveur de l'emploi. Les centres de formation et le FAFSEA, également présents, ont participé aux discussions.

ÉLIE RADIATEURS
FABRICATION - RÉPARATION
ÉCHANGE
VL - PL - AGRICOLE - TP
INDUSTRIEL
10% de remise exceptionnelle
sur présentation de cette publicité

ZAE cap Nord - 11, Rue en Rosey - 21850 St Apollinaire
Tel. 03 80 68 80 90 - Fax 03 80 68 80 99 - elie-et-fils@orange.fr

Moisson

«Les premiers retours sont décevants»

Dans la Nièvre, comme dans le reste de la région Bourgogne Franche Comté, l'heure était à la première campagne de moisson d'orges. Nous avons embarqué à bord de la moissonneuse de Raphaël Haghebaert, polyculteur éleveur à Arzembouy.



Raphaël Haghebaert en train de moissonner l'une de ses parcelles.



Raphaël Haghebaert au volant de sa moissonneuse.

Il n'y a pas une minute à perdre. Depuis plusieurs jours Raphaël Haghebaert et ses associés sont sur le pont pour les premières moissons de l'année. *«Il faut dire qu'avec le mauvais temps de ces derniers jours, tout s'est accéléré. Il a fallu terminer rapidement les foins pour commencer la moisson d'orge»*. Un travail qui est réglé comme du papier à musique.

Pendant que Raphaël Haghebaert moissonne, ses fils Jean-Baptise, Jean-Denis et son neveu Thomas Baumier font les rotations avec les tracteurs remplis de grains. Des rotations qui peuvent prendre du temps car les distances entre les parcelles et le lieux de stockage sont importantes.

Sur les 260 ha que possède ce polyculteur installé à Arzembouy, 140 ha sont à moissonner, ce qui représente environ 2500 tonnes. 150 heures de travail vont être nécessaires pour mener à bien cette moisson.

A peine commencé, cette campagne d'orge ne satisfait pas Raphaël Haghebaert qui établit le premier bilan. *«Nous ne sommes vraiment pas sur une bonne année. Je pense que nous sortirons avec un rendement à 70 quintaux à l'hectare avec des grains à 67 PS. Habituellement sur une bonne année, nous sommes sur 80 quintaux/ha»*.

L'exploitant justifie ses mauvais résultats par un surplus d'eau qui aurait ralenti la croissance du grains. Du grains qui seront ensuite vendus à la coopérative Soufflet.

Une campagne facilitée par l'arrivée d'une nouvelle machine

«Pour cette nouvelle campagne nous utilisons une nouvelle moissonneuse. Elle a une capacité de 8 tonnes et elle a un système axiale avec un battage rotatif ce qui permet d'obtenir un rendement de meilleur qualité. En plus, elle possède un système qui permet de corriger l'inclinaison de la machine en cas de devers. Nous l'avons acheté d'occasion mais c'est une machine qui avoisine les 300 000 mille euros à neuf». explique t-il.

Autre caractéristique technique, le petit écran situé au poste de pilotage à la droite du chauffeur. *«Notre parcelle est géolocalisée grâce au GPS intégré à la machine. Nous pouvons voir en temps réel, les rendements spontanés à l'hectare, mais aussi la qualité du grains. Des cartes qui peuvent ensuite être extraites pour faire une modulation de la fertilité et évaluer le taux d'azote dans le sol»*. Autant d'outils qui facilitent le travail de Raphaël Haghebaert. La prochaine campagne pour cet exploitant, ça sera le colza *«Si le temps se maintient comme cela, je pense que toutes les campagnes seront terminées pour le 14 juillet, en attendant, il y a du travail»*.



Le grain est vidé puis stocké à Arzembouy avant d'être vendu chez Soufflet.

THÉOPHILE MERCIER

Emploi/moisson

Dérogation au temps de travail

En tant qu'organisation syndicale représentative des employeurs agricoles, la FDSEA 58 a demandé à la Direccte une dérogation à la durée hebdomadaire du travail pour effectuer les moissons dans les meilleures conditions.

La loi fixe des durées maximales de travail, hebdomadaires ou journalières à ne pas dépasser. Ainsi, l'exécution d'heures supplémentaires ne peut avoir pour effet de porter à plus de 48 heures la durée de travail au cours d'une même semaine.

Cette durée maximum, couplée au manque de main d'œuvre qualifiée, peut s'avérer inadaptée aux périodes de récolte telles que les moissons.

C'est pourquoi la FDSEA 58, telle que la loi l'y autorise, à demander à la Direccte la possibilité de déroger ponctuellement à cette durée maximum.

Par une décision du 13 juin 2018, la Direccte nous a fait part de son accord à ce dépassement. Ainsi, entre le 20 juin et le 15 août 2018, toutes les exploitations agricoles nivernaises auront la possibilité de porter la durée hebdomadaire de travail à 60 heures pendant 4 semaines consécutives ou non, pour tous les salariés majeurs permanents ou saisonniers.
En compensation, les employeurs devront accorder en plus du paiement des heures supplémentaires aux taux prévus par la convention collective, un repos compensateur de 25% de la durée du travail comprise entre 48 heures et 60 heures hebdomadaires. Les heures effectuées au-delà de 48 heures et les repos accordées devront être consignées et transmis à la Direccte.
Si vous souhaitez utiliser cette possibilité de dérogation sur votre exploitation, n'hésitez pas à contacter votre service emploi au 03 86 93 40 94.

SERVICE EMPLOI FDSEA 58

LE SPÉCIALISTE DE LA CONSERVATION DES POMMES DE TERRE
Antigerminatifs :
- Biox-M (Huile de menthe)
- Xedamate 60 (CIPC)
Désinfection de bâtiment
Décontamination de bâtiment
COMYN
59, rue de Flandre
80700 TILLOLOY
03 22 87 10 77
infos@comyn-conservation.com

Terres de Bourgogne
Retrouvez tous nos dossiers sur www.agribourgogne.fr/dossier

Grèves SNCF

«Un manque à gagner de trois à quatre millions d'euros»

Alors que la grève perlée à la SNCF semble se terminer, les coopératives céréalières comme Axereal et Soufflet ont sorti la calculette et font les comptes après deux mois de grève. Patrick Tetard, président de la région Nièvre pour la coopérative Axereal, nous en dit plus sur les conséquences de ces mouvements sociaux.



Cette grève aura de lourdes conséquences. Axereal, premier affréteur de la SNCF fait ses comptes après plusieurs semaines d'interruption de trafic. Depuis le début de la grève, la coopérative céréalière n'a bénéficié que de trois trains par semaine, contre dix habituellement. Avec 4 millions de tonnes de céréales livrées par an, cette coopérative est très dépendante du trafic ferroviaire. Un chargement de train de marchandises représente environ 1200 tonnes de grains. Avec cette grève, c'est une cinquante de camions qu'il a fallut chercher en urgence. *«Fort heureusement, nous n'avons perdu aucun client»* précise Patrick Tetard, le président de la Nièvre pour Axereal. *«Cette logistique de rattrapage aura forcement des conséquences financières»* prévient t-il. *«Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que nous sommes avant tout des logisticiens et que le moindre grain de sable, dérègle toute notre organisation»*.

Pour l'heure, il est encore trop tôt pour tirer le bilan définitif de ce mouvement social à la SNCF, mais la coopérative estime ce surcoût lié au transport entre 10 à 12 euros la tonne. *«Nous allons tout faire pour limiter l'impact pour les agriculteurs. Mais nous rognons déjà beaucoup nos marges. Nos juristes sont en train de travailler pour voir ce qu'il est possible d'obtenir en dédommagement de la part de la SNCF, mais il ne faut pas se faire d'illusions»* déplore Patrick Tetard. *«Nous ferons les comptes fin juin, mais d'ores et déjà nous pouvons envisager une perte de trois à quatre millions d'euros»*.

Même son de cloche pour l'entreprise Soufflet, pour qui la grève a eu des impacts sur l'activité agricole, le négoce et la malterie. 84 trains ont été perdus par la coopérative depuis le début du mouvement, ce qui représente 40% du trafic. Enfin, en terme de volumes, se sont 115 tonnes de céréales qui ne sont pas sorties des silos. Des charges supplémentaires qu'il va bien falloir affectées, tout en sachant que dans le contexte actuel, le monde agricole n'avait pas besoin de cette nouvelle crise.

Théophile Mercier

▸ Agenda

30/06 Balade Nocturne

Le parc naturel du Morvan organise une balade nocturne ce samedi 30 juin à partir de 21h à la Maison du Parc à Saint-Brisson. Au programme de cette soirée : découverte de la faune nocturne, observation de la voûte céleste et contes.
Une balade où tous les sens seront en éveil pour apprécier pleinement une nuit d'été en bord d'étang. Pensez à prendre une lampe de poche, des vêtements chauds et des chaussures adaptées, qui font peu de bruit pour apprécier les murmures de la nuit...

05/07 Finition au pâturage

Les Chambres d'Agriculture de la Nièvre et de Saône et Loire vous invitent le jeudi 5 juillet, chez Guillaume Mateuil, éleveur à Oudry(71420) lieu-dit Beaubernard, à une journée d'information sur le thème de la finition des vaches au pâturage. Au programme : présentation des performances de croissances, des résultats technico-économiques et des conditions de réussite de la finition à l'herbe. Des résultats qui sont issus des suivis réalisés par les deux Chambres. Et témoignage de Guillaume Mateuil.
Renseignements auprès d'Amélie Brisson au 06 31 81 73 50

05/07 Réunion d'information de la Section Bovine FDSEA

En présence de Jean-Pierre Fleury, président du COPA-COGECA viande à Bruxelles (syndicat européen des producteurs de viande bovine), des éléments de réponse aux interrogations des éleveurs seront fournis par un acteur en prise directe avec ces problématiques au travers d'une soirée ouverte à tous le jeudi 5 juillet 2018 à partir de 19h00 au foyer rural de Rouy sur le thème *«L'élevage bovin allaitant entre accords internationaux et nouvelle réforme de la Pac»*.
Renseignements :
FDSEA 03 86 93 40 92

Section bovine FDSEA

Réunion d'information le 5 juillet à 19h00

Ceta, Mercosur, réforme de la Politique Agricole Commune … Alors que les éleveurs allaitants sont depuis de nombreuses années confrontés à de faibles niveaux de revenus, les facteurs d'instabilité risquant d'impacter à moyen terme les marchés et les trésoreries des exploitations sont nombreux à faire l'actualité ces derniers mois.

Entre les 42 substances interdites qui rentreront sur notre territoire sous l'effet du Ceta, les hormones et activateurs de croissance sud-Américains et une réforme de la Pac qu'on annonce indécise sur le plan budgétaire et réglementaire, la section bovine de la FDSEA souhaite apporter aux éleveurs quelques clefs de compréhension d'un environnement économique et commercial en réelle mutation.

En présence de Jean-Pierre Fleury, président du Copa-Cogeca viande à Bruxelles (syndicat européen des producteurs de viande bovine), des éléments de réponse aux interrogations des éleveurs seront fournis par un acteur en prise directe avec ces problématiques au travers d'une soirée ouverte à tous le jeudi 5 juillet 2018 à partir de 19h00 au foyer rural de Rouy sur le thème *«L'élevage bovin allaitant entre accords internationaux et nouvelle réforme de la Pac»*.
Renseignements : FDSEA 03 86 93 40 92.

S.L – FDSEA 58



Élevage

Engraissement au pâturage: ne pas s'en priver !

L'optimisation du pâturage permet de limiter les coûts d'engraissement par une utilisation maximale de l'herbe et par une réduction de la complémentation, voire sa suppression à certaines périodes. La finition des femelles au pâturage peut donc être une alternative plus économe que la finition à l'auge, sous réserve de prendre quelques précautions lors de sa mise en place.



En période d'engraissement, une vache de 700 kg avec une croissance journalière de 1200 g/jour nécessite de lui apporter environ 12 UFV et 1100 g PDI tous les jours. À l'auge, l'apport de concentrés est quasi indispensable en complément des fourrages grossiers pour atteindre ce niveau.

Au printemps, l'herbe pâturée au bon stade, constitue une source énergétique et azotée de haut niveau : > 1 UF et 145 g PDI (valeur herbe entre 6 et 12 cm). Ainsi, lorsque la pousse est importante, l'ingestion d'herbe permet à elle seule d'atteindre des performances de croissances suffisantes pour engraisser la plupart des bovins.

L'important au printemps est de ne pas se laisser déborder par l'herbe

Plus l'herbe est haute, plus elle est encombrante et plus elle perd de sa valeur et donc en densité énergétique. C'est pour cela, que le recours au pâturage tournant est indispensable pour offrir une qualité d'herbe permanente. Lorsqu'arrive la saison estivale où l'offre en herbe (quantité et qualité) décline, le recours à une complémentation au pâturage peut s'avérer indispensable. Un plan d'alimentation jusqu'à l'abattage peut être mis en place. Ainsi une complémentation à partir de Mai à raison de 2 kg de céréales au début pour atteindre 5 kg en finition avec 1 kg de complément azoté (tourteau de colza) permet de couvrir les objectifs de croissance.

L'engraissement à l'herbe pâturée avec éventuellement une complémentation (5kg de céréales maximum) est nettement plus économe qu'une ration classique à l'auge. Au-delà d'une économie de paille non négligeable, les charges de structures sont également réduites : pas de frais de récolte, pas de distribution de fourrages ni de paillage donc la consommation de fuel est limitée, pas de charges liées aux bâtiments.

L'engraissement au pâturage, ne se fait pas avec n'importe qu'elle femelle

- La vache doit être diagnostiquée vide et ne pas avoir de veau à élever.
- Un déparasitage doit être effectué à la mise à l'herbe (si nécessaire) pour éviter tout retard de croissance.
- L'état sanitaire doit être irréprochable (pas de problème de boiterie, etc.) ainsi que l'état d'engraissement d'un minimum de 2 (une vache trop maigre devra se remettre en état avant d'attaquer son engraissement = allongement de la durée d'engraissement).
- La mise en place d'un pâturage tournant avec mise à l'herbe précoce (300 °C – 350 °C) est indispensable pour ce type de conduite et un abattage courant Juillet.

Contact :
Amélie Brisson
Conseillère Elevage à la Chambre d'Agriculture de la Nièvre
03 86 93 40 54
06 31 81 73 50
amelie.brisson@nievre.chambagri.fr

Porte Ouverte chez Guillaume MATUEIL sur la finition au pâturage : rendez-vous le Jeudi 5 Juillet

Le Chambres d'agriculture de la Nièvre et de Saône et Loire s'associent pour vous proposer une porte ouverte le jeudi 5 Juillet afin d'aller à la rencontre de Guillaume Mateuil qui engraisse une partie de ses femelles au pâturage. Installé depuis 1999, Guillaume Mateuil élève ses 70 mères charolaises inscrites au HBC et leur suite sur 125ha d'herbe. L'exploitation étant 100% herbagère, il recherche à limiter ses achats de concentrés en valorisant au maximum le potentiel de ses prairies permanentes (aucune prairie temporaire). Un pâturage tournant sur 8 parcelles a été mis en place en 2018 pour l'engraissement des femelles (vaches et génisses 30 mois). Guillaume Mateuil témoignera sur la conduite spécifique de ce lot (transition alimentaire à la mise à l'herbe, protocole sanitaire, allotement…), mais également, de manière plus générale, sur l'organisation de son pâturage, l'entretien et la fertilisation de ses surfaces fauchées et pâturées, etc…. Les femelles ont été pesées mensuellement et la valeur alimentaire de l'herbe sur pied a été mesurée afin de mettre en relation la qualité de l'herbe ingérée avec les croissances des animaux : les premiers résultats vous seront présentés à l'occasion de cette visite. Pour compléter ce témoignage, les résultats technico-économiques de plusieurs essais sur la finition au pâturage, mis en place à la ferme expérimentale de Jalogny et par les Chambre d'agriculture, vous seront également exposés.

Convention

La FDSEA s'engage pour ses adhérents

La FDSEA 58 et l'opérateur d'électricité Lucia ont entériné le 25 juin dernier une convention de partenariat sur des tarifs préférentiels à destination de leurs adhérents. Objectif : faire baisser les charges liées à l'énergie pour les exploitants agricoles.



Depuis le 31 décembre 2015, l'État a libéralisé le marché de l'électricité. Depuis cette date, le consommateur peut choisir entre l'opérateur historique EDF ou une offre de marché. Dans sa politique d'accompagnement des exploitants agricole, la FDSEA a souhaité contractualiser avec l'opérateur Lucia afin d'obtenir des contrats plus avantageux pour les adhérents et réduire de fait leurs frais d'électricité. Deux conventions ont donc été signées. Une première dite *«tarif bleu»*, dont la puissance varie entre 3 et 36kva. Pour cette proposition, Lucia se base sur les tarifs réglementés fixés par l'État et propose une réduction de 20% sur le montant de l'abonnement . Dans ce cas de figure, le transport et la fourniture de l'électricité reste stable pendant trois ans. Pour rappel, avec EDF le tarif varie en moyenne de 2,5%.

La deuxième convention concerne les puissances variant de 36 à 250kva, anciennement appelé *«tarifs jaune et vert»* Lucia propose dans cette convention d'étudier votre facture actuelle et vous propose un contrat sur mesure en fonction de votre consommation.

De la souplesse pour les adhérents.

Pour bénéficier des ces propositions, il vous suffit de contacter la FDSEA ou directement Lucia. Ils vous expliqueront ensuite quelles sont les conditions et les démarches à effectuer pour résilier votre contrat auprès de votre fouisseur actuel.

Quoi qu'il en soit, avec Lucia aucun engagement sur les consommations ne vous sera demandé. Par ailleurs, l'étude sur vos factures et les propositions des offres sur mesures sont gratuits. L'objectif est de donner une plus grande lisibilité aux factures des adhérents. Par ailleurs, la convention prévoit une très grande souplesse si le client souhaite de nouveau quitter Lucia pour un autre fournisseur.

Théophile Mercier

Contact

Pour la FDSEA :
Maëla Guegan
03 86 93 40 92
Pour Lucia
Isabelle Vieille/Lysianne Simonin
06 84 06 54 07

Moisson

«Pas la moisson du siècle...»

Entamées pour certains dès lundi 18 juin, les moissons battent leur plein. Une précocité qui ne s'accompagne pas des rendements espérés un temps, en ce qui concerne les orges d'hiver.



Débutées pour certains le 18 juin, les moissons devraient être terminées au 14 juillet.

Arnaud Chameroy et Sylvain Menin sont pressés d'en finir avec cette parcelle de 5 ha implantée à la sortie d'Appoigny. Dans quelques heures, direction le Loiret, avant de mettre le cap sur Egreville, en Seine et Marne. Le parcellaire est dispersé et le temps est compté pour les deux associés installés à Monéteau et Gurgy. Si les premiers résultats en orge d'hiver semblent meilleurs que l'an passé, l'ensemble reste décevant, au regard du potentiel espéré un temps : *«en terre sèche, on est à environ 51 q/ha, pour 63 à 70 q/ha en revenant sur Gurgy et Monéteau. On passe beaucoup de volume dans la moissonneuse, avec l'impression en commençant un champ de grimper à 75 q/ha, mais au bout du compte, faute de PS et de calibrage suffisants, il manque 10 quintaux»*. Les fortes pluies de mai sont passées par là, faisant perdre de la qualité juste avant la maturité. Arnaud a fait les comptes : *«on arrive à une moyenne de 62,5 pour ce qui est des PS et de 74,8 pour les calibrages, mais ça reste décevant vis à vis du potentiel que l'on avait au printemps. Côté protéines, heureusement, la qualité est là, avec une moyenne à 10,3, nettement inférieure aux années passées. Ce ne sera pas la moisson du siècle, mais de ce côté là, 2018 restera une bonne année»*. Compte tenu d'un début précoce, les moissons devraient être toutes terminées mi juillet, ce qui n'est pas pour déplaire à l'amateur de foot qu'est Arnaud Chameroy : *«chouette, on va pouvoir regarder la finale !»*

Crise du logement dans les silos

Un peu plus au nord, à Véron, Jean-Luc Billard, directeur de la coopérative Ynovae, dresse lui aussi un premier bilan, alors qu'en ce début de semaine, 80% des escourgeons ont déjà été récoltés : *«pour la moitié, on est en-dessous de 80 de calibrage, avec des rendements variant de 58/60 q/ha à 85 q/ha et une quantité inférieure à la moyenne quinquennale. Pas la bouffée d'oxygène attendue après les deniers exercices que l'on a connus»*. Les terres pauvres semblant s'en être mieux sorties, côté rendement, que les terres à plus fort potentiel, après les fortes pluies de la fin d'hiver et du printemps. Débutée le 24 juin, la collecte des colzas laisse apparaître des rendements en retrait : *«difficile à ce jour de donner des chiffres précis, car on est à peine à 3% de collecte de rentrée, mais j'ai bien peur qu'on soit en retrait de 15 à 20 quintaux/ha»*. Toujours beaucoup de grains dans les silos, conséquence des inondations hivernales et des travaux sur certaines écluses ayant engendré du retard dans les livraisons par voie fluviale. Les grèves à répétition de la SNCF n'ayant fait qu'accentuer le problème : *«en plus des problèmes d'organisation à la moisson, la situation pose aussi des problèmes comptables sur l'exercice, avec de l'argent qui ne rentre pas en trésorerie, pénalisant du coup les agriculteurs. On a décidé de verser les compléments de prix, mais sans trop savoir où l'on va atterrir ! On peut parler de vraie «crise du logement» et si on se retrouve avec du grain dehors, ce ne sera pas parce que la récolte est excellente. Merci la SNCF !»*

DOMINIQUE BERNERD

Circuits courts

«Je préfère manger à la cantine...»

Il y a longtemps qu'à Saints-en-Puisaye, la cantine scolaire joue la carte de la proximité, avec des produits 100% locaux ou bio. Une étape incontournable pour la Présidente de région, Marie-Guite Dufay, qui s'est fixée pour objectif de développer les circuits courts dans les cantines de lycées.

La Présidente de région, Marie-Guite Dufay a fait de l'approvisonnement des cantines de lycées en produits bios ou locaux son cheval de bataille. Avec pour objectif qu'à l'horizon 2020, la moitié des produits servis dans le cadre de la restauration scolaire soient issus de circuits courts, voire bio pour 20% d'entre eux.

À l'occasion de la semaine passée dans le département, elle s'est rendue à Saints-en-Puisaye, pour partager avec les élus locaux un repas confectionné entièrement à partir de produits bios et locaux. Une *«marque de fabrique»* qui est aujourd'hui le quotidien des élèves de la cantine de l'école du village, sous l'impulsion de l'équipe municipale dirigée par Jean Massé.

C'est à la création du restaurant scolaire, il y a presque un quart de siècle, que l'adjoint au maire de l'époque avait souhaité voir s'instaurer un approvisionnement de proximité. Engagé dans l'agriculture biologique depuis 40 ans, Jean Massé, élu maire en 2008, a repris le flambeau et réussi son pari. Aujourd'hui, la cantine de l'école communale ne confectionne des repas *«fabriqués maison»*, qu'à partir de produits issus de producteurs locaux et/ou bios, pour un coût repas par enfant, inférieur à 3,50 €. Un exemple qui doit servir de modèle, selon


Photo souvenir sur les marches de l'école de Saints, à l'issue du déjeuner.

la présidente de la région Bourgogne Franche-Comté : *«c'est exactement ce que je veux dans les lycées, mais ça va être long à se mettre en place, les intendants ne dépendent pas de nous, ils ont leurs habitudes… Mais je ne lâcherai pas le sujet. Je pense que c'est un mouvement qu'il faut amorcer, qu'il faut pousser, de sorte qu'il soit irréversible»*. Appelant dans le même temps à un autre défi : *«la lutte contre le gaspillage»*. Pour Michel Courtois, maire de Charny Orée-de-Puisaye, où vient de s'ouvrir une cuisine centrale alimentée en produits locaux, *«c'est même par là qu'on récupère le léger supplément de prix généré par le bio»*.

«C'est nul et ça m'agace»

Pour autant, tout ne s'est pas fait en un jour, rappelle le maire de Saints : *«il a fallu au début, aller chercher les producteurs locaux et les pousser à nous approvisionner, alors même que les quantités commandées n'étaient pas bien grandes. Il nous a fallu avant tout, trouver des maraîchers pour nous livrer régulièrement car le premier produit reste les légumes. Et les légumes, il faut bien se mettre ça en tête, c'est forcément de proximité, ça ne peut pas voyager !»* Pour preuve, cette salade servie en entrée, en provenance des *«Bourgoins»*, un hameau de la commune et cueillie toute fraîche de la veille au soir… Si vous voulez fâcher Jean Massé, parlez-lui de *«son»* boucher de Fontenoy : *«ce qui m'énerve, c'est qu'il ne peut plus, compte tenu de la législation sanitaire, nous livrer le matin en steaks hachés, livrés dans sa glacière, pour les consommer le midi. On n'a plus le droit de le faire ! C'est nul et ça m'agace»*. La vente de proximité ne peut s'accommoder d'amateurisme, souligne le président de la Chambre d'agriculture, Etienne Henriot, présent lui aussi au déjeuner : *«quand on est sur du circuit de proximité, il faut qu'au niveau des producteurs il y ait aussi du réalisme et du professionnalisme»*.

DOMINIQUE BERNERD

Renouvellement de la convention de partenariat entre Enedis et JA 89

Depuis 2014, une convention de partenariat lie les Jeunes Agriculteurs de l'Yonne et le fournisseur d'électricité Enedis. Renouvelée régulièrement chaque année, elle s'articule autour de trois axes principaux : amélioration de la relation de proximité, avec en particulier, la désignation d'un interlocuteur privilégié dans l'Yonne pour la profession agricole ; le renforcement de la sécurité des professionnels du monde agricole en leur rappelant les risques liés aux travaux réalisés à proximité de lignes électriques aériennes et les mesures de sécurité à observer lors de l'utilisation de groupes électrogènes ; continuer d'améliorer la qualité de fourniture en détectant les entreprises agricoles ayant une exigence particulière, en optimisant l'élagage et en informant préalablement les exploitations agricoles des coupures programmées pour travaux.
C'est au siège auxerrois d'Enedis, que le 11 juin dernier, Maxime Boucher, Président de JA 89 et Francis Cahon, Directeur Territorial Yonne ont renouvelé cette convention de partenariat 2018, qui se traduit également par un soutier financier de la part d'Enedis, de 1 250 €. L'entreprise sera par ailleurs présente les 1er et 2 septembre prochain à Athie, dans l'Avallonnais, à l'occasion de la Fête de l'agriculture. Avec pour objectif de sensibiliser le public aux activités exposant à des risques, si celles-ci sont effectuées à proximité de lignes électriques.

DB



Enedis

Maxime Boucher et Francis Cahon, lors du renouvellement de la convention de partenariat, le 11 juin dernier à Auxerre.

Groupama PVL

Un nouveau président à la tête des caisses locales

Pascal Maupois accède à la présidence de la Fédération Départementale des Caisses Locales Groupama de l'Yonne, succédant ainsi à Philippe Renoux, atteint par la limite d'âge.



Pascal Maupois, nouveau Président de la Fédération départementale des caisses locales Groupama de l'Yonne et Jacques Blanchot, directeur d'établissement (de droite à gauche).

Atteint par la limite d'âge, en conformité avec la règle instituée par les instances régionales, Philippe Renoux a passé la main et c'est un autre agriculteur qui lui succède à la présidence des Caisses Locales Groupama de l'Yonne. Installé exploitant à Tronchoy depuis 1979, Pascal Maupois fut élu administrateur de la Caisse locale du Tonnerrois en 1994, avant d'en prendre la présidence en 2002 et d'intégrer la Fédération départementale. Une présidence qu'il a continué à exercer après la fusion avec la Caisse d'Ancy le Franc en 2010, sous l'entité *«Caisse de l'Armançon»*. L'ancien sapeur pompier volontaire pendant plus de 20 ans et maire adjoint de sa commune lors de la précédente mandature, était jusqu'alors, Président délégué de la fédération départementale de l'Yonne, dans le sillage de Philippe Renoux. Féru de nouvelles technologies, il a été également à l'initiative du Club informatique de Tronchoy en 1999.
Elu le 29 mai dernier, Pascal Maupois a tenu à saluer l'action de son prédécesseur, *«sa passion et sa détermination, pour mener à bien le regroupement des caisses locales, menant à bien le projet de rénovation du siège social auxerrois, aujourd'hui achevé et qui s'inscrit dans ce nouveau pôle agricole qui sera inauguré le 15 décembre prochain…»* Avec déjà un double objectif, pour marquer ce premier mandat de 2 ans : *«fédérer au maximum, être à l'écoute, mais aussi dynamiser les Conseils en les féminisant un peu plus et en y accueillant plus de jeunes, avec des idées nouvelles, pas pollués comme nous par 10 ou 15 ans de mutualisme»*. Désireux d'ouvrir encore plus les Conseils d'administration aux commerçants, artisans et particuliers. Porté par les valeurs du mutualisme depuis plusieurs décennies, le nouveau Président souhaite en faire le socle de son mandat : *«avoir une mission de proximité, une très bonne répartition sur le terrain, l'ancrage territorial, j'y crois et le défendras jusqu'au bout»*.
Le tout nouveau retraité, Philippe Renoux, soulignant pour sa part, la satisfaction à avoir vu *«l'Yonne, souvent reconnue comme département laboratoire de la région, notamment concernant l'organisation des caisses locales, même si on a souvent eu tort d'avoir raison trop tôt !»* (Rires) Fier d'avoir réussi à fédérer toutes les caisses locales du département, *«ce qui était loin d'être évident»*, et d'avoir le temps de ses mandats, *«essayé de jouer le jeu du maillon, comme cela dure depuis déjà plus de 120 ans à Groupama»*.

Dominique Bernerd

Une balade solidaire sous le soleil

Depuis plusieurs années, groupama Paris val de Loire s'engage activement auprès de l'association « Petits Princes », au travers notamment de balades solidaires, comme celles organisées dans l'Yonne par la Fédération départementale des Caisses locales depuis 5 ans.

Au total, ces différentes éditions icaunaises auront permis de reverser plus de 23 000€ à l'association, qui s'est fixée pour objectif de permettre à des enfants gravement malades, de vivre leur rêve les plus précieux : passer une journée avec son idole, nager avec des dauphins, rencontrer des grands fauves… Autant de rêves devenant réalité, grâce aux dons mais aussi à une équipe de bénévoles qui gère et encadre les enfants.

L'édition 2018 de la balade solidaire s'est déroulée dimanche 3 juin sur les communes de Chichery la Ville et Appoigny, autour de 2 parcours de 7 et 12 km. Près de 400 marcheurs ont eu le plaisir de partager une journée ensoleillée, avec les élus et collaborateurs de Groupama, mais aussi le SDIS, les producteurs de Granvillage et le groupe musical Sweetness. Avec à la clé, un chèque de 5 080 € à remettre à *«Petits Princes»*.

JA 89

Promotion des métiers auprès de collégiens

Une quinzaine d'élèves de 5e du collège Pierre Larousse à Toucy, ont pu découvrir l'agriculture lors de deux demi-journées organisées par les Jeunes Agriculteurs de l'Yonne.

C'est le 29 mai dernier, que l'animatrice de JA 89, Emilie Bunel, s'est rendue au collège toucycois, avec pour objectif, de présenter aux élèves, les différentes productions du monde agricole et les métiers qui en découlent.
Avec à la clé, de nombreux échanges avec les élèves, qui se sont montrés particulièrement intéressés et volontaires pour participer. L'occasion de balayer assez largement un grand nombre de questions et d'évoquer les différents aspects de l'agriculture, tout en faisant tomber quelques idées préconçues…
Mardi 19 juin, poursuite de ces deux journées de promotion des métiers de l'agriculture, par une visite terrain à l'EARL de la Jaunière, une exploitation située à Moulins sur Ouanne, spécialisée dans la production de vaches laitières et de céréales, avec à sa tête, Sébastien Fouquet, membre des Jeunes Agriculteurs de l'Yonne.
Les jeunes collégiens ont ainsi pu découvrir les différentes facettes du métier d'agriculteur et les compétences nécessaires pour l'exercer.
Se montrant particulièrement intéressés par le robot de traite ainsi que la nurserie. Là encore, beaucoup de questions posées et quelques élèves semblant intéressés par cette vocation.
Le personnel enseignant a beaucoup apprécié ces interventions et souhaité qu'elles soient renouvelées chaque année : *«elles sont en effet très formatrices pour nos jeunes et nous percevons à cette occasion, combien les métiers de l'agriculture sont encore mal connus, alors qu'il est primordial, de continuer à promouvoir ces métiers d'avenir»*.

JA 89



Les élèves du collège de Toucy, en visite sur l'exploitation de Sébastien Fouquet le 19 juin dernier, à Moulins sur Ouanne.



MFR Villevallier

Atouts et contraintes de la vente directe

L'avenir pour l'agriculture passera t-il par les circuits courts ? C'était le thème de la Table Ronde organisée par les élèves de 2e de la MFR de Villevallier, avec la participation de différents acteurs engagés dans la vente directe.



Les participants à la table ronde, avec de gauche à droite : Patrick Chicanne, Etienne Henriot, Philippe Gionnet, Camille Henry et Erik Polrot.



Les élèves de la classe de 2e de la MFR de Villevallier, organisateurs de la soirée.

Vente à la ferme, marchés, drive fermier, Amap, Ruche qui dit oui... La vente directe se conjugue aujourd'hui au pluriel, pour être en phase avec les attentes sociétales. Camille Henry est éleveuse caprins à Senan et vend ses fromages à la ferme ainsi que sur les marchés. Un choix qui n'est pas dicté par la seule valorisation financière : *«un produit fermier se doit d'être transparent. Je ne suis pas en bio, mais le client a accès à toute ma méthode de production sans aucun tabou. Il voit les animaux, comment on les nourrit, pose des questions... Le fait aussi d'être dans des métiers où l'on travaille un nombre d'heures parfois indécent et la petite recompense de la journée, c'est ce client fidèle, qui vient vous féliciter pour la qualité de vos produits...»*
Pour Philippe Gionnet, éleveur bovin engagé en bio, le déclic est passé par la crise de la vache folle : *«c'était il y a 21 ans. Du jour au lendemain, mes vaches ne valaient plus rien et pour moi, la vente directe c'était avant tout de la survie!»* Il réalise aujourd'hui, avec l'aide de sa fille et de son épouse, 70% de son chiffre d'affaires par le biais du réseau *«La Ruche qui dit oui»*, auprès de collectivités, d'Amap, de restaurants ou de magasins bio, ainsi que dans son magasin à la ferme. Un choix qui s'appuie avant tout sur le collectif: *«la Ruche» n'est pas faite pour un paysan égoïste et solitaire. Cela oblige à chaque fois à être collectif, en se disant que toutes les fois qu'on aide les autres, on s'aide soi-même...»* Autre avantage de ce type de debouché : *«c'est d'être payé deux jours après livraison. Quelle production céréalière peut prétendre à celà aujourd'hui...? En revanche, c'est amplificateur. Si t'es mauvais, faut pas rentrer dans le jeu de la vente directe!»*

Un travail important à faire en amont

Producteur laitier bio, Patrick Chicanne se félicite pour sa part d'avoir choisi le système des Amap pour vendre en direct oeufs et lait à une clientèle d'habitués: *«les contrats avec le consommateur sont réalisés 6 mois en avance, avec une garantie d'écouler la production. L'autre avantage, c'est que nous avons la personne en face de nous, on échange, on discute...»* Un conseil à donner à un jeune débutant dans le métier..? *«C'est de partir de suite sur la vente directe. Allez directement au consommateur, vous gagnerez de l'argent ! En revanche, faut travailler !»* Pour Etienne Henriot, Président de la Chambre d'agriculture, il faut au contraire un minimum d'expérience avant de se lancer : *«il faut déjà bien apprendre son métier. Si vous n'êtes pas capable de faire de la qualité, de répondre aux attentes du consommateur, d'assurer une certain présence humaine, ça ne marchera pas...»*
Ils sont aujourd'hui plus d'une centaine de producteurs, dans tout le departement, à s'investir ainsi dans la vente directe, dont une quarantaine au sein du réseau Bienvenue à la Ferme, parmi lesquels, les *«Jardins de la Croisière»* à Sens. Pour son directeur, Erik Polrot, l'activité peut vite être chronophage : *«il y a tout un travail de preparation des légumes à faire en amont, plus le temps de vente au marché. Dès que l'on commence à faire du circuit court, c'est un facteur qu'il faut prendre en compte»*.

DOMINIQUE BERNERD

sas RUZÉ *Spécialiste du triage et du traitement de vos semences*
De 40 à 100 q/h traités : gagnez du temps et de la performance
ADAPTABILITÉ DISPONIBILITÉ




LARGE GAMME DE PRODUITS :
Céréales, Protéagineux, Lentilles, Maïs...

SAS RUZÉ
Contactez-nous pour préserver vos récoltes
03 86 80 14 86
89400 Migennes - www.ruze.fr

Promodis
Pro, Proche, Promodis
du 1er au 31 juillet 2018
Le mois de la GRAISSE
DIADEM

Graisse MULTI SERVICE par carton de 24
Réf 245715 — 40,56 € Prix HT - Règlement comptant

Graisse EXTREME PRESSION par carton de 24
Réf 245716 — 49,44 € Prix HT - Règlement comptant

Graisse MULTI SERVICE tonnelet de 50 kg
Réf 245721 — 142,00 € Prix HT - Règlement comptant

Graisse EXTREME PRESSION tonnelet de 50 kg
Réf 245722 — 169,00 € Prix HT - Règlement comptant



YAgri Yonne
3, bis rue des Entrepreneurs
89300 Joigny **03 86 91 79 09**
yonneagri.fr
Méthivier
Agence de Toucy **03 86 44 01 08**

Soufflet Agriculture

Visite de la plateforme expérimentale de Vallan

Conversions bio, retrait du Gaucho, agriculture de conservation, anticipation de la fin du glyphosate, gestion des résistances, débouchés pour les productions icaunaises... Autant de thèmes abordés lors de la visite de la plateforme expérimentale Soufflet Agriculture de Vallan-Merry Sec cette année.



Parmi les thématiques abordées : produire du colza autrement.



La lentille, pour valoriser certaines parcelles séchantes de l'Yonne.

La campagne culturale 2017-2018, riche d'enseignements agronomiques, s'inscrit dans un contexte puissant de remise en question et d'adaptation aux changements. Aux portes de l'agglomération auxerroise, les agriculteurs du département sont venus le 1er juin dernier, découvrir les dernières avancées testées dans les micro-parcelles d'essai.
Un renouveau variétal conséquent cette année devra permettre de répondre à une nouvelle donne au niveau de la production d'orges brassicoles et d'entériner des acquis agronomiques majeurs pour le colza. En effet, le retrait des néonicotinoïdes tant décriés ces derniers mois aura des conséquences pratiques immédiates : choix d'une variété tolérante (en escourgeon comme en colza), raisonnement de la date de semis, orientation risquée vers des semis d'orge de printemps fin octobre où les sols le permettent…
Dans tous ces cas, l'observation à la parcelle mettra en valeur le métier d'agriculteur.



Point de ralliement avant de débuter le circuit de visite.

Résultats hétérogènes en colza

Au niveau de la culture du colza, les enseignements de ce printemps sont riches tant les différences entre parcelles sont importantes. Au sein de mêmes communes ayant eu la même météo, les résultats finaux valorisent la pertinence d'itinéraires techniques mis en avant sur nos plateformes expérimentales depuis 3 ans. Le constat visuel sur les micro-parcelles d'essai (implantation, variétés, fertilisation,…) consolidé par les rendements et les marges sont sans appel. Pour mémoire le dicton de l'année dernière : en argilo-calcaire, sème tôt sème tard, rien ne vaut les semis d'avant la St Evrard ! Auquel on ajoutera d'autres recommandations : fertiliser au semis, semer clair. À Vallan, la thématique du désherbage n'a pas été oubliée. Outre la présentation du robot désherbeur de demain, un essai mis en place par le service technique cet automne reprend les règles fondamentales : allongement indispensable de la rotation, introduction de cultures de printemps (orge de printemps, lentille…), faux semis et illustre les différences entre les différents programmes.
Les traditionnels essais variétés mis en place cette année intègrent deux paramètres fondamentaux :
- la satisfaction des débouchés les plus proches. En effet, le développement de filières tracées (Baguépi est un exemple) permet d'assurer un débouché valorisé auprès de l'agriculteur et rassurant pour le consommateur.
- l'adaptation des variétés ou des espèces au terroir local (comportement aux maladies, à la verse…). À ce titre, le développement du Mélange Meunerie Soufflet MMS (5 variétés au profil complémentaire) apporte en plus la régularité de rendement.

Alors que la météo de l'année et particulièrement celle du mois de juin aura été chaotique, la journée de visite s'est parfaitement déroulée, sans pluie. Dans une ambiance d'avant moisson, elle s'est poursuivie au silo de Merry-sec autour d'une bière issue de malt produit à partir d'orge locale. Cet investissement humain de proximité est une réelle opportunité pour les producteurs venus visiter cette plateforme. Dans la continuité, les équipes de terrain vous donnent rendez-vous d'ici quelques semaines avec les résultats chiffrés de la récolte et ainsi conforter les choix stratégiques de demain.

Emmanuel Bonnin
Soufflet Agriculture

Colza

Pérenniser les herbicides colza, un enjeu pour notre département

Si les herbicides sont un facteur essentiel pour un désherbage efficace, leur usage nécessite la mise en œuvre de bonnes pratiques d'utilisation.

La qualité de l'eau est un enjeu majeur dans notre département. Depuis 2 ans, l'Yonne a connu de nombreuses alertes liées à l'utilisation des herbicides colza : Champignelles, Etais-la-Sauvin. Sans alternatives chimiques efficaces, le métazachlore et le dimétachlore restent les molécules les plus employées. Mais des pratiques non adaptées dans leur utilisation peuvent avoir des conséquences tant au niveau local sur la qualité de l'eau des Bassins d'Alimentation de Captage (Bac) qu'au niveau national par le refus du renouvellement des Autorisations de Mise sur le Marché (AMM).

Ces herbicides sont des outils essentiels pour un désherbage efficace et une gestion pérenne des résistances dans la rotation. Afin de pouvoir en conserver le bénéfice, il est nécessaire de mettre en œuvre les bonnes pratiques d'utilisation adaptées au contexte local pour maintenir et améliorer la qualité de l'eau.

Quelques éléments de contexte

Depuis 2016, sur l'Yonne, le contrôle sanitaire de l'eau potable s'est renforcé et intègre désormais certains métabolites dits *«non-pertinents»* comme ceux du métazachlore (les formes ESA et OXA) et du dimétachlore (CGA 354742 et 369873) qui sont deux molécules utilisées pour désherber le colza. Les métabolites sont des produits de dégradation de ces substances.

Les analyses révèlent des concentrations sans risque pour la santé humaine car elles sont très inférieures aux valeurs sanitaires fixées par les autorités.

Cependant, ces nouvelles molécules ont fait augmenter le nombre de situations dépassant le seuil de 0,1 μg/L.

Cette valeur correspond à la norme appliquée pour les pesticides et leurs métabolites pertinents.

Les actions menées

L'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire, alimentation, environnement, travail) devrait publier prochainement un avis afin de préciser la manière d'évaluer la qualité de l'eau potable pour ces nouveaux métabolites.

Depuis plus d'un an, l'UPVY (Union des Productions Végétales de l'Yonne) s'est associée aux acteurs agricoles icaunais (notamment les organismes stockeurs, la Chambre d'agriculture et Terres Inovia) pour initier une réflexion sur le désherbage du colza et le respect de la ressource en eau.

Les prochaines applications d'herbicides colza approchent. Terres Inovia, institut technique des oléo-protéagineux, a développé une fiche qui ouvre des pistes d'actions à mettre en œuvre pour un désherbage du colza durable. On peut citer quelques exemples qui peuvent se réfléchir tant au niveau individuel que territorial : protéger les zones identifiées d'infiltration rapide, allonger les rotations, associer des méthodes complémentaires au désherbage chimique… Cette fiche est disponible auprès de vos organismes prescripteurs. Ceux-ci pourront vous aider également à adapter au mieux vos programmes de désherbage en fonction de votre propre contexte (diversité de la flore adventice, infestation, présence d'un captage à proximité de la parcelle…). Dans le but de ne pas démultiplier les cas de détection dans les eaux suite aux applications d'herbicides colza, il est de la responsabilité de chaque exploitant d'évaluer les actions à mettre en place. L'UPVY vous encourage à vous rapprocher de vos organismes prescripteurs qui vous accompagneront dans votre réflexion.

Sandrine Vatinelle
Animatrice UPVY



L'Yonne a connu ces deux dernières années plusieurs alertes concernant la qualité de l'eau, liées à de mauvaises pratiques d'utilisation d'herbicides colza.



Territoires

Accueil de la mission zones intermédiaires en Bourgogne Franche-Comté

La FRSEA, les Jeunes Agriculteurs, la Chambre régionale d'agriculture et la CRMCCA ont accueilli le 22 juin la mission ministérielle chargée d'étudier les problèmes des zones intermédiaires(1) en Bourgogne-Franche-Comté. Le programme de la journée était bien chargé, mais il s'agissait d'expliquer précisément les difficultés de ces territoires en perte de vitesse.


Les membres de la commission ont pu apprécier insitu des problématiques spécifiques des zones intermédiaires.

Bien expliquer les spécificités des zones intermédiaires

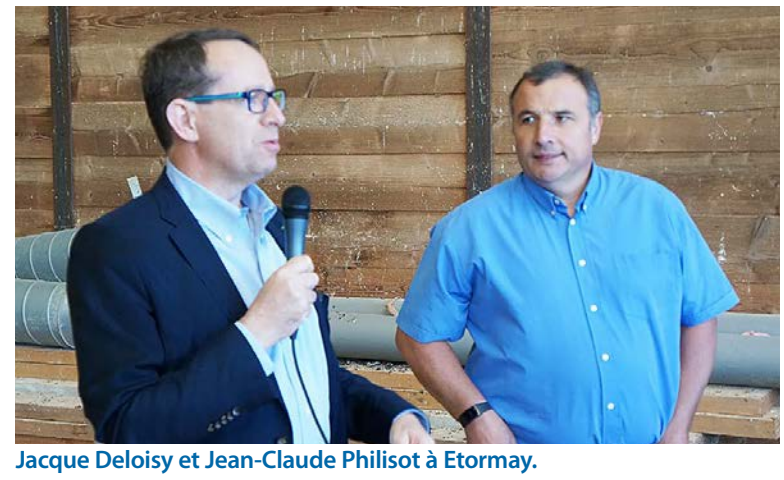
La journée a commencé concrètement sur l'exploitation de Jean-Claude Philisot à Etormay sur les plateaux au Nord de Dijon. Jacques De Loisy, responsable de la section grandes cultures explique l'enjeu de cette journée : *«nous sommes contents d'accueillir enfin une mission ministérielle chargée des zones intermédiaires. J'espère que lors de cette journée nous allons pouvoir vous expliquer toutes les spécificités liées à ces zones»*.
Dans la foulée, Jean-Claude Philisot présente son exploitation : *«aujourd'hui j'exploite 187 hectares, pour préserver mon revenu et faire face aux risques climatiques, j'ai réduit mes charges de matériel, j'ai introduit de nouvelles cultures pour allonger la rotation et éviter les résistances sur le colza. Mais aujourd'hui avec mes faibles rendements, l'assurance «récolte» ne se déclenche plus. Les aides Pac sont passées de 350€ à 200€ par hectare. Cela fait trois ans que mes résultats sont négatifs»*.
Pour avoir une vision des différents systèmes de production Gilles Robillard, secrétaire général de la FDSEA de l'Yonne explique les particularités de son département : *«L'Yonne représente 30% de la sole céréalière de la Région. Avec nos systèmes de rotation Colza, Blé, wOrge, nous rencontrons des résistances aux matières actives avec des baisses importantes de rendements»*.

Des organismes stockeurs fragilisés

Après un aperçu des systèmes de production, les organismes stockeurs expliquent aussi les difficultés qu'ils rencontrent. Marc Patriat, président de Dijon céréales précise : *«nous sommes dans des zones très fragiles. La diversification n'est pas si évidente. L'un des points sensibles pour nos productions, c'est l'enclavement. Le coût moyen de transport supplémentaire pour nos débouchés est estimé à 15 € la tonne»*. Pour Interval , Didier Vagnaux le président, explique tout le travail réalisé sur la filière chanvre : *«nous avons des difficultés à être accompagné pour des projets d'investissement»*. Enfin Christophe Verdot, vice-président de 110 Bourgogne, met lui l'accent sur la variabilité extrême de la production : *«avec des écarts de plus ou moins 30% de la production, ce n'est pas facile de gérer pour les organismes stockeurs»*.

L'assurance récolte n'est pas opérationnelle

Pour la deuxième étape de la journée, la délégation se donne rendez-vous chez François Xavier Lévêque, jeune agriculteur à Bressey-sur-Tille. Il retrace l'historique de son parcours *«je me suis installé avec mes parents en 2006. Mon frère s'installe cette année. L'exploitation regroupe 460 hectares avec de nombreuses cultures : colza, blé, moutarde, soja, oignons, … Depuis ces cinq dernières années notre revenu est en baisse. 50 % de nos terres sont superficielles sableuses, donc très sèchantes mais inondables, nous ne pouvons pas les assurer. Avec le réchauffement climatique, il faut prévoir la possibilité de créer de nouvelles retenues d'eau»*.
Lionel Borey, président de Coop de France Bourgogne-Franche-Comté et représentant de la Saône-et-Loire, poursuit et présente les spécificités du sud de la Région : *«nous avons des sols avec un potentiel limité : des argiles lourds, des sols acides et des zones inondables qui limitent considérablement les rendements. Après trois années négatives sur cinq ans, les éleveurs laitiers situés en plaine sont tentés d'arrêter l'élevage. Nous avons très peu d'exploitations céréalières, mais surtout de la polyculture élevage. Au niveau des perspectives, nous avons le soja non OGM. Nous devons encore travailler sur la baisse des charges. Il y a encore des possibilités de diversification, avec la production de semences ou les énergies renouvelables»*.

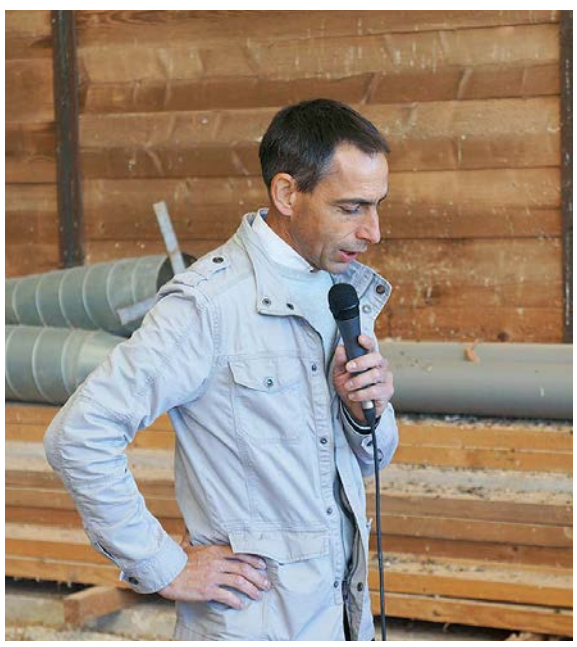

Jacque Deloisy et Jean-Claude Philisot à Etormay.

Vincent Lavier, président de la chambre d'agriculture de Côte d'Or conclut les visites de terrain : *«les gens se bougent pour trouver des solutions. Nous pensions pouvoir bénéficier d'un dispositif particulier avec la Maec zones intermédiaires. Nous avons vite déchanté, car cela a permis de traiter à peine quelques dizaines de dossiers. Nous croyons beaucoup à la formation pour faire évoluer nos pratiques. Malgré nos difficultés, nous avons réussi des beaux projets comme la filière moutarde. Une IGP créée depuis 1992 qui permet de valoriser plus de 5000 hectares dans la région»*.
Le repas était prévu sur place, avec la ferme d'Etaules, au Gaec familial Estivalet qui transforme les produits de l'exploitation : *«Pour l'instant, nous faisons plutôt du bénévolat»* indique Marion chargée de la fabrication des produits fermiers.

Après les visites, les propositions

En milieu d'après-midi, la délégation est repartie à la Draaf pour une réunion de synthèse. A cette occasion, Jacques De Loisy a rappelé les différentes propositions de la profession avec : *«une réévaluation des DPB à 250 € par hectare, mais aussi la nécessité de revoir les conditions pour l'accès à l'assurance récolte. Le soutien aux filières classiques mais aussi l'accompagnement à l'émergence des nouvelles filières»*.
En conclusion, le président de la commission, Georges Pierre Malpel a démontré sa capacité d'écoute, de synthèse et de propositions : il précise *«il sera nécessaire de comprendre si nous ne sommes pas au bout d'un certain système. La crise est multifactorielle et nous devrons répondre aux différentes interrogations. Nous ne tricherons pas sur les différentes questions posées»*. D'ores et déjà un rendez-vous est pris à l'automne, car la mission souhaite faire partager avec les responsables des territoires concernés, les propositions qu'elle aura retenues.

Alex Sontag


Gilles Robillard, secrétaire général de la FDSEA 89.


Marc Patriat, président de Dijon Céréales.

(1) Membre de la commission Georges Pierres Malpel, inspecteur général de l'agriculture, responsable de la mission, Yves Granger, ingénieur général, Yves Riou, inspecteur général, Yves Marchal, inspecteur général.

En direct de la MSA

Diagnostic territorial de Santé
La santé pensée à l'échelle d'un territoire
La direction des affaires médicales
Déclic Stop Tabac
Prévenir le tabagisme chez les agriculteurs
Les Instants Santé expliqués par le Dr Christophe
Corda : une action phare de la politique de santé de la MSA, rénovée pour plus d'efficacité
Du nouveau sur la préparation à la retraite !
Information importante
Maintien du TESA Internet actuel
Aides personnalisées au logement
Ce qui change en 2018

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne

La vie de l'institution

Une AG entre "Talons aiguilles et bottes de foin"

Le 25 mai dernier, à Beaune, se tenait l'assemblée générale de la MSA Bourgogne, sous la présidence de Dominique Bossong. Une fois n'est pas coutume, la femme y était à l'honneur. Ainsi, la Commission des agricultrices 71 a présenté un extrait de sa pièce "Talons aiguilles et bottes de foin" qui raconte le quotidien des femmes dans l'agriculture. Mêlant humour et émotion, le jeu des comédiennes en herbe a fait réagir la salle avec enthousiasme ! Nathalie Bonnot, Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité en Saône-et-Loire, a ensuite présenté une rétrospective sur les droits des agricultrices en un siècle d'histoire.



Mais l'assemblée générale, c'est aussi, comme traditionnellement, la présentation des bilans d'activité d'une année écoulée et des perspectives à venir.

Armelle Rutkowski, notre Directrice Générale, pour qui c'était la première assemblée générale, a mis en avant les résultats chiffrés de la caisse, en termes de prestations versées et cotisations appelées, mais également ceux concernant les missions dévolues à chaque service. Le Président Bossong a, quant à lui, fait un point sur la situation agricole qui reste alarmante et les différentes évolutions législatives impactant le régime.

Guy Callué, Président du Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale, est revenu sur l'accompagnement proposé aux actifs agricoles en situation de fragilité, aux jeunes et aux seniors. Franck Juillard, Président de la Commission Vie Institutionnelle, a présenté les résultats de l'enquête en besoins d'information et de formation réalisée auprès des élus. Enfin, Jacques Ganne et Hélène Dapvril, respectivement Président du Comité de Protection Sociale des Salariés et Présidente du Comité de Protection Sociale des Non Salariés ont insisté sur la loi El Khomri et ses impacts forts sur l'organisation du travail au service Santé Sécurité au Travail, axés prioritairement sur la prévention des risques.

La prévention qui, avec la promotion de la santé, constitue le premier axe de la Stratégie nationale de la santé 2018-2022 du Gouvernement.

La santé, axe d'actions prioritaire

Lancée en début d'année, cette stratégie se concrétise par un ensemble d'actions qui prend en considération l'individu et son environnement dans son parcours de vie, pour « *rester en bonne santé tout au long de sa vie* ». Ce plan détaille les mesures permettant d'obtenir un environnement favorable à la santé. Il s'agit, en effet, d'aider chacun à devenir acteur de sa propre santé, en adoptant les bons réflexes dès le plus jeune âge, en étant mieux informé, en bénéficiant de nouvelles possibilités de dépistages par exemple et ce, en fonction de son âge, de ses conditions de vie et bien sûr de son état de santé.

Une politique gouvernementale de prévention qui fait écho au programme de prévention santé adapté aux besoins de la population agricole et rurale, mis en place par la MSA depuis plusieurs années et qui a déjà fait ses preuves.

Ainsi, sur le plan national :

en 2016,

- le taux de couverture vaccinale était de 73,8 %, ce qui représente plus de deux enfants sur trois vaccinés contre la rougeole, les oreillons, la rubéole ;
- 53,3 % des femmes de 50 à 74 ans ont participé au dépistage organisé du cancer du sein, soit plus d'une femme sur deux (tous régimes confondus, le taux national était de 49,9 %) ;
- plus de 51.000 jeunes ont bénéficié d'un examen de prévention bucco-dentaire dans le cadre du dispositif conventionnel M'T dents, soit un taux de participation de 34,7 % ;
- plus de 51.000 seniors ont bénéficié d'actions collectives de prévention menées dans le cadre de la politique de prise en charge globale du vieillissement des personnes ;
- plus de 2.600 patients atteints de maladies cardio-vasculaires ont participé au programme d'éducation thérapeutique de la MSA ;
- plus de 66.000 personnes ont bénéficié d'une action collective d'éducation à la santé proposée par les Asept (Associations de santé, d'éducation et de prévention dans les territoires)…

En 2017,

- durant la campagne de vaccination contre la grippe 2016/2017, plus d'un ressortissant sur deux a bénéficié de la vaccination antigrippale, soit un taux de participation de 53,5 % ;
- plus de 15.600 personnes ont participé au dispositif Instants Santé qui intègre désormais les sous-consommants de soins dans un parcours de santé et 9.000 jeunes de 16 à 24 ans ont bénéficié d'une consultation gratuite chez un médecin généraliste ;
- plus d'un quart des actions financées au titre du Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaire agricole (FNPEISA) ont porté sur la promotion des actions d'éducation nutritionnelle principalement menées auprès des élèves des Maisons familiales et rurales ou lycées agricoles. Plus de 20.000 personnes ont bénéficié de ces actions ;
- 12.406 personnes ont bénéficié du dispositif de prise en charge de traitements nicotiniques de substitution (TNS)…

Au 1er janvier 2017, le régime agricole comptabilisait plus de 5,6 millions de ressortissants. Autant de personnes que la MSA, forte de son guichet unique, accompagne à chaque période de leur vie, gérant l'ensemble de la protection sociale de base des non salariés et des salariés agricoles. Parallèlement, elle mène de multiples actions de promotion et de prévention dans le domaine de la santé qui, conjuguées à sa politique d'action sanitaire et sociale, donnent tout son sens au mot "accompagnement" et en font un acteur incontournable des territoires ruraux.■

Éditorial



Malgré un temps radieux qui, un instant, nous a fait craindre un absentéisme important, les délégués sont venus nombreux assister à l'assemblée générale de la MSA Bourgogne, le 25 mai dernier, à Beaune et je les en remercie. Ce moment fort de l'Institution est, en effet, l'occasion pour la caisse de présenter le bilan d'une année d'activité et pour moi, celle de faire un tour d'horizon de l'actualité.

Dans un contexte économique et social moins pire qu'en 2016, mais tout aussi difficile pour le monde agricole, l'accompagnement des actifs, salariés et non salariés a été, en 2017 et reste en 2018 notre priorité. Pour cela, nous avons entre autres, décidé de poursuivre, sur nos fonds d'action sanitaire et sociale, l'aide au répit, dispositif permettant aux exploitants agricoles en situation d'épuisement, de bénéficier de la prise en charge du coût du service de remplacement. Parallèlement, nous poursuivons l'installation du réseau de bénévoles accompagnants sur l'ensemble du territoire bourguignon. Formés à l'accompagnement des exploitants agricoles en situation fragilisée, ils apportent un soutien à l'agriculteur, mais ont également un rôle de veille, ce qui en fait de véritables partenaires de proximité. Par ailleurs, nous mettons en place une formation à destination des salariés d'organisations professionnelles agricoles qui côtoient les agriculteurs en difficulté, pour les aider à faire face aux situations avec recul et écoute, afin d'être plus efficaces.

Quant aux évolutions législatives, elles ne sont pas en reste. Parmi elles, la Déclaration Sociale Nominative (DSN) qui modifie en profondeur le système d'appel des cotisations sociales auprès de l'ensemble des employeurs de main-d'œuvre.

En lien avec la DSN, vient ensuite le nouveau TESA qui s'adresse prioritairement aux petites entreprises agricoles sans logiciel de paie ni tiers déclarant. Pour faciliter la vie des employeurs et dans l'attente des améliorations et de la disponibilité de l'intégralité des fonctionnalités de ce service, la MSA Bourgogne donne la possibilité d'utiliser le TESA WEB actuel et de reporter l'adhésion au nouveau TESA au plus tard au 1er janvier 2019. Cette mesure concerne exclusivement les employeurs de travailleurs occasionnels ou saisonniers de moins de trois mois.

Autre sujet qui suscite, pour l'instant, plus de questions que de réponses, la réforme des retraites. Le principe : un régime unique où chaque euro cotisé donne le même droit. Ce système n'empêche pas une pluralité d'opérateurs et la MSA a toute sa place.

Enfin, comme annoncé l'année dernière, la Surface Minimum d'Assujettissement, ainsi que la parcelle de subsistance ont été harmonisées sur l'ensemble du territoire bourguignon.

La mutualisation de proximité avec nos collègues de Franche-Comté a débuté le 3 avril dernier. Il s'agit là d'un changement important demandant un gros effort d'adaptation aux salariés des deux caisses et l'indulgence doit être de mise face aux retards et dysfonctionnements qui ne manqueront pas d'arriver.

Le paysage de la protection sociale se modifie. Mais, je suis certain que la MSA, forte de ses atouts et de son expérience, résolument déterminée à se positionner comme interlocuteur et acteur de référence du monde agricole et des territoires ruraux, fera partie, encore longtemps, de ce paysage.

Je vous souhaite un bel été.

■ **Dominique Bossong**

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

La MSA soigne votre santé

Zoom

Diagnostic territorial de Santé

La santé pensée à l'échelle d'un territoire

Le diagnostic territorial de santé permet d'identifier les problèmes d'accès aux soins, à l'échelle d'un territoire. Une première étape, le volet quantitatif, consiste à élaborer une cartographie de la santé. La seconde étape, le volet qualitatif, permet de confronter les données au ressenti du terrain.



Didier Menu, médecin conseil chef de la MSA Bourgogne, est le chef de projet du diagnostic territorial de santé.

La MSA veut prendre une part active dans la mise en œuvre des politiques publiques de santé. Avec le souci de faire valoir les besoins exprimés par la population agricole et rurale. Pour y parvenir, elle a défini une stratégie au bénéfice de ses ressortissants et des territoires ruraux. Avec, en fil rouge, la prévention et limitation des risques de rupture dans le déroulement du parcours de soin. La MSA a choisi de cibler les territoires les plus en difficulté, qui sont identifiés grâce à l'établissement d'un diagnostic territorial de santé, véritable outil d'aide à la décision. Au travers de données quantitatives et qualitatives il permet de révéler les caractéristiques (atouts, faiblesses et potentiels) d'un territoire donné. Ainsi, le diagnostic territorial permet de légitimer une démarche globale de territoire auprès de ses divers acteurs.

Didier Menu, médecin conseil chef régional, a été le chef de projet de cette initiative pour le compte de la caisse centrale MSA.

« *La première étape a été la constitution de bases de données destinées à alimenter un outil informatique de cartographie. Ce dernier, appelé GéoMSA, permet aujourd'hui de dresser un panorama très précis, à l'échelle du bassin de vie, des offres et des besoins en matière d'accès au soin* » explique le docteur Menu. « *Il y a des données externes à la MSA, inter-régime, mais il y a aussi et surtout des données que seule la MSA possède. Ces informations médico-administratives, dont nous sommes propriétaires, peuvent ainsi être utilisées de façon spécifique* ». Cet atout incontestable du régime sociale agricole a ainsi permis la mise en place d'un partenariat avec l'ARS (agence régionale de santé) pour mener à bien ce diagnostic territorial.

Pour Didier Menu, le premier volet, l'aspect quantitatif ou cartographique, a été relativement rapide à mettre en place. « *Mais sortir les cartes ne suffit pas. Il faut aussi savoir les lire, les analyser, et les confronter à la réalité du terrain* ». C'est la seconde étape : le volet qualitatif. Ce dernier a été beaucoup plus long à mettre en place. « *Le volet qualitatif nécessite de rencontrer les gens, en individuel et en groupe* » insiste le docteur Menu.

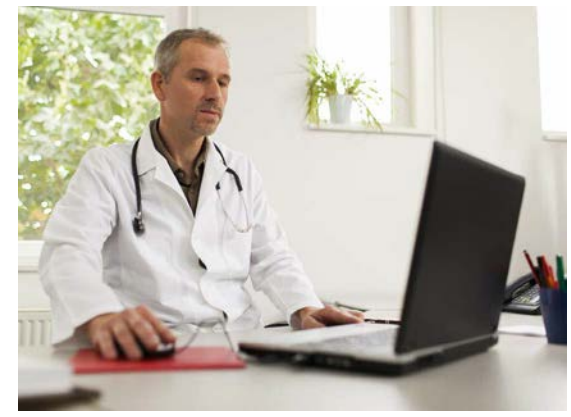
L'outil cartographique a mis en évidence des zones de vie qui présentaient un déficit en matière de santé. La MSA en a retenu plusieurs pour lesquelles elle pouvait apporter des solutions. Après proposition auprès de l'ARS, il a été décidé de mettre en place le volet qualitatif sur le Châtillonnais.

« *Sur le secteur de Châtillon-sur-Seine, nous avons constitué un groupe de travail composé de professionnels de santé, d'élus locaux, et d'habitants* » précise Didier Menu. Ces différents rendez-vous, avec une approche sociologique, permettent d'affiner la compréhension des problématiques rencontrées sur un bassin de vie. L'étude menée sur le Châtillonnais a fait l'objet d'une restitution en décembre dernier auprès des différents participants et permettra de définir le plan d'actions à mettre en place sur le secteur. ■

Pour mieux comprendre

La direction des affaires médicales

La direction des affaires médicales regroupe trois pôles d'activité différents mais qui s'imbriquent et se complètent : le Contrôle Médical et dentaire, la Gestion Du Risque et la Médecine Préventive.
Les praticiens conseils (médecins et chirurgiens dentistes) et le personnel administratif spécialement formé aux questions de santé mettent en œuvre une activité et des missions réglementaires, fixées par la loi, le code rural, le code de la santé publique et le code de la sécurité sociale. Ils garantissent aux assurés le respect du secret médical et exercent leur activité en toute indépendance technique vis-à-vis des autorités administratives.



La première mission est celle de l'Expertise Médico Sociale Individuelle

C'est une mission de contrôle et d'expertise qui consiste à vérifier la présence des éléments médicaux qui commandent le versement des prestations soumises à conditions médicales.
À titre d'exemples, c'est le médecin conseil qui vérifie que le malade présente bien :
• l'une des 30 Affections de Longue Durée donnant droit au remboursement à 100 % des soins ;
• une incapacité temporaire de travail justifiant du versement d'indemnités journalières dans le cadre d'un arrêt de travail ;
• une incapacité durable, voir définitive de travail justifiant du versement d'une pension d'invalidité ;
• une insuffisance respiratoire nécessitant la mise en place d'une oxygénothérapie ;
• un handicap physique justifiant l'attribution d'un fauteuil roulant électrique.
C'est aussi le médecin conseil qui établit le rapport d'expertise médicale des séquelles d'un accident du travail qui conduira au versement d'une rente ou qui valide la reconnaissance de la maladie professionnelle.

La seconde mission est celle de la Gestion Du Risque

C'est une mission de contrôle et d'analyse de l'activité des professionnels et des établissements de santé, à la recherche d'erreurs, abus ou fraudes en matière de délivrance ou de tarification des soins.
À titre d'exemples, c'est :
• le contrôle de la tarification à l'activité des hôpitaux et cliniques pour s'assurer que le séjour facturé correspond bien aux soins réalisés ;
• le contrôle de la tarification forfaitaire des services de soins infirmiers et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ;
• le contrôle de la justification des majorations de nuit des actes infirmiers ;
• le contrôle du respect de l'autorisation de mise sur le marché de certains médicaments (Médiator, Versatis).
Mais au-delà des missions de contrôle, c'est aussi une mission d'accompagnement et de conseil auprès des assurés, des professionnels et des établissements.
À titre d'exemple, c'est :
• la promotion des guides de bonne pratique de la Haute Autorité de Santé tel le dépistage de la rétinopathie ou de l'insuffisance rénale dans le suivi du diabète ;
• la promotion et la mise à disposition de programmes d'éducation thérapeutiques dans la prise en charge des maladies chroniques ;
• la promotion du dépistage des cancers du sein, du colon et du col de l'utérus ;
• la promotion des vaccinations obligatoires ou simplement recommandées ;
• la promotion et la mise en œuvre de programmes d'arrêt de la consommation de tabac ;
• la promotion et la mise en œuvre d'un plan d'actions de prévention dentaire du plus jeune âge à celui de senior.

La Gestion Du Risque, c'est aussi tout faire pour mettre en adéquation l'offre et le besoin de soins sur tous les territoires, même les territoires ruraux les plus éloignés. À l'heure où notre région connait des déficits en professionnels de santé parfois aigus, c'est intervenir :
• dans les écoles et facultés auprès des futurs professionnels pour mettre l'accent sur l'intérêt de l'exercice en milieu rural ;
• auprès des autorités pour mobiliser les énergies et les mesures incitatives à l'installation ;
• sur le terrain auprès des professionnels en place pour les aider à s'organiser et se coordonner par des réseaux de santé (gérontologiques) ou des maisons de santé rurales et rendre attractif le territoire pour de futurs professionnels.

La troisième mission est celle de la Médecine Préventive et des "Instants Santé"

La MSA propose à ses assurés de 16 à 74 ans des bilans de santé centrés sur les risques liés aux différentes catégories d'âge.
• 16 à 24 ans : troubles du comportement et conduites à risque dont les conduites addictives ;
• 25 à 44 ans : risque cardio-vasculaire ;
• 45 à 64 ans : risque cardio-vasculaire et dépistage des cancers ;
• 65 à 74 ans : facteurs de risque de dépendance et dépistage des cancers.
Hier proposés à tous, les Instants Santé sont désormais ciblés sur des populations pas ou peu médicalisées pour les sensibiliser à la prévention et, si besoin, les insérer dans le parcours de soin.
On le voit l'étendue des activités est large.
Si l'activité de contrôle et vérification est forte, celle de l'accompagnement et du conseil l'est tout autant et donne tout son sens à la fonction de praticien conseil au sein d'un service de contrôle médical et dentaire. ■



Déclic Stop Tabac

Prévenir le tabagisme chez les agriculteurs

Le tabagisme continue de tuer. Loin d'être épargnés, les agriculteurs étaient de plus en plus nombreux à fumer entre 2010 et 2014. Un constat alarmant qui a conduit la MSA à développer Déclic Stop Tabac, un programme de prévention ciblant les jeunes futurs agriculteurs.

Chaque année, le tabagisme est responsable de près de 80.000 décès en France par cancers, maladies cardio-vasculaires et de l'appareil respiratoire. Un fumeur sur deux meurt du tabac et plus de 30 % des plus de 17 ans fument quotidiennement. *« Entre 2010 et 2014, les exploitants agricoles constituaient la seule catégorie de la population où la proportion de fumeurs réguliers était en forte augmentation (de 12,2 % à 20,6 %) »* révèle Catherine Laurencin, référente des actions de santé au service gestion du risque de la MSA Bourgogne. Un constat inquiétant qui a conduit la MSA à développer une action de prévention complémentaire au dispositif national. Il s'agit de Déclic Stop Tabac, un programme de proximité décliné depuis novembre 2016 par les MSA dans les régions. Ciblant parmi les ressortissants du régime agricole les futurs exploitants, Déclic Stop Tabac s'adresse aux jeunes à partir de 16 ans scolarisés dans les maisons familiales rurales ainsi qu'aux salariés de structures d'insertion en secteur agricole, présente Catherine Laurencin.

Favoriser la prise de conscience

« L'objectif est de favoriser la prise de conscience sur les conséquences de la consommation tabagique et de faciliter ainsi un engagement volontaire et individuel », explique la référente. *« Il s'agit d'accompagner et soutenir les démarches d'arrêt avec un suivi fait de temps d'échanges, de défis individuels ou collectifs, d'ateliers participatifs et collectifs pour susciter le déclic »*.

Concrètement, l'action se déroule en quatre temps. La première étape est *« l'organisation d'un atelier collectif destiné à informer et inciter à initier une démarche d'arrêt du tabagisme »*, expose l'intervenante de la MSA. Cette dernière travaille avec des associations de lutte contre le tabagisme comme "Tab'Agir" en Saône-et-Loire. Un médecin tabacologue intervient pour parler de la dépendance. Un test de dépendance est proposé aux participants. Au terme de ce premier atelier, les personnes les plus motivées sont invitées à s'inscrire.



Catherine Laurencin

« Déclic Stop Tabac s'adresse aux jeunes à partir de 16 ans scolarisés dans les maisons familiales rurales ainsi qu'aux salariés de structures d'insertion en secteur agricole ».

Engagement

« Le second temps consiste au transfert de compétences à un référent désigné par la MFR ou l'association d'insertion demandeuse. On leur explique comment suivre les jeunes dans l'arrêt du tabac. Le troisième temps est un accompagnement des personnes engagées. Le tabacologue leur propose des consultations individuelles qui sont prises en charge par la MSA. Nous organisons aussi des séances d'échanges, des défis collectifs. Enfin, dans un quatrième temps, nous pouvons mener des actions complémentaires d'accompagnement avec, par exemple, la mise en place d'ateliers d'aide au sevrage », détaille Catherine Laurencin. Le suivi se prolonge pendant environ une année. L'intervenante de la MSA garde le contact avec le référent désigné pour suivre l'évolution du programme.

Pour tout renseignement sur Déclic Stop Tabac, contacter Catherine Laurencin au 03.85.39.52.56 (du lundi au mercredi) ou à l'adresse : laurencin.catherine@bourgogne.msa.fr ■

Les Instants Santé expliqués par le Dr Christophe Corda

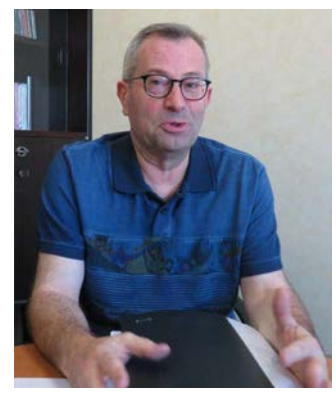
Une action phare de la politique de santé de la MSA, rénovée pour plus d'efficacité

Action phare de la politique de santé de la MSA, les Instants santé ont fait peau neuve en 2017, quelles en sont les modalités et quels effets attendez-vous de ce nouveau dispositif ?

Dr Christophe Corda : au travers des Instants Santé, la MSA propose aux adhérents qui en ont le plus besoin de bénéficier d'un bilan de santé personnalisé et gratuit réalisé par des professionnels de santé. Le nouveau dispositif cible désormais les assurés de 25 à 74 ans en situation de sous-consommation de soins. Ce nouveau ciblage permet d'atteindre plus efficacement des adhérents du secteur agricole qui n'ont pas toujours le temps ou l'opportunité d'aller chez un médecin, ou qui n'ont pas conscience de la nécessité d'évaluer régulièrement leur état de santé. Le nouveau dispositif permet d'évaluer cet état de santé et d'identifier certains facteurs de risques liés à des habitudes de vie, à l'activité professionnelle, à d'éventuelles addictions, etc. En répondant favorablement à l'invitation qui leur est faite, ces adhérents éloignés du système de santé, peuvent plus facilement se réinscrire dans un parcours de soins et de prévention et ainsi, redevenir acteurs de leur santé.

Le nouveau dispositif des Instants Santé cible les personnes les plus éloignées d'un parcours de soin classique, comment ces personnes sont-elles encouragées à aller au bout de la démarche ?

Dr Christophe Corda : dans un premier temps les personnes sont ciblées sur un nombre de consultations médicales effectuées (ou non) dans les deux ans qui précèdent l'invitation, en fonction de la tranche d'âge à laquelle elles appartiennent. L'adhérent MSA reçoit par courrier une invitation et un bulletin d'inscription l'engageant à s'inscrire par retour de courrier ou directement par mail ou par téléphone. L'inscription effectuée, la personne remplit un auto-questionnaire permettant de renseigner un certain nombre d'informations de santé et de préparer le plus efficacement possible le premier rendez-vous avec une infirmière. En cohérence avec les engagements de proximité de la MSA, nous nous attachons à ce que le rendez-vous santé se déroule localement, au plus près du lieu de résidence de l'assuré. Ce premier rendez-vous infirmier se déroule sous la forme d'un entretien personnalisé de repérage des facteurs de risque (cardio-vasculaire, cancers, mise à jour des vaccins, mal-être...) et des besoins en santé. Un bilan biologique complète l'entretien infirmier, ainsi que la proposition d'un entretien de motivation à l'arrêt du tabac et d'une rencontre avec une diététicienne. L'assuré se voit ensuite proposer une prise de rendez-vous chez un médecin de son choix. Mais il peut également préférer prendre directement rendez-vous chez le médecin, sans passer par le rendez-vous infirmier. Dans une étape ultérieure, des examens complémentaires, certaines actions de prévention ou une orientation vers un autre professionnel de santé comme une diététicienne, peuvent être envisagés.



Christophe Corda.

Quels sont les bénéfices attendus par la MSA et pour les bénéficiaires de ces Instants Santé rénovés ?

Dr Christophe Corda : ce dispositif est encore en phase d'ajustement et l'évaluation en sera faite au second semestre de cette année par un organisme de santé publique indépendant. En Bourgogne, 4.797 adhérents (de 25 à 74 ans) ont été invités à s'inscrire dans ce dispositif. L'important c'est que ce programme réponde aux interrogations des personnes concernées, les motive à faire un bilan de santé et à s'interroger sur certains facteurs de risques. Les phases d'écoute et de conseil sont particulièrement importantes pour les amener ensuite à s'engager dans un parcours de santé et de soins plus classique. Cette nouvelle formule stimule les adhérents à prendre soin d'eux, à devenir acteurs de leur santé et à entrer dans une démarche de prévention. ■

En Bref

Pour prévenir le diabète, vivez équilibré

700.000 français sont diabétiques sans le savoir. Pour vous informer et connaître vos facteurs de risques, la Fédération Française des Diabétiques vous propose un test en ligne anonyme et gratuit. Rendez-vous sur : contrelediabete.fr

Don de sang, maintenant c'est urgent

10.000 dons du sang sont nécessaires chaque jour pour soigner les patients. Les réserves actuelles sont faibles. Alors prenez le temps de sauver des vies. Partagez votre pouvoir, en donnant votre sang. Dates et lieux de collecte : dondesang.efs.sante.fr

Le soleil : pour les fruits oui, mais pas pour vous

Vous effectuez un travail saisonnier en extérieur ? Protégez-vous des effets nocifs du soleil ! Portez un chapeau ou une casquette à rabats sur la nuque, portez des vêtements couvrants, utilisez de la crème solaire sur le visage et les parties découvertes et pensez à vous hydrater.

Protégez-vous contre les tiques !

Vous êtes travailleur forestier ou simple promeneur ? La morsure d'une tique peut provoquer la maladie de Lyme. Quelques bons réflexes : portez des vêtements couvrants, appliquez un répulsif et inspectez votre peau. En cas de doute, demandez conseil à votre pharmacien ou à votre médecin traitant.

Se faire remplacer pour souffler

Vous êtes exploitant agricole et vous êtes en situation d'épuisement professionnel ? La MSA vous aide à vous faire remplacer pour prendre soin de vous. Elle vous propose aussi un accompagnement personnalisé. Renseignez-vous auprès de votre MSA.

Marpa, 200 résidences en milieu rural

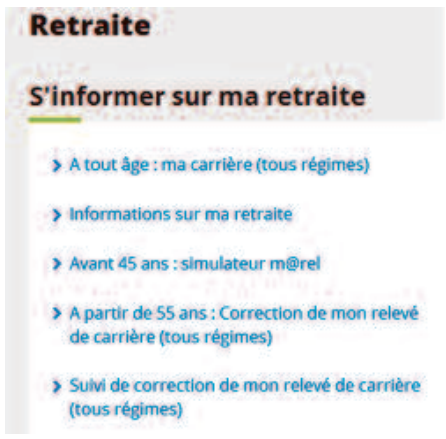
La solitude à domicile vous pèse ? Les Marpa sont de petites maisons faites pour les personnes âgées. Véritable foyer animé par une équipe conviviale respectant votre indépendance, elles proposent des services adaptés à vos besoins ! Pour trouver une Marpa proche de chez vous : www.marpa.fr

L'actualité MSA

Du nouveau sur la préparation à la retraite !

Depuis le printemps, les téléservices du site msa-bourgogne.fr évoluent afin de permettre aux assurés de préparer tranquillement leur retraite, en leur proposant de faire des demandes de rectification de carrière en ligne.
Rien de plus simple : à réception d'un relevé individuel de situation, vous constatez qu'une année est absente ou incomplète dans votre carrière salariée ou non salariée agricole.
Recherchez les justificatifs et adressez-les nous via votre espace privé.
Dans le cadre de la réforme de simplification des retraites, un seul régime liquidera les droits cotisés au régime des salariés, salariés agricoles, indépendants, non salariés agricoles.
Alors, six mois avant la date de départ souhaitée, renseignez-vous auprès de votre MSA pour connaître l'organisme qui sera chargé d'instruire et liquider vos droits !
Si au cours de votre carrière, vous avez cotisé au régime NSA, la MSA Bourgogne sera votre interlocutrice, vous pourrez faire votre demande de retraite en ligne.

Non salarié agricole, les démarches pour cesser son entreprise ou son exploitation agricole se préparent bien avant 60 ans !



La MSA Bourgogne a conçu une offre de service qui permet aux NSA de faire un bilan prestations/cessation au cours des deux années qui précèdent la date envisagée.
Lors de ce rendez-vous personnalisé, le chargé d'accueil aidera à faire le point sur :
- le devenir des membres de la famille du chef d'exploitation ou d'entreprise,
- les futurs droits à prestations (retraite tous dispositifs, invalidité, complémentaire santé, allocations diverses…),
- les démarches à accomplir pour cesser l'activité de NSA, le cumul emploi retraite.

Pour vous rassurer dans ce parcours, la MSA sera toujours là pour vous recevoir afin de vérifier si votre dossier est complet et recevable.
C'est simple, demandez un rendez-vous physique ou téléphonique !



Revalorisation des barèmes retraite

Afin de soutenir le niveau de vie des personnes âgées modestes, l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA) est revalorisée au 1er avril 2018.
Le montant de l'ASPA personne seule et son plafond de ressources est de 9.998,40 € par an (soit 833,20 € par mois).
Pour 2 personnes, le montant est de 15.522,54 € (soit 1.293,54 € par mois).
L'ASPA sera également revalorisée aux 1er janvier 2019 et 1er janvier 2020. ■

Information importante
Maintien du TESA Internet actuel



Afin de répondre aux obligations des employeurs vis-à-vis de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) et afin de prendre en compte les spécificités des très petites entreprises agricoles, la MSA a fait évoluer le TESA (Titre Emploi Service Agricole).
Gratuit et dématérialisé, le nouveau service TESA est ouvert depuis le 1er janvier 2018 et affiche un périmètre élargi. Sa généralisation est progressive et échelonnée.
Pour faciliter la vie des employeurs et dans l'attente des améliorations apportées à ce nouvel outil, la Caisse Régionale MSA de Bourgogne informe les employeurs que le TESA internet actuel restera opérationnel jusqu'au 31 décembre 2018 pour l'embauche des salariés en CDD d'une durée inférieure à trois mois (salariés saisonniers).
Les employeurs qui effectuent déjà des DSN peuvent continuer d'utiliser le TESA internet actuel pour l'embauche des salariés en CDD d'une durée inférieure à trois mois.
Les employeurs qui n'ont pas encore démarré la DSN doivent maintenir leurs modalités déclaratives actuelles au titre du 3e trimestre 2018 (appel chiffré, Tesa Internet actuel), l'ouverture du nouveau TESA étant reporté au 1er janvier 2019. ■

Aides personnalisées au logement
Ce qui change en 2018

Deux mesures concernant les aides personnalisées au logement ont été votées dans le cadre de la loi de finances pour 2018. Zoom sur ces évolutions !

Baisse de l'APL location

Après la baisse des APL de 5 euros par mois dans le parc locatif privé pour l'ensemble des bénéficiaires, la loi de finances pour 2018 instaure une baisse des APL, spécifique au parc de logements sociaux. Pour que cette réduction des APL ne se traduise pas par une baisse de ressources pour les ménages concernés (1), qui ont des revenus particulièrement modestes, la loi impose en contrepartie une baisse des loyers via la mise en place d'une réduction de loyer de solidarité (RLS). Le montant de l'APL est diminué d'un montant fixé à 98 % de cette réduction. La différence entre la réduction de loyer et la diminution de l'APL reste au bénéfice du locataire.
Cette mesure sera mise en œuvre sur l'échéance de juillet pour les adhérents MSA avec un effet rétroactif au 1er février 2018.

Suppression de l'APL accession

Les emprunteurs ne peuvent plus bénéficier de l'APL accession dans le neuf depuis le 1er janvier 2018. Le dispositif est néanmoins maintenu pour deux ans dans l'ancien, mais seulement dans certaines zones détendues.
L'APL accession est une aide accordée sous conditions de ressources aux emprunteurs qui deviennent propriétaires via un Prêt Conventionné (PC) ou un Prêt Accession Sociale (PAS). L'APL accession est directement versée à la banque prêteuse par la MSA et vient réduire la mensualité de crédit payée par l'emprunteur, de 25 % en moyenne mais jusqu'à 50 % dans certains cas.
(1) Sont concernés par la baisse conjointe des APL et de la RSL, les locataires dont les ressources sont inférieures à un plafond, en fonction de la composition du foyer et de la zone géographique.■

En bref

Ne prenez pas les risques de l'invisibilité

Vous confiez des travaux de jardinage à une personne sans la déclarer ? Elle est invisible pour sa protection sociale et vous êtes en situation de fraude. Vous êtes responsable en cas d'accident. Vous risquez des pénalités financières et des poursuites judiciaires. Ayez le bon réflexe : déclarez !

Clarifier un point de droit avec le rescrit social

Vous êtes employeur ou non-salarié agricole ? Vous voulez obtenir une décision explicite de votre MSA sur une réglementation relative aux cotisations et contributions sociales ? Le rescrit social vous permet d'interroger votre MSA. La réponse apportée est opposable et vous prémunit d'un éventuel redressement.
Plus d'informations sur : www.msa-bourgogne.fr

Suivre votre demande d'aide au logement

Vous avez effectué une demande d'aide au logement en ligne ou par formulaire papier ? Vous pouvez suivre à tout moment l'avancée de votre demande. Vous êtes prévenu s'il manque des éléments dans votre dossier. Vous pouvez alors le compléter directement. Rendez-vous dans Mon espace privé.

Allocation de rentrée scolaire : pensez à déclarer

L'allocation de rentrée scolaire vous aide à faire face aux dépenses occasionnées par la rentrée. Pour bénéficier de cette prestation, vous n'avez aucune démarche à effectuer si vos enfants ont moins de 16 ans. S'ils sont âgés de 16 à 18 ans, une déclaration de situation est nécessaire. Faites votre déclaration dès maintenant en quelques clics dans Mon espace privé.
Cette allocation sera versée pendant la 2e quinzaine du mois d'août.

La sécurité sociale étudiante évolue

Vous êtes adhérent MSA et votre enfant devient étudiant à la rentrée ? Il n'a plus besoin de souscrire une mutuelle étudiante et reste affilié à la MSA. Votre enfant peut continuer à bénéficier de votre complémentaire santé, si cela est déjà le cas. Plus d'infos sur www.msa-bourgogne.fr

Caisse Régionale MSA de Bourgogne
14, rue Félix Trutat
21046 Dijon cedex
www.msa-bourgogne.fr
particulier : 09.69.36.20.50
employeur : 09.69.36.20.60
professionnel de santé 09.69.36.20.70

msa santé famille retraite services

Bâtiment laitier

Quand la vache va, tout va !

Le Gaec de l'Avenir, en Côte-d'Or, a construit un nouveau bâtiment en faisant du bien-être des animaux l'une de ses grandes priorités.



Les deux éleveurs derrière l'une de leurs vaches dépassant les 9 000 kg/lait/an.

Une bonne santé des vaches laitières est source de performances. A Verdonnet, Jean-Pierre Palatre et Thomas Balme n'ont rien laissé au hasard lors de la construction de leur bâtiment en juin 2016. Lumineux, aéré, automatisé et fonctionnel : leur nouvel outil de travail leur a permis de gagner en production, en qualité et même en confort de travail. Un tel investissement en pleine crise laitière était un pari assez osé, mais Thomas Balmé, 30 ans, assume totalement : « Ce nouveau bâtiment a été couplé avec mon installation. Dans le même temps, investir dans un contexte difficile peut aussi avoir ses avantages : les constructeurs n'ont pas beaucoup de travail et tout se déroule dans les délais impartis. Les marchands de matériels adaptent leurs prix en conséquence et il y a des affaires à réaliser ». Les deux éleveurs ont ressenti un grand changement, quelques jours après la mise en route de leur structure dédiée à l'élevage de 120 vaches laitières de race Montbéliarde. Un gain de 1 000 kg lait/vache/an a été enregistré par un certain nombre d'équipements. Dans le même temps, la qualité de lait n'a fait que s'améliorer.

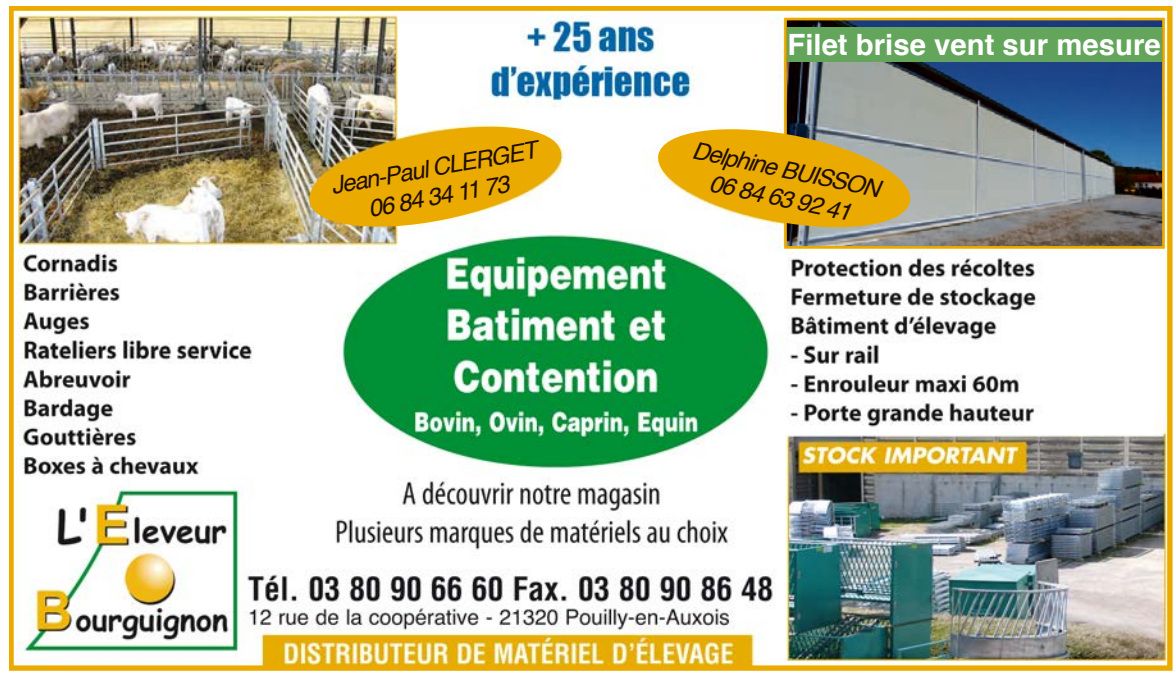
On est bien chez soi

Un cadre de vie favorable est assuré par une bonne luminosité, permise par la mise en place de filets brise-vent (très utile aussi pour la ventilation) et la pose de fenêtres translucides. Des lampes équipées de sondes extérieures assurent seize heures de lumière par jour à l'intérieur du bâtiment, des veilleuses prennent ensuite



Les brosses rotatives sont souvent sollicitées par les animaux. A l'arrière plan : le filet brise-vent, très utile pour la ventilation et la luminosité du bâtiment.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47



le relais durant la nuit. *«Ces éléments, nous en sommes persuadés, jouent un rôle très important sur les chaleurs des vaches»*, confie Thomas Balme. Le choix de logettes matelas permet une grande souplesse de couchage à chaque vache.

Antidérapante, leur texture évite les blessures et facilite le couchage des animaux *«Le taux cellulaire du troupeau a considérablement chuté, je pense que cet outil est fortement lié à cette amélioration de qualité»*, mentionne Jean-Pierre Palatre, qui poursuit: *«nous étions auparavant en aire paillée, un dispositif connu pour faire monter la température et augmenter le risque de problèmes sanitaires. Aujourd'hui, nous n'utilisons de la paille que pour nos génisses et les boxes d'isolement. En conséquence, notre consommation de paille a considérablement chuté»*. L'équipement du bâtiment ne s'arrête pas en si bon chemin : des brosse rotatives contribuent au bien-être des vaches et un système de raclage automatique opérationnel toutes les deux heures assure une grande propreté.

Le choix du robot

Les éleveurs de Verdonnet avaient *«envie d'évoluer»* et se sont laissés tenter par deux robots de traite, eux qui évoluaient jusqu'à présent avec un système de traite par l'arrière. Cette installation a permis de passer de deux 2,7 traites quotidiennes par vache. *«En plus de la quantité, le lait a également gagné en qualité»*, indique Jean-Pierre Palatre, qui ne sollicite plus son épaule douloureuses avec ce système de traite, *«le suivi technique du troupeau est très intéressant avec les robots. Par exemple, nous détectons très facilement les chaleurs, notre taux de réussite en IA a nettement progressé. Le robot nous renseigne sur de nombreux critères, c'est très appréciable». «Une telle machine ne diminue pas le temps de travail car il y a beaucoup de surveillance, le travail est en revanche totalement différent et beaucoup moins contraignant»*, ajoute Thomas Balme.

Le Gaec de l'Avenir est même doté d'un troisième robot, dédié à repousser les fourrages au cornadis. Très pratique, ce système incite les vaches à venir à l'auge avant de partir à la traite au moyen d'une émission sonore reconnue par les animaux. Avec leurs 120 vaches et leur 1,1 million de litres de lait produit chaque année, Jean-Pierre Palatre et Thomas Balme ont désormais atteint leur rythme de croisière: *«augmenter d'une dizaine de vaches notre cheptel serait possible avec deux robots, mais le fonctionnement actuel nous convient très bien. En saturant le système, il faudrait pousser les vaches au robot et cela serait source de problèmes»*.

AURÉLIEN GENEST

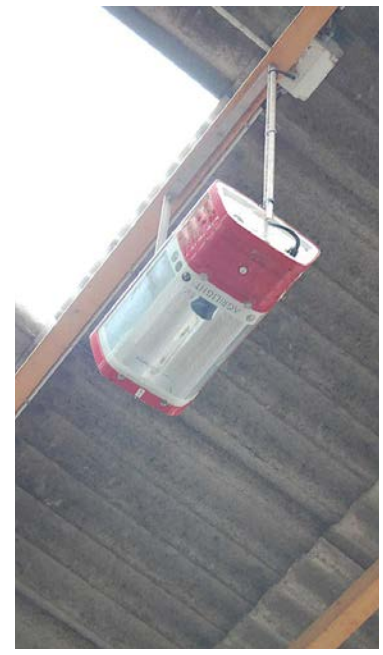


Le repousse-fourrages facilite le travail des éleveurs et incite les animaux à aller à la traite au moyen d'un appel sonore.



L'un des deux robots de traite du Gaec.


Le bâtiment vue de l'extérieur, avec une longueur entièrement équipée de fenêtre translucides.


Des lampes équipées de sondes extérieures assurent seize heures de lumière par jour.


Les logettes matelas génèrent un grand confort et des avantages sanitaires.

CHAPUIS FRÈRES
Votre spécialiste en matériel d'élevage
Agréé pour le contrôle OPTITRAITE - Expert en robotique

Salle de traite : la liberté de choisir!
- Robots de traite
- Salles de traite rotative
- Salles de traite arrière à 60° ou 90°
- Salles de traite épi
- Chien électrique et barrières poussantes
- DAL veaux
- DAC vaches
- Robot pousse fourrage




Un savoir-faire dans le bâtiment
- Étude et réalisation de bâtiments d'élevage laitiers, allaitant et ovin.
- Racleurs et Mixeurs à lisier MIRO.
- Filets brise-vent et rideaux arrière de salle de traite FOUQUET
- Vis souple et silo à aliment
- Abreuvoirs RICO
- Tubulaires JOURDAIN
- Tés en béton pour silos ensilage
- Matelas de couchage DELAVAL
- Remorque mélangeuse classique et robotisée

LA BUVETTE Le spécialiste de l'abreuvement
JOURDAIN N°1 MONDIAL DU TUBULAIRE BOVIN
MIRO

MONTAGE SOIGNÉ
stock pièces apprécié
10 ans d'exprérience en ROBOT VMS

Avec plus de 150 installations salles de traite et robots une équipe performante formée en permanence, la Sarl Chapuis Frères vous assure un service de proximité efficace 24h/24

CHAPUIS FRÈRES
21450 St. Marc-sur-seine - 03 80 93 22 28
Contact : Alexis Chapuis 07 78 87 26 57
+
DeLaval
Côte d'Or, Aube et Yonne
Expert Robotique

PARTENAIRES pour votre AVENIR

METALBAC
L'ACIER À VOS MESURES


ZA des Champs Gilbards 89240 POURRAIN (10 min Auxerre dir. Toucy)
www.metalbac.fr • Tél. 03 86 418 814
Fax : 03 86 41 88 15 • contact@metalbac.fr • Ouvert : lundi matin, du mardi au vendredi toute la journée.

Innovation

Une stabulation ronde

Confort et sécurité, tout en rondeur

Dans la Creuse, la première stabulation ronde de France a été inaugurée en avril. Ce concept nouveau chez nous est pourtant bien implanté en Angleterre ou en Hollande avec déjà une grosse centaine de bâtiments en fonctionnement.



La stabulation ronde est un concept nouveau en France. Mais est bien implantée en Angleterre ou en Hollande avec déjà une grosse centaine de bâtiments en fonctionnement.

Côté chiffres
700 m², dimensionné pour 48 vaches
Terrassement : 12.800 €
Fondations maçonnerie : 49 700 €
Bâtiment Roundhouse : 92 000 €
Équipement-contention : 13 700 €
Équipements intérieurs : 22 400 €
Eau-électricité : 3 800 €
Total : 194.400 €, soit 4 050 €/vache
Subventions : 22 050 € de la Région et 22 050 € de l'État

Associés au sein du Gaec des Mûriers à Saint-Priest-la-Feuille dans la Creuse, Emmanuelle et Stéphane Poirier ont accueilli les visiteurs pour l'inauguration de leur bâtiment et répondu à chaque question avec précision. Le choix de la construction est issu d'une volonté d'intégration paysagère et de praticité.

Le côté pratique est en effet très présent : l'alimentation des animaux se fait par l'extérieur. En un tour du bâtiment, on revient de fait à son point de départ sans la moindre manœuvre : pas de demi-tour, ni de marche arrière à vide.
Ensuite la partie contention est très simple et naturel pour les animaux. *«Ces derniers montent naturellement vers le centre et suivent un trajet sans angle droit, une seule personne suffit»*, détaillent les deux éleveurs. Pour exemple, un camion est récemment venu chercher des vaches et en quelques minutes, celles-ci étaient chargées, sans le moindre heurt.

Le bien-être des animaux et l'absence de stress étaient en effet un critère très important pour l'élevage qui travaille en bio. Après cinq mois de fonctionnement, les deux associés ne sont pas déçus : le bâtiment est ouvert de tous les côtés, les animaux voient l'extérieur et accèdent bientôt au pré attenant. Les génisses se sont particulièrement bien acclimatées à cet environnement, en seulement deux jours, alors que dans l'ancien bâtiment il fallait plutôt compter deux semaines d'acclimatation.

L'hôtel des courants d'air ?

La question récurrente des visiteurs a justement porté sur cette ouverture à tous les vents : quid des courants d'airs, des intempéries ?
Le bâtiment est en fait composé, dans ses grandes lignes, d'une armature métallique sur laquelle une toile est tendue, exactement comme un parapluie. Un vide au centre de la toile crée un effet de cheminée, il n'y a pas plus de courant d'air qu'à l'extérieur et pas d'effet de couloir comme dans un bâtiment rectangulaire.
Quant à la pluie, elle mouille bien un peu le foin disposé sur le pourtour, mais en mettant les bonnes quantités, ce dernier n'a pas le temps d'être détrempé et sèche très vite grâce à l'effet de cheminée.

Le trou central ne pose pas de problème car il est situé à la verticale de la zone de contention en béton. Quant à l'eau de la toiture, elle est évacuée dans des gouttières intégrées à la toile et à l'armature. Du côté sanitaire, Emmanuelle Poirier est convaincue : *«nous n'avons pas vu le vétérinaire de l'hiver, tout juste avons-nous eu un problème de gros cordon»*. Pourtant entre la pluie, la neige, le vent et le froid, cet hiver avait tout pour poser des problèmes.

Une construction express

Comme souvent dans la construction d'un bâtiment, le plus long a été le montage du dossier. Cette partie a été conduite avec la chambre d'agriculture.

Ensuite, après le terrassement en juin, la société IDAgro a monté la structure en septembre en seulement deux jours et demi. Il fallait encore compter un mois pour l'aménagement intérieur (abreuvoirs, contention) et les vaches sont entrées dans leur maison ronde dès novembre.

Si la base du bâtiment est simple et standardisée, son aménagement peut, quant à lui, être personnalisé très précisément. Le Gaec des Mûriers a ainsi opté pour deux cases à destination des vaches à l'engraissement, un case pour les veaux de lait et deux cases pour leurs mères et tantes, plus une infirmerie.

Pour le constructeur, si le concept a initialement été créé pour l'élevage allaitant, il se plierait aussi très bien aux exigences propres aux élevages laitiers.

D'autres projets sont en cours et devraient sortir de terre d'ici la fin de l'année un peu partout en France.

HÉLÈNE CHARVILLAT







Le bois

Une solution pour le confort des animaux

Ils sont éleveurs à Chiddes et Magny-Cours et se sont lancés il y a un an dans la construction d'un bâtiment agricole entièrement en bois. Nous sommes allés à la rencontre de Daniel Augendre et Nicolas Bouchard pour en évaluer les avantages sur les plans économique et technique.



La zone de stockage de foin avec la griffe à fourrage de Daniel Augendre.

Il ne regrette rien. Daniel Augendre, 57 ans exploitant agricole sur la commune de Chiddes, ne cache pas sa satisfaction d'avoir pu concrétiser un tel projet. Installé hors cadre familial au lieu-dit de la Chaume depuis dix sept ans, il explique avoir été séduit par le bois lors de ces précédentes vacances il y a un an. *«J'étais dans le Jura et j'ai eu l'opportunité de rencontrer un éleveur équipé d'un système de séchage en grange. Je me suis dis qu'il fallait l'adapter à mon exploitation». «Mon objectif visait également la réduction des intrants et l'augmentation de la qualité fourragère»* précise-t-il. *«Jusqu 'à présent, je produisais du foin sur 45 ha et je payais un entrepreneur pour qu'il me presse le fourrage en balles carrées. Ce système coûteux nécessitait également beaucoup de manutention»*. Son choix s'est porté sur un bâtiment de 460m², dans lequel il a installé un ventilateur pour assécher le fourrage et une griffe pour charger le foin dans les travées. *«Avec cette installation, nous ensilons à partir de fin avril et il nous faut seulement deux jours pour tout faire sécher»*. Sur le plan technique, la structure du bâtiment est en lamellé collée avec un doublage pour la toiture en OSB. La stabule est en chaîne avec un bardage qui est en douglas. Enfin, la zone de stockage du foin est en mélèze.

Des conditions de travail améliorées

De son côté Nicolas Bouchard, éleveur à Magny Cours a également investi dans un bâtiment en bois. *«Pour moi l'intérêt était de regrouper toutes mes bêtes dans un seul endroit. Auparavant, mes vaches étaient réparties dans huit bâtiments»*. Des caméras de surveillance, pilotables à distance avec un smartphone ou une tablette, ont été installées pour les vêlages. Le système d'abreuvement a également été optimisé (80L/minutes) pour que les vaches puissent boire plus facilement. *«Elles ont de*







l'eau à volonté, ce qui augmente la digestibilité de la ration» explique Nicolas Bouchard.

Le bâtiment n'existe que depuis an, mais déjà les résultats se font ressentir. *«J'ai gagné un peu plus de 200 grammes de GMQ»* explique l'éleveur de Magny-Cours. *«J'ai voulu également avoir un bâtiment large pour éviter l'effet couloir»*. Ses boxes à vêlages sont aux extrémités du bâtiment pour faciliter la gestion des animaux.

Des financements possibles

Pour réaliser leur projet, les deux exploitants ont bénéficié d'un financement au titre du PCAE (aide à l'investissement pour les exploitations agricoles). Daniel Augendre a touché 40% pour un bâtiment de 60 000 euros. De son côté Nicolas Bouchard a pu financer les 146 900 euros de son hangar à hauteur de 60 %.

Dans la Nièvre, outre la Chambre d'agriculture, le CAUE est chargé de l'accompagnement des porteurs de projets de bâtiments agricoles en bois qui présentent l'avantage d'être facilement adaptables à la diversité des besoins et à l'environnement du site. Le directeur du CAUE, Gérard Fontaine, avance que *«le bâtiment en bois s'adapte beaucoup plus à la volonté des demandeurs que le traditionnel hangar en tôle. Par ailleurs cette matière ne nécessite pas d'entretien particulier car il est fait en majorité avec du douglas, classe 3»*.

En revanche, il n'existe pas d'entreprise nivernaise capable de répondre à de telle demande. Les agriculteurs intéressés doivent donc prendre cette donnée en compte dans leur évaluation budgétaire.

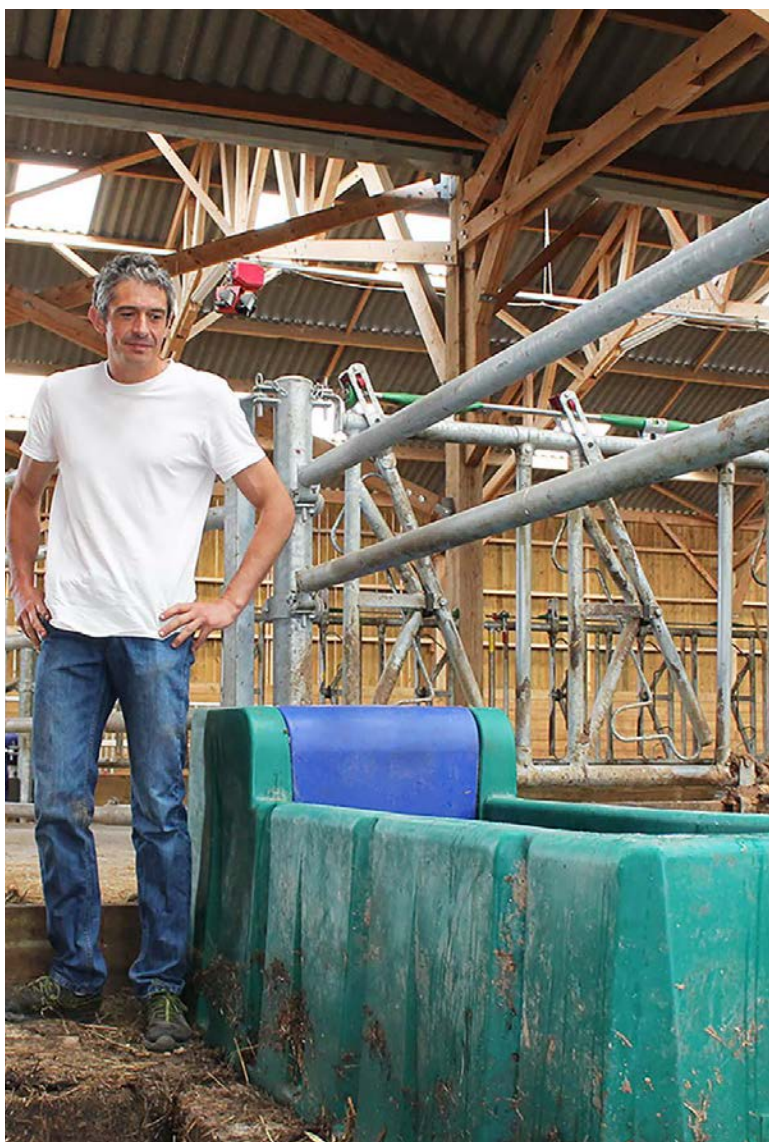
THÉOPHILE MERCIER



Vue de l'intérieur du bâtiment de Daniel Augendre.



Vue de l'intérieur du bâtiment de Nicolas Bouchard dont la superficie est de 2 000m².



Nicolas Bouchard devant son nouveau système d'abreuvoir dont la capacité de remplissage est de 80L/minute.





Parce que nous sommes le premier assureur du monde agricole, nous savons qu'un arrêt de travail peut remettre en cause votre activité. En tant qu'acteur mutualiste, nous pensons que vous avez le droit de vous arrêter pour vous rétablir. Nous compensons votre perte de revenus, et en période de surcroît d'activité, le montant de vos indemnités journalières peut être majoré de 50%.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur groupama-agri.fr ou contactez votre conseiller Groupama.

Groupama
la vraie vie s'assure ici

Pour les conditions et les limites des garanties, se reporter au contrat disponible en agence. *Garanties réservées aux assurés ayant souscrit l'option « indemnité journalière pics d'activité » pour les mois précisés lors de la souscription. Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 61 rue Taitbout - 75009 Paris Document et visuels non contractuels - Réf. Com HP AL/2016 - Crédit photo : Aurélien Chauvaud - Création : Agence Marcel. Juin 2018.

Ambiance du bâtiment

Une des clés de la gestion de la santé animale

Pour contrer l'effet cheminée et l'effet vent, mieux vaut adapter la largeur et la hauteur de ses bâtiments d'élevage. Si le bâtiment ne répond pas à ces critères, des aménagements peuvent être possibles dans certains cas.



L'ambiance, le confort de vie joue sur la capacité des animaux à bien valoriser la ration.

Un bâtiment mal conçu peut favoriser l'apparition ou la propagation de certaines maladies. N'oublions pas également qu'une mauvaise ambiance joue sur la pérennité du bâtiment. On a eu tendance à construire des bâtiments larges et hauts, dans l'optique d'une évolution future (stockage par exemple). Or, les grands volumes d'air sont à éviter pour limiter les écarts de température. La vocation d'un bâtiment d'élevage est l'élevage. Le volume est donc à adapter à la taille du troupeau. Deux effets sont à considérer : l'effet cheminée et l'effet vent.

Effet cheminée

Pour le premier, la hauteur du bâtiment va avoir un impact direct. Ainsi, l'air chaud dégagé par les animaux qui est plus léger cherche les points hauts. Si les sorties d'air se situent à des hauteurs supérieures à 8 m, l'air chaud va alors se refroidir et retomber, créant de l'humidité dans le bâtiment. L'humidité est le premier ennemi des bovins. Ce phénomène peut être observé visuellement sur les animaux (poils humides) et sur la charpente (noircie et tâches blanchâtres). L'ambiance est alors propice au développement de bactéries. Dans le cas de basses températures, le risque est d'avoir des toux car l'air humide provoque un ressenti du froid. Lors de la période estivale, le risque est l'augmentation de la température, s'il y a un manque d'aération et le développement de micro-organismes en raison de l'échauffement de la litière. Le dimensionnement entre hauteur et largeur est également un critère important pour une bonne ventilation. Il faut une sortie d'air tous les huit à dix mètres de versants. Il est préférable de construire deux bâtiments de 15 mètres de large avec un faîtage à 7 mètres, au lieu d'un seul bâtiment de 30 mètres avec un faîtage de 10 mètres.

Effet vent

Ensuite, il faut prendre en compte, l'effet vent. Le plus grand côté du bâtiment doit être exposé côté vent dominant pour un maximum d'entrée d'air. Cependant, il est nécessaire de freiner l'air par un bardage. Le choix du type de protection s'effectue en fonction du coefficient d'efficacité ou de réduction du vent. En fonction du bardage sélectionné, l'efficacité de l'entrée d'air sera diminuée. Les éleveurs ont le choix entre les bardages bois, bac acier perforé, qui ont cependant l'inconvénient de se colmater avec la poussière dans le cas d'un paillage à la paille-leuse et les bâches translucides avec sonde climatique, plutôt utilisées chez les laitiers.

Quelles sont les solutions d'amélioration ?

Lorsqu'un manque de dégagement d'air est constaté (humidité trop importante et vitesse d'air insuffisante) des aménagements sont possibles. Pour favoriser les sorties d'air, des agencements sur la toiture peuvent être mis en place, en décalant les plaques (toiture en écailles) ou en installant des tôles cheminées (capot de ventilation). Dans les bâtiments hermétiques, on peut favoriser les entrées d'air en enlevant progressivement des planches dans le bardage. Le changement de translucides devenus opaques permet le séchage naturel de l'air par rayonnement et l'apport d'éclairage qui favorise la fécondité des animaux. Les normes prévoient 8 à 10 % en bâtiment fermé. Enfin, il est possible d'investir dans des ventilateurs mécaniques ou des extracteurs d'air pour forcer entrées et sorties d'air.

Un nombre important de paramètres entre en jeu et, à chaque cas, une solution est à adapter. Des animaux élevés dans un environnement favorable peuvent exprimer tout leur potentiel.

LUDOVIC ZIDAR



Le plus grand côté du bâtiment doit être exposé sous vent dominant mais cet air doit aussi être freiné;







Bergeries

Points de vigilance pour la santé des agneaux

Les problèmes sanitaires chez les agneaux ont une incidence économique. Des marges de progrès existent, notamment par la mise en place de moyens préventifs sur le logement.

« Plus de 50 % de la mortalité intervient dans les 48 premières heures de vie de l'agneau. La diminution du taux de mortalité passe donc par une réduction de la mortalité précoce. Les causes de mortalité et de morbidité sont multifactorielles. Leur expression ou leur maîtrise est fonction d'un triptyque éleveur, animal et environnement. À ce titre, le bâtiment d'élevage, tant dans sa conception que dans sa gestion, joue un rôle essentiel dans la maîtrise de la santé des agneaux et agnelles de renouvellement», explique Jean-Yves Blanchin du service environnement-bâtiments de l'Institut de l'élevage.

Pour chaque stade de vie d'un agneau, il est nécessaire de connaître les points de vigilance concernant : les principaux risques sanitaires, les actions à mettre en place pour prévenir les maladies, les aménagements à prévoir dans le bâtiment.

Une attention particulière à tous les stades

Au stade pré-naissance, le principal enjeu de cette phase est de faciliter l'agnelage. Les risques sanitaires concernent principalement la sur-densité en bergerie et la non séparation des animaux contagieux. *«Aussi, pour se prémunir des maladies, une attention particulière doit être portée sur l'organisation de la bergerie en fin de gestation et sur la préparation du futur agnelage. L'idéal est de disposer d'un espace équipé (point d'eau, plan de travail, pharmacie...), d'une zone de quarantaine en dehors de la bergerie d'agnelage et d'une infirmerie»*.

De la naissance à 10 jours, l'enjeu est de deux ordres : favoriser la prise de colostrum et créer un lien entre la brebis et son (ses) agneau (x). *«De nombreuses maladies infectieuses du jeune agneau sont liées à des contaminations précoces. Les maladies, tout comme les besoins physiologiques sont très liés à l'âge de l'agneau, d'où l'intérêt d'avoir des lots d'âges semblables (moins de 15 jours de différence d'âge), permettant ainsi de gérer les mêmes risques. D'autre part, une bonne hygiène et le respect du chargement sont essentiels pour anticiper et limiter la plupart des maladies. Côté aménagements, il est nécessaire d'organiser une zone de cases d'agnelages dans la bergerie, de faciliter l'abreuvement et de garantir le confort climatique des agneaux (entre 0 et 25 °C)»*.

Du dixième jour au sevrage, la vigilance sera de mise sur la transition alimentaire. Pour prévenir les maladies, les mêmes points d'attention que pour la tranche d'âge précédente sont à prendre en compte. *«Disposer d'un coin à agneaux, d'une bonne ventilation pour une ambiance saine et d'une case pour l'allaitement artificiel»*.

Après le sevrage, une bonne ventilation reste primordiale tout comme le fait de disposer soit d'un bâtiment spécialisé, soit d'une zone spécifique dans la bergerie.


G.Perrin - La Marne Agricole

Mesures de biosécurité, abreuvement, organisation et aménagement de la bergerie, paillage, curage, désinfection, éclairage et ventilation sont autant de points à considérer pour protéger les agneaux.

Attention à la ventilation

La pression microbienne et la capacité de résistance des agneaux sont tout autant liées à la ventilation du bâtiment qu'à l'hygiène qui lui est apportée. *«Les animaux craignent particulièrement les courants d'air. À cet effet, les ouvertures ventilantes latérales doivent être aménagées avec un dispositif brise-vent. L'effet vent est à privilégier à l'effet cheminée. D'autre part, pour aérer son bâtiment, il faut éviter les filets d'air provenant des bas de porte. La faîtière ouverte avec pare-vent est la solution la plus efficace et la plus simple pour les bâtiments bi-pentes»*, note le spécialiste.

Le logement n'est pas le seul facteur agissant sur la santé des agneaux. Le statut sanitaire du troupeau est dépendant de différents facteurs qui jouent un rôle majeur dans la maîtrise de leur santé (alimentation, gestion du troupeau, niveau d'intensification, défenses immunitaires, génétique, stress).

Cyrielle Delisle







Stockage de fourrages en élevage allaitant

À bien dimensionner !

Quand on parle Bâtiments d'élevage, on parle avant tout et le plus souvent du logement des animaux, et la chose est importante, mais on néglige souvent le volet stockage des fourrages de l'exploitation. Zoom sur une problématique à ne pas négliger.

En élevage allaitant, l'accroissement des cheptels engendre une augmentation des besoins de stockage des fourrages sur les exploitations. Dans de nombreux cas, les bâtiments de stockage existants ne permettent plus de stocker l'intégralité des besoins des troupeaux dans de bonnes conditions (il est fréquemment recouru au stockage extérieur sous bâches).

Avant de se lancer dans un projet de construction d'un nouveau bâtiment, plusieurs paramètres sont à prendre en compte au préalable.





Le stockage des fourrages doit être adapté aux besoins réels de l'exploitation.

Les besoins des animaux

Pour déterminer le besoin en surface de stockage, il est préférable de réaliser au préalable un bilan fourrager sur l'exploitation.

Il permettra ainsi de connaître la quantité de Matière sèche (MS) totale dont l'éleveur doit disposer sur son exploitation pour l'alimentation de ses animaux.
Le taux de MS du foin est en général de 85 %. Les tableaux suivants indiquent les poids des différentes bottes produites sur l'exploitation. Dans le meilleur des cas, la pesée des bottes permet un calcul plus précis.

Louis Thomas,
Chambre d'agriculture de l'Indre

Quels coûts pour un projet ?

D'après une étude des Chambres d'agriculture de la Creuse et de l'Indre, le coût d'un hangar à fourrages est de 85 € ^{HT}/m^2 en moyenne (étude basée sur devis lors des dossiers PCAE 2015-2017).

La réglementation…

A quelle réglementation est soumis le stockage des fourrages ?

Toute construction de bâtiment de fourrages est soumise à une réglementation qui dépend, soit des installations classées (ICPE), soit du Règlement sanitaire départemental (RSD). Cela est à vérifier avec son conseiller bâtiment.

Suite du dossier Bâtiments dans notre prochaine édition.



LES POINTS FORTS

• **15 ALÉAS COUVERTS :**
Grêle, gel, tempête, vent de sable, poids de la neige, inondation, excès d'eau, pluie violente, excès d'hygrométrie, manque de rayonnement, sécheresse, coup de soleil, coup de chaleur, coup de froid et tourbillon de chaleur.

• **UN RENDEMENT COMPLÉMENTAIRE :**
Vous pouvez assurer votre rendement techniquement réalisable grâce au rendement complémentaire.

• **UNE SOLUTION PERSONNALISÉE :**
Pour chaque culture vous choisissez votre prix unitaire assuré.

• **LE CHOIX DES FRANCHISES :**
Vous choisissez vos franchises grêle et tempête (pour les cultures concernées).

• **UN SOUTIEN DES POUVOIRS PUBLICS :**
Un niveau de subvention jusqu'à 65 %*, versée par les pouvoirs publics.

TOUT SAVOIR SUR L'ASSURANCE CLIMATIQUE #1

Protégez vos cultures contre les aléas climatiques grâce à l'assurance Multirisque Climatique sur récoltes et bénéficiez des subventions des Pouvoirs Publics !

L'assurance Multirisque Climatique sur récoltes pour l'ensemble des filières, c'est :

- un 1er niveau de couverture, « Assurance coup dur » subventionnable au maximum à 65%*
- des garanties complémentaires subventionnables à hauteur de 45%*
- et des garanties complémentaires non subventionnables.

Ce qui signifie pour vous **davantage de sérénité** pour protéger vos cultures. En plus vous profitez de l'expertise de Groupama pour **être indemnisé au plus vite** grâce à un réseau d'experts agricoles proches de vous et des outils d'expertise à la pointe de la technologie.

*Le montant total de la subvention est réparti entre le niveau 1 (« coup dur ») et le niveau 2 (garanties complémentaires subventionnables), en fonction du montant total des cotisations éligibles et dans les limites de l'enveloppe budgétaire allouée par l'État, et avant application individuelle de la modulation définie par les textes communautaires, selon réglementation en vigueur.
**Exclusion des rendements maximum et minimum.

À VOUS DE JOUER

La multirisque climatique c'est cher ?
FAUX. En net de subvention, pour une culture de blé tendre par exemple, la cotisation correspondant à l'extension aux autres aléas que la grêle avec une franchise de 25% à la culture est comprise (en fonction du niveau de sensibilité de votre zone géographique) entre 0,3% et 0,5% du capital assuré : soit de l'ordre de 10% à 15% du coût d'une protection fongicide.

Lorsque j'ai 2 sinistres au cours des 5 dernières années, je ne peux pas m'assurer à hauteur de mon rendement techniquement réalisable ?
FAUX. La moyenne Olympique des rendements historiques permet d'exclure le rendement le plus faible** et le rendement complémentaire permet de s'assurer à hauteur de 115% de son rendement historique ce qui permet de s'assurer au plus proche de son rendement techniquement réalisable.

En cas de sinistre, je ne suis indemnisé de ma perte de rendement que lorsque j'ai commercialisé l'intégralité de ma récolte ?
FAUX. La perte de rendement est déterminée par l'expert, veille de la récolte. L'indemnité est versée 30 jours après réception du PV d'expertise, l'agriculteur est ensuite libre de commercialiser sa récolte à son rythme.

La Multirisque climatique couvre l'ensemble des aléas climatiques qui peuvent endommager une culture ?
VRAI. 15 aléas sont couverts, c'est-dire l'ensemble des aléas climatiques qui peuvent endommager une culture.

Groupama PARIS VAL DE LOIRE

Groupama Paris Val de Loire - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Paris Val de Loire 60 bd Duhamel du Monceau CS 10609 - 45166 Olivet Cedex - Siège social : 161 avenue Paul Vaillant-Couturier - 94258 Gentilly Cedex - 382 285 260 RCS Créteil - Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution située 61 rue Taitbout 75009 Paris. www.groupama.fr - Crédit photo : Médiathèque Groupama, Flaticon - Document et visuels non contractuels. Création : Communication commerciale Groupama Paris Val de Loire - 06/2018.

Innov'Action 2018

C'est reparti !

Les Chambres d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté et leurs partenaires vous invitent aux 20 portes ouvertes *«Innov'Action»* prévues jusqu'à la fin de l'année. Cette année, elles sont réalisées de manière coordonnée avec les *«journées de l'Agro-écologie en Bourgogne - Franche-Comté»* et le *«Dephy Tour viticulture»* du réseau Dephy écophyto Grand Est & Bourgogne - Franche-Comté.



Le principe d'Innov'action

«Des agriculteurs parlent aux agriculteurs et partenaires de leurs innovations, qu'elles soient techniques, systèmes, organisationnelles».

Ainsi, lors des rendez-vous sur le terrain, les agriculteurs *«hôtes»* des portes ouvertes vous présenteront les innovations qu'ils ont mises au point, leurs résultats et performances.

Vous aurez aussi l'occasion d'échanger directement avec eux pour comprendre leurs motivation, la manière dont ils ont construit leur stratégie et l'ont mise en œuvre concrètement.

Lancement 2018 … avec professionnalisme & humour !

Pour cette nouvelle édition, les agri-innovateurs jouent le jeu des questions – réponses avec beaucoup de sincérité et non sans humour !



https://youtu.be/Oecdw7jlwt0

Prochains rendez-vous de juillet...

(6) Pulvé by night !
Jeudi 19 juillet 2018 à 18h, au Château de Meursault (Côte d'Or)

Dephy Tour Viti
Jeudi 19 juillet à 9h, à Orbagna, Domaine des Ronces (Jura)
&
4 portes ouvertes Jeudi 26 juillet 2018
(17) - à Mercurey à 12h (Saône-et-Loire)
(18) - à Rully à 9h ou Montagny-lès-Buxy (Saône-et-Loire)
(19) - à Saint-Bris-le-Vineux à 9h, au Domaine Bersan PL et JF (Yonne)
(19) - dans le Chablisien (après-midi) (Yonne)

(7) *«Moins de phytos, plus d'agro : on relève le Dephy !»*
Jeudi 26 juillet 2018 à 14h, à Marsannay-la-Côte (Côte d'Or)

Plus d'info

www.bfc.chambagri.fr, www.bourgogne.chambagri.fr https://www.facebook.com/InnovAction-BFC-142512439621877/ https://twitter.com/InnovAction_BFC https://www.youtube.com/channel/UC0vyY-yUNp5MzLuncmJtNTg

Contacts

Marie-Sophie Petit CRA BFC
Tel. 03 80 48 43 23
Pauline Murgue CRA BFC / Dephy Tour Tel. 03 81 54 71 76
Léa Nisolle CRA BFC / Agro-écologie
Tel. 03 63 08 51 02
Sophie Hanesse CA 21
Tel. 03 80 28 81 32
Jocelyn Kerleaux CA 58
Tel. 03 86 93 40 00
Christophe Masson
CA 71 - Tel. 03 85 29 56 41
Camille Noilhan CA 89
Tel. 03 86 94 22 15
Arnaud Thevenier CA 39
Tel. 03 84 35 14 14
Gilles SCHELLENBERGER CIA 25-90 – Tél. 03 81 65 52 57
Philippe Boulier CA 70
Tel. 03 84 77 14 58

Avec le soutien financier de la Draaf de Bourgogne – Franche-Comté, du Casdar (Compte d'Affectation Spéciale développement agricole et rural), du Conseil régional de Bourgogne – Franche-Comté

GARAGE EUROPE
J.M. PECHINOT
48 bis rue de Longvic - CHENOVE - 03 80 52 99 50

Bovins

Gros bovins vifs (prix moyen en kg carcasse) — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 19/06/2018	Bourg-en-Bresse 19/06/2018	St-Christophe-en B. 13/06/2018	National 13/06 au 19/06/2018
Vaches viande (V)	U	3,80 €	-	3,81 €	3,80 €
	R	3,35 €	3,40 €	3,65 €	3,466 €
	O	3,20 €	3,10 €	-	3,17 €
Vaches mixte (M)	R	3,25 €	-	-	3,25 €
	O	3,15 €	3,10 €	-	3,17 €
Vaches lait (L)	O	2,90 €	-	-	2,89 €
	P	2,80 €	2,65 €	-	2,64 €
Génisses VML	U	-	4,20 €	4,30 €	4,06 €
	R	3,25 €	3,55 €	3,81 €	3,52 €
	O	3,20 €	2,90 €	-	3,15 €
Taureaux VML	URO	2,75 €	2,60 €	3,03 €	2,76 €

VML : type viande, mixte, lait

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **26/06/2018**

Effectif total: 547 - Taux de vente: 98%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	E	300-350	-	-	-	
			450-500	-	-	-	-
		U	250-300	-	-	-	-
			300-350	3,02€	3,08 €	3,05 €	-
			350-400	2,87 €	2,98 €	2,93 €	-
			400-450	2,85 €	2,97 €	2,93 €	-
		R	300-500	-	-	-	-
			200-250	-	-	-	-
			250-300	-	-	-	-
			300-350	2,84 €	2,96 €	2,93 €	-
			350-400	2,85 €	2,88 €	2,86 €	-
	F	U	200-250	-	-	-	-
			250-300	-	-	-	-
			300-350	2,65 €	2,78 €	2,70 €	-
			350-400	2,69 €	2,75 €	2,71 €	
		R	250-300	2,64 €	2,70 €	2,67 €	

Le commerce reste actif dans les broutards et les taurillons notamment pour les lots vaccinés FCO 8 et 4, depuis plus de 60 jours. Bonne vente également en laitonnes et génisses (attention toutefois aux femelles âgées de plus de 18 mois.

Effectif total: 205 - Taux de vente: 99%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS	M	U	300-350	-	-	-	
			350-400	2,80 €	2,93 €	2,89 €	
			400 - 450	2,83 €	2,85 €	2,84 €	
			450 - 500	2,69 €	2,77 €	2,72 €	
		R	300-350	2,76 €	2,98 €	2,85 €	
			400-450	2,77 €	2,77 €	2,77 €	
	F	U	300-350	-	-	-	
			350 - 400	2,53 €	2,73 €	2,63 €	-
			400 - 450	2,36 €	2,47€	2,42 €	-
		R	300-350	2,48 €	2,64€	2,57 €	-
			450 et +	2,13 €	2,27 €	2,23 €	-

Le commerce reste actif dans les broutards et les taurillons notamment pour les lots vaccinés FCO 8 et 4, depuis plus de 60 jours. Bonne vente également en laitonnes et génisses (attention toutefois aux femelles âgées de plus de 18 mois.)

Effectif total: 181 - Taux de vente: 97%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE					
VACHES CHAROLAISES	E	- 5 ans	2,36 €	2,89 €	2,53 €	-	
		5 à 10 ans	2,23 €	2,43 €	2,33 €	-	
Vaches/Génisses 30 mois: Bonne affluence des apports cette semaine, avec des animaux de qualité dans les génisses et les jeunes vaches. Néanmoins, la qualité est moindre dans les vaches de plus de 10 ans. Les cours sont reconduits, voir en légère hausse pour les catégories les plus jeunes, tandis que les vieilles vaches stagnent. Bonne ambiance dans l'ensemble. Taureaux: présentation hétérogène, les cours sont reconduits.	F	- 5 ans	1,95 €	2,17 €	2,07€	-	
		5 à 10 ans	1,97 €	2,13 €	2,04 €	-	
		+ 10 ans	1,80 €	2,00 €	1,88 €	-	
		- 5 ans	1,76 €	1,96 €	1,86 €	-	
		5 à 10 ans	1,76 €	1,96 €	1,86 €	-	
		+ 10 ans	1,58 €	1,84 €	1,75 €	-	
		- 5 ans	-	-	-	-	
		5 à 10 ans	-	-	-	-	
		+ 10 ans	-	-	-	-	
GÉNISSES		E 24 à 36 mois	-	-	-	-	
En femelles adultes, les apports sont faibles cette semaine à cause d'une météo favorable pour réaliser les travaux d'été comme cité précédemment. La marchandise présentée est de qualité. En taureaux, la qualité est au rendez-vous les cours sont en légères hausse.		U 24 à 36 mois	-	-	-	-	
		R 24 à 36 mois	-	-	-		
		Génisses		-	-	-	-
		U 24 à 36 mois	2,00 €	2,22 €	2,12 €	-	

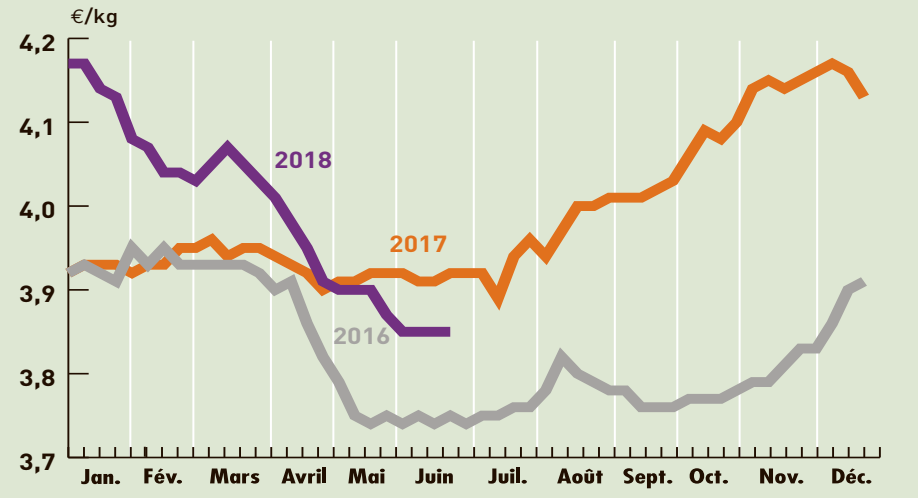
Bovins

Gros bovins morts entrée abattoir (en euros/kg net, frais de transport inclus) — *Cotations du Bassin Centre-Est du 18/06 au 24/06/2018*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	3,85 €	3,67 €	-			
Races mixte		-	3,42 €	3,42 €	3,40 €	-	
Races lait					-	3,19 €	3,15 €
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	3,16 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,02 €	3,84 €	3,75 €	-	-		
Charolaise - 10 ans +350 kg	3,95 €	3,83 €	3,75 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,03 €	3,87 €				
Races mixte				-	-	-	
Races lait					-	3,00 €	-
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,58 €	4,21 €	3,92 €	3,82 €			

Tendance : Commerce calme

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir (en euros/kg net, frais de transport inclus) — *Cotations du Bassin Grand Sud du 18/06 au 24/06/2018*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	3,89 €	3,87 €	3,81 €	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,52 €	4,08 €	3,87 €	3,69 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	4,03 €	-	3,90 €	3,72 €				
Races mixte					3,44 €	3,36 €		
Races lait					-	-	2,99 €	2,94 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-			
Viande +350 kg	4,62 €	4,37 €	4,19 €	3,86 €				

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 25/06/2018

Bovins (116)		
Laitonnes	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
275 à 350 kg	770 - 940	2,66 - 2,78
	-	-
Taurillons d'herbe		
320 à 390 kg	960 - 1090	2,79 - 3,00
425 à 530 kg	1170 - 1410	2,65 - 2,74
Génisses		
295 à 350 kg (14-24mois)	830 - 930	2,67 - 2,83
415 à 500 kg (24-36mois)	890 - 1170	2,14 - 2,34
Laitonnes		
320 à 390 kg (14-24mois)	870 - 1020	2,60 - 2,74
Taureaux		
445 à 850 kg	860 - 1800	1,89 - 2,13
Vaches		
Vaches légères	700 - 1090	
Vaches entre deux	1270 - 1440	
Vaches lourdes	1500 - 1860	

Peu d'apports en mâles combiné à une demande toujours présente entrainent une vente rapide à des tarifs soutenus. Vente globale.
Placement rapide en femelles d'export à des tarifs en progression.
Présentation de bonne qualité en vaches avec principalement des sujets lourds et viandés permettant une vente quasi-totale à des tarifs plus fermes.

Prochain marché :
le lundi 02 juillet aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 30/05/2018

BROUTARDS 6-12 MOIS
Effectif total : 143 - Taux de vente : 100%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Charolais	M	U	200 - 250	2,81 €	3,37 €	3,15 €	-
La demande en broutards reste très forte expliquant les cours relativement haussiers. Cette semaine est marquée par un apport en laitonnes de +300 kg conséquent et de très bonne qualité; elles trouvent preneurs très rapidement.			250 - 300	2,88 €	3,13 €	3,04 €	+0,02
			300 - 350	2,84 €	3,13 €	3,03 €	+0,07
			350 - 400	2,73 €	2,85 €	2,78 €	-
			400 - 450	2,79 €	2,98 €	2,81 €	+0,04
	F	U	250 - 300	2,27 €	2,57 €	2,42 €	-
			300 - 350	2,48 €	2,79 €	2,64 €	-
		R	300 - 350	2,18 €	2,52 €	2,38 €	

Tendances

SEM. 26/2018

Bovins de boucherie

La situation commerciale sur les marchés est compliquée, avec des acheteurs qui montrent peu de besoins et une offre qui a nettement reculé ces derniers jours. Les éleveurs profitent du beau temps pour rattraper le retard dans les semis dans certaines régions ainsi que le ramassage de l'herbe. On note également le début des moissons. Cet équilibre entre une faible demande et une offre réduite permet une certaine stabilité des prix qui ne convient pas aux éleveurs qui souffrent toujours d'un manque de valorisation de leurs produits. Le commerce est très calme dans les animaux lourds de qualité bouchère qui n'ont pas été annoncés auprès des acheteurs. La faiblesse de l'offre concentre la demande sur les allaitantes de choix secondaire (R), avec toujours le prix comme base de référence pour maintenir la charge de travail dans les abattoirs. En laitières, la demande en viande hachée se tasse avec la fin de l'année scolaire. Le recul de l'offre est marqué, mais cela ne profite pas pour le moment aux éleveurs, avec des tarifs reconduits dans l'ensemble des vaches Holsteins ou Montbéliardes. En jeunes bovins, le commerce reste très calme et, seule la modestie de l'offre permet de stabiliser les prix dans les Charolais ou les Limousins.

Broutards

Les besoins à l'export ne peuvent être satisfaits face au recul de l'offre de cette semaine. De nombreux éleveurs sont dans les foins et ne craignent pas de repousser leurs sorties. Les conditions sont favorables avec de l'herbe et des tarifs qui restent fermes. Le commerce demeure actif, même si l'ensemble des acheteurs se plaint du niveau des prix pour la rentabilité des ateliers d'engraissement. Les broutards et taurillons Charolais ou Limousins préparés pour l'export se tiennent sans difficulté. La faiblesse de l'offre permet un écoulement régulier également dans la moyenne marchandise. Dans les femelles, la modestie de l'offre facilite la vente sur les bonnes laitonnes herbées de 350 kg.

Veaux d'élevage et d'engraissement

La faiblesse de l'offre facilite les échanges, mais les intégrateurs gardent la maîtrise des prix dans les veaux Holsteins. La tendance reste très ferme dans les Montbéliards avec le creux des vêlages. Dans les bons veaux de type viande, la demande est plus ferme et renforcée par le déblocage du marché italien (export avec PCR). Les croisés bien conformés frais, viandés sont très bien valorisés.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 30/05/2018

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 143 - Taux de vente : 100%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches Charolaise	F	U	- 5 ans	1,95 €	2,08 €	2,02 €	-0,03
			5 à 10 ans	1,72 €	2,05 €	1,87 €	-0,03
			+ 10 ans	1,57 €	1,83 €	1,75 €	-0,01
Génisses	F	E	24 à 36 mois	3,55 €	4,27 €		
		U	24 à 36 mois	1,91 €	2,30 €	-	-

Les lots présentés cette semaine sont de très bonne qualité. Un léger tassement des cours est pris en compte dans les vaches jeunes et à contrario aucun changement des cours n'est visible dans les vaches de + 10 ans. Très forte demande dans les vaches suitées à cette période de l'année.

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **18/06/2018**

Effectif total: 973 - Taux de vente: 94%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Agneaux:l'offre s'entisifie, mais la météo peu clémente ne favorise pas la consommation. Les lots extras et rigoureusement triés se négocient toutefois correctement tandis que les lots de moindre qualité sont davantage boudés et voient leurs tarifs baisser.		U	de 32 à 38 kg	2,90 €	3,40 €	3,10 €	-
			de 38 à 44 kg	2,95 €	3,52 €	3,22 €	-
			de 44 à 50 kg	2,76 €	3,20 €	3,02 €	
			> 50 kg	2,36 €	2,71 €	2,57 €	-
		R	de 32 à 38 kg	2,66 €	3,18€	2,86 €	-
			de 38 à 44 kg	2,85 €	3,14 €	2,97 €	-

Effectif total: 275 - Taux de vente : 100%

				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Brebis: vente calme mais demande régulière avec peu de changement dans les tarifs. Béliers caprins: Vente normale	M		(M)	1,00 €	1,87 €	1,28 €	-
	F	U	< 60 kg (F)	-	-	-	-
			> 60 kg (F)	1,03 €	1,17 €	1,11 €	
		R	> 60 kg (F)	0,91 €	1,06 €	0,96 €	-
		O	> 60 kg (F)	0,63 €	0,86 €	0,79 €	

Effectif total: - Taux de vente :

			AGNEAUX LAITONS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	U	32 à 38 kg	-	-	-	
		38 à 44 kg	-	-	-	
		> 44 kg	-	-	-	
	R	38 à 44 kg	-	-	-	

Effectif total: - Taux de vente :

			AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux maigres	R	25 - 35 KG	-	-	-	-

Effectif total: 12 - Taux de vente : 91%

				CAPRINS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Caprins	F	O	-	12 €	31 €	19 €	-

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 25/06/2018*

Ovins : 216	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux gras	-	-
Agneaux laitons	105 - 136	2,44 - 3,26
Brebis	36 - 93	0,55 - 1,17
Béliers	-	-

En agneaux, quelques lots de qualité supérieure voient leurs tarifs maintenus, légère baisse dans le reste de la catégorie avec peu d'invendus. Cours stables en brebis.

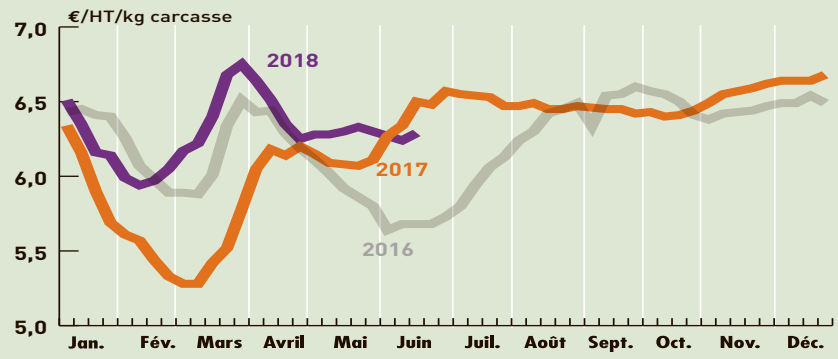
(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) *Cotations FranceAgriMer du 18/06 au 24/06/2018*

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,65 €	6,08 €
Couvert	16 -19 kg	6,77 €	6,54 €	5,95 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,71 €	5,41 €

Prix moyens pondéré (entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) *Cotations FranceAgriMer du 18/06 au 24/06/2018*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,29 €	7,15 €	2,27 €

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 28/05/2018 au 03/06/2018

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,07	7,04	6,45	-	-	-	-
	Var.		-0,03	-0,06	0,01				
	R	6,66	6,75	6,72	-	6,64	6,65	6,54	-
	Var.	-0,12	-0,09	-0,02		-0,01	0,08	0,09	
	O	-	5,72	5,47	-	5,96	5,92	-	-
	Var.		-0,10	-0,23		-0,02	=		
3 (couverts)	U	-	6,97	6,96	6,03	-	6,82	6,66	-
	Var.		-0,03	-0,05	-0,04		0,03	0,04	
	R	6,58	6,62	6,59	5,76	6,66	6,57	6,28	5,79
	Var.	=	-0,05	-0,01	0,07	=	0,03	0,01	0,05
	O	6,06	6,05	6,15	5,56	5,95	5,82	5,76	-
	Var.	0,06	0,04	0,10	0,18	0,01	0,01	0,06	
4 (gras)	U	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	R	-	-	-	-	-	5,57	5,32	-
	Var.						-0,06	-0,08	
	O	-	-	-	-		5,35	-	-
	Var.						-0,02		

Zone nord : Agneaux : Légère érosion des cours liée à un commerce calme et à la concurrence de l'import. **Brebis :** baisse des cours liée à l'augmentation saisonnière de l'offre. **Zone sud : Application du réseau.**

Commentaire FNB

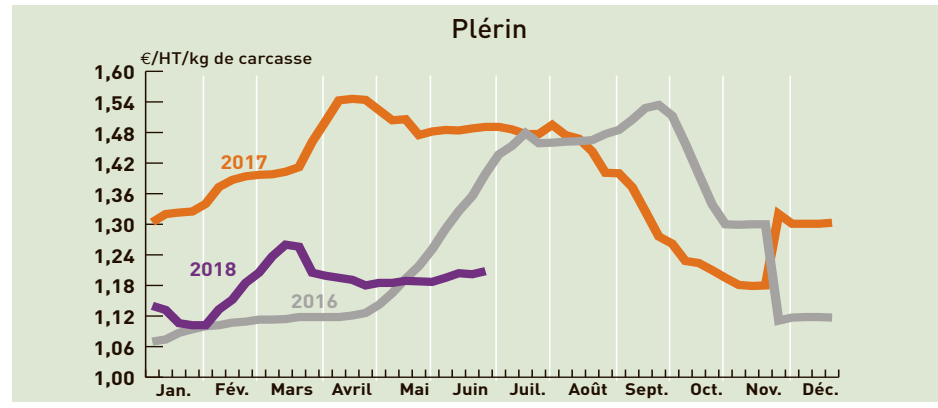
«Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 18 juin 2018) : Cours reconduits.

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (5 346 porcs présentés) *Cotations du lundi 25 juin 2018*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,208 €**



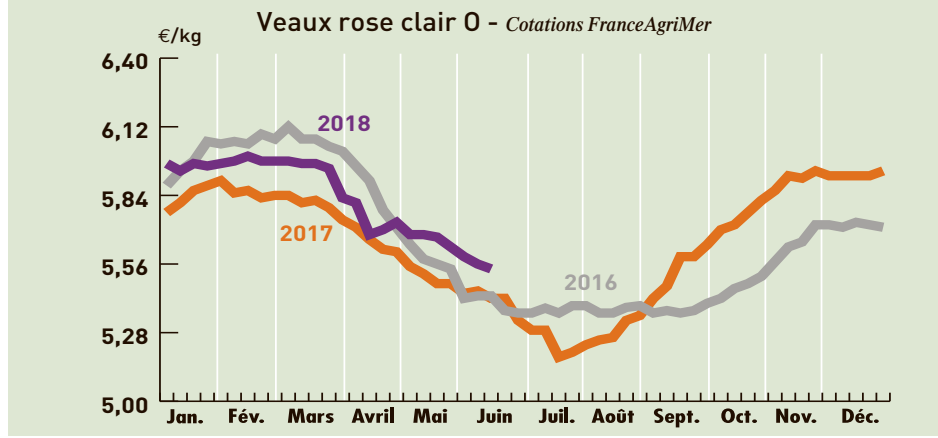
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 15/06 au 21/06/2018*

1,45 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie (kg net entrée abattoir) *Cotations nationale FranceAgriMer du 18/06 au 24/06/2018*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,27 €	-	-
U	-	7,05 €	5,60 €	-
R	-	6,08 €	4,45 €	3,86 €
O	-	5,54 €	4,36 €	3,56 €



Veaux de 8 jours à 4 semaines (en euros/tête) *Synthèse nationale FranceAgriMer du 18/06 au 24/06/2018*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	700	Commerce fluide dans toutes les catégories.
La Talaudière	450	Moins d'apport, plafonnement des cours.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	267	2
Femelles	186	3
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	177	1,00

Caprins

Chevreau vif (prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif) *Cotations FranceAgriMer du 18/06 au 24/06/2018*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	2,57	-0,02	-0,78

Céréales

Marché du 19 juin 2018

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2018				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte d'Or	meunier	juil.-déc.	175	V	C
	-	-	-	-	-
Nord Côte d'Or	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
Aube/Yonne	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
ORGE FOURRAGÈRE	RÉCOLTE 2017				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	-	-	-	-	-
Sud Côte d'Or	62/63 kg/hl	-	-	-	-
ORGE FOURRAGÈRE	RÉCOLTE 2018				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte-d'Or	62-63 kg/hl	juil.-déc.	155	N	C
Aube	62-63 kg/hl	août.-déc.	156,50	N	C
MAÏS	RÉCOLTE 2017				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube		juin	154	N	C
		juil.-sept	157	N	C
POIS	RÉCOLTE 2017				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or	-	-	-	-	-
Yonne	-	-	-	-	-
Aube	-	-	-	-	-
POIS	RÉCOLTE 2018				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or	fourrager	août-déc.	185	N	C
Yonne	fourrager	août-déc.	185	N	C
Aube	fourrager	août-déc	185	N	C
Luzerne déshydratée	RÉCOLTE 2018				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	18% 1ère main	11 de juin	172	V	
Pulpes de betterave	RÉCOLTE 2017				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	6mm 1ère main	12 d'oct.	159	V	
Pulpes de betterave	RÉCOLTE 2018				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	6 mm 1ère main	12 d'oct.	159	V	

Matériel

Tracteur

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes, tracteurs Claas, John Deere, New Holland,Fahr, Fiat, MF, Renault, Fendt, Welger et autres. (réf. 250A)
✆ 06 29 81 80 05

38 - Part. achète un petit tracteur 20 à 40 cv préf. marque Mac Corm. (137, 217, 219, 324) ou autres marques.
✆ 06 87 84 57 39

Travail sol

01 - Vds semoir Sulky Tramline SE 3 m, 2007,21 socs,Fermeture élec pour jalonnement,tbé.
✆ 06 22 48 97 89

01 - Vds couer-crop Jean de Bru 28 disques très bon état.
✆ 06 98 36 65 15

Récolte

03 - Vends cause cessation presse haute-densité New-Holland 120-90 bon état prix 15 000 euros.
✆ 06 82 29 78 44

10 - Vds PRESSE RB 120 120 comme neuf Vicon et Morra super état 120 120.
✆ 06 01 63 24 58

15 - Vends presse moyenne densité International 553, TBE.
✆ 06 63 70 31 78

18 - Urgent, recherche moissonneuse batteuse New Holland type 80 /70 ou éventuellement 80 /60.
✆ 06 21 49 50 89

26 - vend round baller Gallignani GAV6 année 2018 largeur 2.20 m filet ficelle bon état
✆ 06 72 81 20 72

42 - Vds presse à balles rondes Hesston 5650, tbe, peu servie, 5 000 balles.
✆ 04 77 63 51 09

57 - Vends rallonge à colza 4,80 m pour moissonneuse Deutz Fahr ou autre marque.
✆ 06 83 28 38 00

58 - VENDS mois. bat. New Holland 1530, 3.40 m., bon état (réf. 2601)
✆ 06 35 95 74 11

58 - VENDS groupeur de petites bottes (réf. 260C)
✆ 03 86 58 31 61

71 - Vends faucheuse conditionneuse Kuhn FC 243. Année 2011. Cause cessation.
✆ 06 16 46 36 49

74 - Vds faucheuses Vicon KM 281 Neimeyer 230h, tracteur Case 733, 4900h, TBE, retourneur d'andain Dion TBE.
✆ 04 50 62 15 08

89 - Vends séparateur 120 qx Thieron avec 9 grilles, T.B.E. Séparateur 100 qx Denis monté sur châssis pour traiter les semences, B.E., avec 4 grilles. Livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

Traitement

55 - Vends pulvérisateur Blanchard 27, 21 m, 4 tronçons, quadrijets, 1.500 ha + 2 roues étroites tracteur 20-38, 4.000 euros.
✆ 06 20 35 81 20
ou 03 29 70 78 72

Irrigation

89 - Constructeur puits, forage, curage de puits, pompage, - RECHERCHE d'eau. Serge Poinsot - Tonnerre (réf. 2301)
✆ 03 86 55 98 85
06 86 01 50 99

Agri. divers

Broyage de cannes de colza et refus de prairies avec broyeur Schulte 4,60 m à 3 axes verticaux semi remorque repliable à 2,50m sur route.
Tél. 03 84 70 02 77 le soir après 20h ou laisser message, je rappelle.

21 - VENDS MB New Holland 8050, 4 m., cab. clim., - benne Boudin 8 T - - déchaumeur 3 m., - cover crop 24 D, - brabant Fenet 3 socs, le tout en bon état (réf. 260A)
✆ 03 80 39 47 57
03 80 39 40 59

21 - VENDS Mercator 60, 2 500 euros, - Senator, 3 500 euros, le tout en bon état, - DONNE pour pièces Protector (réf. 260B)
✆ 06 26 76 01 00

26 - Cherche tapis roulant ou chaines à barrettes largeur 80 cm minimum ou petit épandeur étroit
✆ 04 75 31 53 88

30 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, cover-crops 24- 26- 28- 32- 40- 44 dis, chisel et canadien 3 m, charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 3- 4 m, round-ballers. www.desmier-agri.com
✆ 04 66 24 26 11

38 - Vds 2 cornadis à veau 10 places avec porte seau + 3 pieds, 30 claies à fromage 31 fils.
✆ 06 84 11 95 33

38 - Vds enrouleur Bancillon 70 - 250 m année 1989 roulements turbo entrainement pneus neufs : 800 euros.
✆ 06 87 40 25 93

42 - Vds faucheuse Kuhn - Rateau faneur - Epandeur - Barrières prairie - Petite cellule.
✆ 06 17 48 80 69

71 - Région Gueugnon, cse cess. activ., vds hangar stock élevage 200 m2 env. (35 x 5,50 m), charpente bois + métal (IPN) tôles bac acier renforcées, portée 6 m x 0,90, 2.500 euros, à démonter sur place + bardage bois traité.
✆ 06 03 29 64 30

71 - Vends presse MF.167V, AM rotatif, filet, inverseur, 14 couteaux, boitier, 4.800 B, année 2008.
✆ 06 71 06 34 90

74 - Vend Tracto pelle Case 530 ind pour pièces.
✆ 04 50 32 24 70

Elevage

55 - Vends salle de traite Tpa, 8 postes, décrochage, pompe 900 l, peu servi, 3.000 euros.
✆ 06 20 35 81 20
ou 03 29 70 78 72

Véhicule

Utilitaire

69 - Part vends Toyota Hilux 4x4 XTRA cabine 330000 kms entretien garage controle OK TBE 7500 euros.
✆ 06 19 81 70 94

Tourisme

38 - Vends Saxo 3 portes, 4 pneu neufs.
✆ 04 76 05 20 89

Achat-Vente

Récolte

69 - Vds plants de poireaux Porbella.
✆ 06 60 18 89 25

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ 06 86 08 38 02
ou 03 84 32 30 91

Fourrage

39 - Vds paille blé orge colza foin 2017 de qualité liv camion remorque
✆ 06 73 92 81 55

69 - Vds paille 2018 bottes rectangulaires HD (orge, avoine et blé). Livraison par camion remorque 10 T. minimum.
✆ 04 74 00 30 70



- Presse équipée de la pesée : tonnage immédiat.
- Tous nos matériels sont en pneus basse pression : moins de tassement.
- Toutes les surfaces sont andainées (doublage des andains) : minimum de passages.
- Paille évacuée aussitôt pressée

NOTRE ENGAGEMENT
contrats signés avec tarifs, date de règlement, observations diverses.

ACHETE PAILLE
en andains
(orge, blé, colza, etc)
à la tonne ou l'ha

NOS +

ACHETE PAILLE
pressée
sous abri
ou rendue à Puits

SARL **De CHASSINEL** 21400 Puits
Sarl **06 80 06 38 23** - Sylvie **06 80 37 00 50**
Jacques-Yvan **07 88 33 45 89** - Cédric **06 68 57 44 90**
La paille est indispensable pour l'élevage.
Depuis 20 ans, nous achetons de la paille pour nos clients éleveurs

Pépinière

69 - Vds plants de poireaux bleu de Solaize - GAEC Duchamp 69 Solaize.
✆ 06 12 34 36 01
ou 06 12 34 36 40

Propriété

58 - VENDS 42 ha dont 2 ha 39 de champs, région Guipy et Beaulieu libre au 31/12 (réf. 24VB2)
✆ franck.brade@sfr.fr

Terrain

01 - Recherche terres agricoles toutes surfaces
✆ 04 74 22 21 54 hr

69 - Terrain plat 5000 m. libre zone AOP bien desservi location avec bail.
✆ 06 07 84 04 01

Divers

07 - Mr Franck : le plus grand voyant Medium guérisseur expert retour affectif de l'être aimé, désenvoutement, protection, chance aux jeux, etc... travail sérieux et efficace
✆ 06 03 27 81 28

39 - Vds tél portable toute option, TB tracteur Ford 2 RM 5610 75 cv avec chargeur Quique 3 vérins godet à terre et à grain, godet à fumier, Ford 7 000 90 cv avec surél autonome Altec jusqu'à 5 hauteurs semoir à engrais 3 000 L Amazone comme neuf 12 à 28 M bas prix, semoir Vaderstat 4 M repliable à 3 M pneumatique avec tasse AV et avec roue à crampons type Rapid 400, containers à grain palettisable 2 000 et 3 000 L, vis portative dents diamètre 100 à 240 longueur 2 à 9 M et accessoires pour vis coudes orientables etc , vis sur chariot Acémo diamètre 160 long 12 M, accessoires pour cellules privées ou autres, ventilation, panneau de visite et tuyaux de reprise, 9 cellules privées 60 à 80 T avec fond conique (Venticone privé) ventilateurs et vis de reprise, prénettoyeur Renault, ensileuse à maïs portée 1 rg Mengelé pour affouragement journalier, rouleau hydraulique Vaderstat 6,20 Cambridge très beau, disques à colza pour Nodet PN II et Kuhn et autres, étalages pour rangement de pièces en fer et en bois avec tiroirs compartimentés, semoir Monossen 6 rgs à 0,75 à disques repliables Micro, fertilisateurs avec disques à maïs tournesol et colza état neuf, chariot élévateur Clark avec palettes, cuve à gazoil sur roues 300 L avec pompe électrique 12 w peinte couleur vert John Deer, Cover Crop 24 d Gard beau, bas prix, vibroculteur 6,10 M repliable à treuil bas prix, tracteurs pour collection Allis Charmer FD 30 tournant + ED 4 pour pièces, 2 rampes de chargement 20 T avec sabots état neuf bas prix, rouleaux case 3 et 4 M pour hr Kuhn ou autres et Packer d'amazone 4 M liv assurée HR ou laisser message je rappelle
✆ 03 84 70 02 77

69 - Av salle de traite 2x5 Décro 2000 euros cause cessation niche à veaux type Iglod avec cornadis 16 places 2500 euros - Poney 11 ans très gentil 1500 euros.
✆ 06 06 59 79 57

69 - Vends chaudière granulés bois Pellets de puissance 15 Kw marque HS cause achat chaudière de puissance inférieure.
✆ 04 74 04 63 72

Location

Autre

07 - Sud Ardèche loue gîte indépendant chez agri. libre sem 29-30-34-35-septembre
✆ HR 04 75 39 69 82
ou 06 74 54 30 93

15 - Est Cantal - Loue gîte 3 étoiles, 2/4 personnes, calme, confort. Juillet-août-septembre.
✆ 04 71 60 36 64 HR

Offre

Emploi

18 - La coopérative Cialyn recrute : 2 chauffeurs bétaillère, missions : collecte des bovins, chargement, déchargement. Permis PL – FIMO, CAPTAV idéal. 1 poste à Charenton (18) - 1 poste à Bizeneuille (03) - temps complet, CDI. Envoyez CV à :
contact@sicarev.com
ou Cialyn, 7 rue Jules Rimet, 89400 Migennes.

38 - Le GDS recrute un(e) Chauffeu(r/se)-livreu(r/se)/Agent de terrain MISSIONS : - Planifier quotidiennement les ramassages de prélèvements sanitaires aux niveaux des points de collecte prédéfinis en fonction du trajet de chaque tournée, - Assurer la collecte et le transport de prélèvements de santé animale, de police sanitaire et d'échantillons destinés à analyses - Participer à la réalisation des missions du GDS et de ses filiales commerciales de vente à distance (gestion des stocks, réception de livraisons, confections et transport de colis) et technique (appui travail de terrain) PROFIL : BTS Production animale - Permis B – Véhicule léger exigé - Civilité, sens du service - Capacité à s'organiser - Capacité à travailler en équipe, polyvalence - Dynamisme, réactivité Maîtrise et respect du code de la route - Manutention/



ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services









CONCESSION MATÉRIELS AGRICOLES

Recherche **MÉCANICIEN AGRICOLE EN VUE CDI**
Confirmé ou débutant

Prendre contact **SARL ROUSSOT 39120 ANNOIRE**
03.84.70.10.90 - 06.08.58.61.16

réception de charges - Respect des règles sanitaires liées au transport de prélèvements - Travail de terrain - contention/manutention CDD 4 mois - 1500 euros brut mensuel - Périphériques (prévoyance santé, tickets restaurant) Poste à pourvoir de suite. Candidature (CV + lettre motivation) à adresser par mail :
info@gds38.asso.fr
(à l'attention de N. Mangione)

38 - Service Remplacement Vercors recherche salarié CDI compétence élevage et expérience. CV mail
catherine.chaix@pnr-vercors.fr

39 - Gaec 4 associés cherche salarié bovins lait h/f (avec proposition de vente de PS), 300ha d'herbe et 80 VL AOP Comté. Charge traite, soins aux animaux et gestion de pâturage. Être autonome, rigoureux, consciencieux et motivé. Rémunération selon compétences.
✆ 06 89 16 12 66

69 - Expl viticole sud beaujolais rech cuisinier H/F fin août cuisine familiale CDD 15 jrs env.
✆ 04 74 67 04 37

69 - Beaujolais rech. vendangeurs début 25/28 août ambiance familiale nourri logé.
✆ 06 32 61 94 17

71 - Propose services administratifs pour sté ind. Cuma etc, compta pac courrier dossier reg. SE 71 NO 58 NO 01.
✆ 06 78 57 37 04

71 - Cherche chauffeur tracteur pour vendanges fin août début septembre, 6 à 8 jours, possibilité nourri logé.
✆ 03 85 33 83 17
heures repas

71 - Ferme polyculture élevage ch. sal. motivé conduite tracteur soins animaux, rég. Ht Cluny, t. plein.
✆ 06 85 02 54 26

74 - Le Centre d'élevage de Poisy (Haute-Savoie, 5 km d'Annecy), recherche un salarié pour rejoindre son équipe de formateurs/moniteurs. Sa mission : former des jeunes (adultes majoritairement) à la maintenance matériel et bâtiments, soudure, conduite de tracteurs - assurer la maintenance du matériel agricole et des bâtiments du Centre - participer aux travaux saisonniers : semis, labours, fenaison... Son profil : formation ou expérience agricole souhaitée - motivation et aptitude à transmettre du savoir - capacité à travailler en équipe et au reporting - organisé, rigoureux, sens pratique et prise d'initiatives. Conditions : CDI avec période d'essai. Poste à pourvoir au 01/07/18. Localisation : Poisy. Candidatures reçues jusqu'au 06/07/18
direction@elevage-poisy.org

74 - GAEC laitier IGP tomme de Savoie, 110 vl et sa suite, 194 ha, recherche salarié polyvalent et motivé à partir d'août, possibilité association si affinités.
✆ 06 81 13 56 27

84 - CHERCHE ouvrier viticole polyvalent pour travailler 17 HA de vigne sur Blauvac 84. Contrat CDI précédé d'un CDD. Possibilité logement.
✆ 06 30 77 89 93

Service

21 - RECHERCHE battage moisson 2018, CR 8070, 7.60 m., coupe colza, Sud 21 - Nord 39 (réf. 1705)
✆ 06 86 00 02 01

58 - PROPOSE tous travaux fenaison + pressage foin et paille, carrées ou rondes, 30 kms autour de Saulieu, travail sérieux (réf. 2203)
✆ 06 86 91 90 62

84 - Amine Agri ETA 20 ans exp. propose ses services pour ramassage fruits. Travail encadré, soigné. Siren 451 147 177.
✆ 06 27 51 46 61

Mariage

Rencontre

26 - Jeune femme salariée agricole célibataire souhaite rencontrer homme agriculteur pour vie à 2. Je peux changer de région et souhaite correspondre uniquement par courrier car je suis timide. Ecrire à l'Agriculture Drômoise 145 av G Brassens 26504 bourg les valence cedex ref21062018
Ecrire à l'Agriculture Drômoise 145 av G Brassens 26504 bourg les valence cedex ref 21062018

Animaux

Bovin

18 - VENDS veau charolais mâle 15 jours, - RECHERCHE beauceron femelle adulte (réf. 2602)
✆ 02 48 80 22 40 après 20 h

42 - Vds taureaux charolais HBC, vêlage facile, élevage et viande. Cuisset J.-Marc.
✆ 06 30 92 60 12

42 - Vds troupeau Salers : vaches gestantes, suitées, génisses pleines, génisses 18 mois, taureaux, cause retraite.
✆ 06 81 39 60 93

42 - Vds taureau Limousin 4 ans, cause consanguinité type élevage.
✆ 06 16 05 39 00

42 - Vds vaches charolaises pleines. Indemnes IBR, BVD. Vêlage facile pour août sept.
✆ 06 47 61 45 50

58 - - 21 - El. charolais HBC, GAEC de Beaumont - 58230 Alligny-en-Morvan - EARL Guenot Nicolas - 21230 Allerey VENDS taureaux 18 mois issus de grande lignée, vêlage facile, IND. IBR, prix raisonnable, livraison toutes distances (réf. 220D)
✆ 06 70 34 71 84

69 - EARL JAMA/ Elevage Plein air/ HBL ou non vend taureaux reproducteurs Limousins 20 mois. TBO. Livraison possible.
✆ 06 08 10 22 44

69 - Elev. bio vds vaches au lait génisse prête Pttes génisses PH Gties sanitaires CL UPRA.
✆ 06 83 43 74 29

69 - Vend taureaux charolais né 28/01/2015. Papiers.
✆ 04 74 60 15 54

69 - Vds 6 génisses Red Holstein terme octobre garanties sanitaires CL UPRA.
✆ 06 59 64 66 74

71 - Vends T. B. taureaux repro. charolais HBC, 2 ans, IBR A, au pré. Dumont J.-P.
✆ 06 07 57 55 40

71 - Vends 2 génisses race 66, 4 et 5 mois + 1 vache Prim'Holstein terme 20-06, 2e lactation.
✆ 06 70 85 01 66

71 - Vends, cause consanguinité, taureau charolais 6 ans.
✆ 06 44 79 24 39

89 - Vends charolais HBC (baisse effectif), 60 taureaux de 12 - 17 mois, - 20 génisses de 2 ans, - 30 laitonnes, - 30 vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (réf. 210A)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

89 - PROPOSE génisses AUBRAC pleines (vêlage décembre) ou prête à saillir, bonnes origines issues du berceau. A réserver pour l'automne mâles reproducteurs, parents qualifiés, bonne souche avec lait, facilité de naissance et viande. IBR A. TGS. Emmanuel Hivert - Sceaux (réf. 240A)
✆ 06 38 83 04 06

Caprin

38 - Vends 3 chèvres à lait 3 ans : 120 euros/l'une. Contact par SMS
✆ 06 14 76 09 86

38 - Vends 3 chèvres à lait 3 ans : 120 euros/l'une. Contact par SMS
✆ 06 14 76 09 86

38 - Vends 3 chèvres à lait 3 ans : 120 euros l'une. Contact par SMS
✆ 06 14 76 09 86

Ovin

69 - Achète chèvres brebis de réforme.
✆ 06 09 02 61 50

74 - Vends 2 béliers charolais de 5 ans, 2 béliers charmois de 3 ans.
✆ 06 86 41 16 44

Volaille-Lapin

38 - Poule de réforme le 7 juillet, 3 euros pièce 38470 Serre Nerpol prévoir emballage.
✆ 06 37 48 24 06

Chien

39 - Vds chiots berger des Pyrénées, non LOF, nés le 16/04/2018, 2 femelles 1 mâle, mère 250269700398706, siren 388488306.
✆ 07 70 26 89 71



PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOINGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1, Rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver

parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 19 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2015 à 1,79 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,87 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

→ NOMINATION

SOLO AGILIS

Société par actions simplifiée
au capital de 43 895 euros
Siège social :
64 E RUE SULLY BATIMENT HOPE,
21071 DIJON
811 910 918 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 13 Juin 2018, le Président de la société par actions simplifiée SOLO AGILIS, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé nommer en qualité de Directeur Général à compter du 13 Juin 2018, Monsieur Matthieu DIBAJI demeurant 90 Rue d'Hauteville - 75010 PARIS pour une durée illimitée.

Pour Avis. Le Président.

AL212621727

→ TRANSFERT DE SIÈGE

ALEO IMMO

Société civile immobilière
au capital de 2 000 euros
Siège social : 34, Rue Magenta
21000 Dijon
794 184 531 R.C.S Dijon

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 26 mars 2018, le siège social a été transféré à AIX LES BAINS (73100), 57, Rue Maryse Bastié à compter du 26 mars 2018.

Pour information :

Gérant : M. Jacques-Olivier BLAY demeurant 57, Rue Maryse Bastié, 73100 AIX LES BAINS

Objet social : L'acquisition par voie d'apport ou d'achat, la propriété, l'administration, la gestion, et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement d'ensembles immobiliers. Eventuellement la construction d'immeubles à usage professionnel, commercial ou d'habitation.

Durée : 90 ans jusqu'au14 juillet 2103

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 794 184 531 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de CHAMBERY.

L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,

AL212621379

SAS ARCTIC

Aux termes d'une décision en date du 1er juin 2018, l'associé unique de la société ARCTIC, société par actions simplifiée au capital de 10000 euros ayant son siège social 37 bis Grande Rue 21310 MIREBEAU SUR BEZE, immatriculée au RCS de Dijon sous le n°819822479, a décidé de le transférer au 18 Chemin Cadet 97411 LA PLAINE ST PAUL à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

Le Président

AL212621643

SCI OIKIA

46 rue Chaudronnerie
21000 Dijon
497 767 046 rcs Dijon

Par décision de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 15 juin 2018, il a été décidé de transférer le siège social de la société au 13 Boulevard de Troyes, 21240 Talant, à compter du 15 juin 2018.

La gérance n'est pas modifiée

Mention sera faire au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

AL212621743

HENRI ET MARGUERITE

Société Civile Immobilière
au capital de 1 200.00 €
Siège social : 1 rue de Montmartre
21000 DIJON
499 323 285 RCS DIJON

Suivant décision du 08/06/2018, le siège social de la société a été transféré et l'article 5 des statuts a été modifié :

Ancienne mention : 1 rue de Montmartre, 21000 DIJON

Nouvelle mention : 6 rue de l'Eglise, 21370 PASQUES

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis,

La gérance

AL212621760

→ RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 18/05/2018 concernant la société A C BIEN ETRE, il convenait de lire : objet : salle de remise en forme et de bien être, vente de produits de bien être non pharmaceutiques.

AL212621631

RECTIFICATIF à l'annonce parue dans le journal Terres De Bourgogne (21), sous référence ECH175499 N° 165697 le 08/06/2018, concernant la société BISCUITERIE DU MISTRAL, il convient de lire : EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT - ECA au lieu de ECA Nexia.

AL212621741

→ MODIFICATION DE STATUTS

les avocats

SO.J.V.S. – SOCIÉTÉ D'AVOCATS
Me Jean-Livier CABOCEL
ZAC EUROPARC
354, rue Marius Lacrouze
71850 Charnay les Mâcon

EARL DE LA CROZE

Société civile au capital de 300.000 €
4, chemin du Mont - 21820 Chivres
495 153 595 RCS Dijon

L'AGE des associés réunie le 27/04/2018 a :

- décidé la réduction du capital social pour le ramener à la somme de 240.000 € ;
- pris acte de la cessation de ses fonctions de gérant de M. Jean-Michel GUILLIEN.

Ces modifications prennent effet au 01/05/2018. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,

AL212621578

INEO DIGITAL

Société en nom collectif
au capital de 1.000.001 euros
Siège social : 72, avenue Raymond Poincaré
21000 DIJON
442 743 530 RCS DIJON

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2018, il a été décidé de réduire le capital social à zéro, puis de l'augmenter d'une somme de 50.000.000 euros, puis de le ramener à 400.000 euros. Le capital social est en conséquence désormais fixé à 400.000 euros, et est divisé en 400.000 parts sociales de 1,00 euro chacune.

Il a été également pris acte du retrait de l'associé INEO ENERGY & SYSTEMS.

Le capital est en conséquence désormais fixé à 400.000 euros et est réparti entre les associés suivants :

- INEO SA, à concurrence 384.000 parts sociales,
- SOCIETE D'ETUDES TECHNIQUES ET D'ENTREPRISES, à concurrence de 16.000 parts sociales.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL212621740

A.BTP

SASU au capital de 100 €
16 RUE DES PETIGNYS, 21300 Chenôve
833212608 RCS Dijon

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 20/06/2018, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de: MARCHAND DE BIENS, à compter du 20/06/2018.

Mention sera portée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon

AL212621745

safer Bourgogne Franche-Comté

→ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 25/06/2018

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER

BIERRE-LES-SEMUR(21)

4 ha 23 a 89 ca -'Couture de comme massot': ZE- 63[61][F1]- 65[41](BJ)- 65[41](BK) -'Hameau de lucenay': AB- 39[302]- 42[71]- 43[245]- 44[25]- 48[297](K)- 54[46]- 55[76]- 67[304] -'Les planches': ZD- 100[29]

Parcelles ZE 63 et 65 occupées.

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

VOLNAY:

Vigne AOC VOLNAY - Objectif : Maintien du fermier en place

3 a 13 ca - Sur roches: AB-211[91]-232[214]

Vigne AOC Côteaux Bourguignons cépages Gamay et Aligoté - Contrat approvisionnement caves des Hautes Côtes

15 a 33 ca - Les grandes terres: AI-171[61]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 16/07/2018** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL212621764

GFA BOURSOT-DEBROSSE

société civile au capital de 501 709.71 euros
siège social : Rue Amont
21220 CHAMBOLLE MUSIGNY
407 705 839 RCS DIJON

Par une assemblée générale mixte en date du 24 mai 2018, la collectivité extraordinaire des associés a - constaté que les fonctions de gérance de Madame BOURSOT Rose ont cessé à la date de son décès soit le 29/11/2017,

- nommé Madame COURBON Marie-Thérèse, demeurant 10 lotissement les Adrets – 42290 SORBIERS, co-gérante du GFA pour une durée illimitée,
- nommé Monsieur BOURSOT Alain, demeurant Fontagnères – 31160 ASPET, co-gérant du GFA pour une durée illimitée,
- décidé de transférer le siège social au 10 lotissement les Adrets – 42290 SORBIERS.

Le tout à compter des présentes.

Pour avis, La gérance.

AL212621756

→ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL LAURENT LEGROS

Exploitation agricole à responsabilité limitée
Au capital de 90 219,33 euros
19 rue de Plantenay
21310 Beaumont sur Vingeanne
338 466 253 RCS Dijon

Par décision en date du 06/03/2018, l'associé unique a décidé de nommer M. Romain LEGROS, demeurant 19 rue de Plantenay – 21310 Beaumont sur Vingeanne, cogérant de la société à compter du 01/04/2018.

Pour avis et mention, La Gérance

AL212621749

EG RETAIL/ EG SERVICES

Suivant acte S.S.P. en date du 11 Mai 2018,

La société EG Retail (France) SAS, Société par Actions Simplifiée, au capital de 171.940.000 euros, dont le siège social est situé Immeuble Le Cervier B – 12 avenue des Béguines – Cergy Saint Christophe 95806 Cergy Pontoise Cedex, immatriculée 439 793 811 RCS PONTOISE,

A donné en gérance le fonds de commerce de station-service sis et exploité à BEAUNE (21200) Avenue du Général de Gaulle, dont elle est propriétaire ou exerce la jouissance,

A la SNC EG Services (France), dont le siège social est à CERGY PONTOISE Cedex (95805) Immeuble Le Cervier B – 12 avenue des Béguines, à compter du 15 Mai 2018, pour une durée indéterminée

AL212621754

DEVIENNE

Est résilié à compter du 14 Mai 2018, le contrat de gérance qui avait été consenti au profit de la SARL SOCIETE DEVIENNE, ayant son siège social à BEAUNE (21200) Avenue du Général de Gaulle,

Par la société EG Retail (France) SAS, au capital de 171.940.000 euros, ayant son siège social Immeuble Le Cervier B – 12 avenue des Béguines - Cergy Saint Christophe 95806 CERGY PONTOISE Cedex, immatriculée 439 793 811 RCS PONTOISE,

Concernant le fonds de commerce de station-service sis et exploité à BEAUNE (21200) Avenue du Général de Gaulle, dont elle est propriétaire ou exerce la jouissance.

Ce contrat de gérance avait fait l'objet d'un acte SSP en date du 11 Juin 2013.

AL212621755

NON DISSOLUTION

MER ET FINES GUEULES

**Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 28 rue des Murées
ZAC des Grandes Varennes
21121 AHUY
RCS DIJON 518 896 790**

Aux termes d'une décision en date du 22 mai 2018, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. POUR AVIS Le Président

AL212621762

DISSOLUTION LIQUIDATION

ISOLES PRO

**Société Par Actions Simplifiée
en liquidation au capital de 1 000 euros
Siège social : 126 rue de la Pièce Léger
21160 MARSANNAY LA COTE
822 831 087 RCS DIJON**

L'AG des associés du 24/05/2018, après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Gilles FEVRE liquidateur demeurant 10, rue des Coquelots 21410 Fleurey-sur-Ouche, a approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 31/12/2017, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de DIJON. Pour avis, le liquidateur

AL212621628

SARL FILMOD

Aux termes d'une décision en date du 31 mai 2018, l'associée unique de FILMOD, société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 112000 euros, dont le siège est Les Prés Bas 21140 SEMUR EN AUXOIS, immatriculée 530415204 RCS de DIJON, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation au 31 mars 2018. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL212621750

EVOLUNIUM CONSEIL

L'Assemblée Générale Extraordinaire de EVOLUNIUM CONSEIL, société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 5000 euros, dont le siège est 64 E Rue de Sully Bâtiment Hope 21000 DIJON, immatriculée 497767434 RCS DIJON, réunie le 31 mai 2018, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

M. Ousmane NDIAYE, demeurant 9 Bis Rue Nodot 21000 DIJON, ancien gérant de la Société, a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 9 Bis Rue Nodot 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL212621751

S.C.I. BLANCHE

**SCI au capital de 1.000 €
Siège social
T. VANDENBROUCQUE
29 Rue Louis de Broglie 21000 Dijon
RCS 488.086.133**

Aux termes d'un P.V d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 mai 2018, signé par les Associés de la société, la dissolution de la SCI BLANCHE a été prononcée et M T. VANDENBROUCQUE, sis 29 rue Louis de Broglie à DIJON (21000) a été désigné en qualité de Liquidateur de la société.

Le siège social de la SCI BLANCHE est transféré à l'adresse du Liquidateur, T. VANDENBROUCQUE, 29 Rue Louis de Broglie à 21000 DIJON.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être adressés.

AL212621753

AVIS DE CONSTITUTION

INSIEME

**Société civile immobilière
au capital de 100 euros
Siège social
51, rue du Champmaillot, 21000 Dijon**

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à DIJON du 25/05/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilère; Dénomination sociale : INSIEME ; Siège social : 51, rue du Champmaillot 21000 DIJON ; Objet social : l'acquisition, l'administration, la gestion par tout moyen et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS ; Capital social : 100 euros; Gérance : Laure HAMYS, demeurant 51, rue Champmaillot 21000 DIJON ; Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales. Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.

La Gérance

AL212621614

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Quétigny du 20/06/2018 a été constituée une SAS nommée : SAS POINT CONFORT Objet : L'achat, la vente, l'import, l'export de tous articles de literie meubles et accessoires de confort Capital : 5.000 € Siège social : 12 rue des Chalands, 21800 Quétigny Durée : 99 ans Président : M. Stéphane MAURI, 54 Chemin des Encabrons, 13710 Fuveau La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon

AL212621744

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à VERNOT le 1er avril 2018, il a été constitué une exploitation à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : EARL MARCOUYOUX

Siège : 3 route des Mousseneux – 21120 VERNOT

Forme : Société civile

Capital : 7 500 euros

Objet : Gestion et exploitation de biens agricoles

Durée : 99 ans

Apports : du numéraire pour un montant de 7 500 euros

Gérant : Monsieur MARCOUYOUX Frédéric, demeurant 3 route des Mousseneux – 21120 VERNOT

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de Commerce de DIJON.

Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, l'agrément est donné par les associés.

Pour avis, La gérance

AL212621746

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société : BOIDÉ FINANCE

- **Forme** : Société Civile
- **Siège** : 717 Rue de l'Aviation 21600 OUGES
- **Objet** : l'acquisition, la détention, la gestion et la cession, sous toutes leurs formes, de toutes participations ou de contrôle de toutes sociétés ; l'acquisition, la cession, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles, et biens immobiliers ; la prestation de tous services vis-à-vis des filiales concernant notamment les achats, la gestion de la trésorerie du groupe, les fonctions de direction technique et commerciale, de gestion, de coordination ou de contrôle ; l'assistance financière, l'octroi de prêts, de financements, de garanties au bénéfice des filiales et des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte.
- **Capital** : 1.000 euros
- **Durée** : 99 années
- **Apport en numéraire :** 1.000 euros
- **Gérance** : M. Laurent BOIDÉ demeurant 13 Route de Tassenières 39120 PLEURE.
- **Cession de parts :** elles sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant les deux tiers au moins du capital social.

RCS DIJON

AL212621747

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à DIJON (21) du 21/06/2018, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI DU CLOS DE POUILLY

Siège : 54 Rue des Forges, 21000 DIJON

Objet : Acquisition de terrains, exploitation et mise en valeur de ces terrains pour l'édification d'un immeuble et l'exploitation par bail ou autrement. Acquisition 'immeubles, mise en valeur, transformation, aménagement, construction, administration et exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles dont elle peut être propriétaire par tout moyen. Vente à titre exceptionnel desdits immeubles. Prise de participations dans toutes sociétés ayant un objet similaire à la SCI DU CLOS DE POUILLY et cession à titre exceptionnel desdites participations

Durée : 99 ans

Capital : 1 500 € (numéraire)

Gérance : Mme Soline THEVENOT, demeurant 8 Rue Gabriel Peignot - 21000 DIJON

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas de la majorité en nombre des associés représentant au moins les ¾ du capital.

Immatriculation de la Société au R.C.S. de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL212621752

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 15 juin 2018 à MEURSAULT, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : EURL M. FASAN

Siège social : 1 F Place de l'Europe, 21190 MEURSAULT

Objet social : prestations de services vitivinicoles, accompagnement touristique de visites de vignes, traducteur et consultant, négoce de vin.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 6 000 euros

Gérance : Monsieur Mathias FASAN, demeurant 1 F Place de l'Europe 21190 MEURSAULT, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis, La Gérance

AL212621757

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Dijon du 20/06/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI UH2I

Forme : Société Civile

Objet : La construction et la mise en location d'un entrepôt situé en Côte d'Or (21), la mise en valeur des biens et droits immobiliers susvisés, notamment par aménagement, amélioration, réhabilitation, édification de constructions pour toutes destinations…

Siège social : 42, rue de Longvic 21300 Chenôve

Capital : 1 000 €

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Gérance : M. Tristan LE LOUS demeurant 57, rue Geoffroy Saint Hilaire 75005 Paris et M. Ronan BLANCHARD demeurant 16, rue de Meudon 92100 Boulogne Billancourt

Cession des parts : Les parts ne sont librement cessibles qu'entre associés ou au profit de personnes ayant la qualité de descendant en ligne directe du cédant quel que soit le degré de descendance de ces personnes. Elles ne sont pas librement cessibles aux conjoints des associés, sauf si ces derniers ont déjà la qualité d'associés. Toute cession à titre gratuit ou onéreux de quelque manière qu'elle ait lieu, à des personnes autres que celles visées ci-dessus est soumise à son agrément par la majorité des associés représentant au moins deux tiers du capital, l'associé cédant prenant part au vote.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

AL212621759

JD-LARREY

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 juin 2018, il a été constitué une société civile immobilière dont les caractéristiques sont : Dénomination sociale : JD-LARREY Capital : 1.000 euros Objet social : acquisition, propriété, administration de tous immeubles et biens immobiliers, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, tous placements de capitaux sous toute forme, y compris la souscription de toutes valeurs mobilières, actions, parts sociales, obligations, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société. Ont été désignés comme co-gérants statutaires, associés, pour une durée illimitée: - Monsieur Arnaud ROUSSAC, né le 7 juillet 1979 à BEAUNE (21), demeurant au 4bis rue des mages à CORBERON (21), - Madame Clémence KIEFER épouse ROUSSAC, née le 12 avril 1986 à LYON (69002), de nationalité française, demeurant au 4bis rue des mages à CORBERON (21). Les associés répondent indéfiniment des dettes sociales à proportion de leurs parts dans le capital social. Toute cession doit être agréée par l'assemblée des associés. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis et mention.

AL212621763

NIÈVRE

NOMINATION

SAS GARAGE VINCENT

**Société par actions simplifiée
au capital de 304 800 €
Siège social : 3 Route de Paris
58640 VARENNESVAUZELLES
886 020 031 RCS NEVERS**

AVIS

Au terme d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire en date du mercredi 20 juin 2018, la société KPMG SA – Tour Eqho - 2 Avenue Gambetta – 92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX a été nommée Commissaire aux Comptes titulaire pour une période de six exercices prenant fin à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 en lieu et place de la Société KPMG AUDIT Paris et Centre – 2 bis Rue de Villiers – Les Hauts de Villiers – 92309 LEVALLOIS-PERRET dont le mandat était arrivé

à échéance.

Le mandat de la Société KPMG AUDIT NORD – 159 Avenue de la Marne –59705 MARQ-EN- BAROEUIL Commissaire aux comptes suppléant dont le mandat était arrivé à échéance, n'a pas été renouvelé et il n'a pas été procédé à la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant, dans le cadre de la loi SAPIN II visant la réforme des commissaires aux comptes suppléants.

Pour avis; Le Président

AL582621856

**ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42**

TRANSFERT DE SIÈGE

PLATINIUM IMMOBILIER

**Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : Les Brûlés
58170 LUZY
834 867 996 RCS Nevers**

Selon décision du 14/06/2018, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de Les Brûlés 58170 LUZY au 1T Avenue Colbert 58000 NEVERS à compter du 15 mai 2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL582621855

ÉLECTIONS

SICAGEMAC

Les associés de la SICAGEMAC ont élu lors de l'Assemblée générale du 21 juin 2018, les administrateurs suivants :

Laurine COQUILLON

Benoît DUBUIS

Alexandre LORRE

Daniel PERREAU

AL582621863

MODIFICATION DE CAPITAL

EARL DE BOISFLEURY

**Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital de 119 310,00 Euros
Siège Social : BOIS FLEURY
58150 TRACY SUR LOIRE
RCS NEVERS n° 380 500 819**

Suivant une délibération de l'Assemblée générale extraordinaire réunie le 12 mai 2018, il a été décidé de procéder à une modification du capital de la société :

Ancienne mention : 119 310,00 €

Nouvelle mention : 240 225,00 €

Pour avis

AL582621865

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Christine SEGUIN-VOYE Notaire associée de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée «Christine SEGUIN-VOYE, Notaire», titulaire d'un Office Notarial à VITTEAUX (Côte-d'Or), soussignée office notarial n° 21071,

le VINGT ET UN AVRIL, DEUX MILLE DIX-HUIT Monsieur Alain Maurice KERNE et Madame Danielle Emilienne Blanche QUATRAIN son épouse demeurant ensemble à MOUX EN MORVAN (Nièvre) Chassagne, mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de TONNERRE (Yonne) le 17 janvier 1976, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Christine SEGUINVOYE Notaire susnommé où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis.

AL582621745

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

J.C.B. ELEC

**SARL au capital de 10.500 €
Siège social : 4, Quai Foch
à 58400 LA CHARITÉ SUR LOIRE
RCS NEVERS 788 589 489**

Suivant procès-verbal d'AGE en date du 22 /06/2018, il a été décidé à compter du même jour d'adjoindre :

1) à l'objet social les activités suivantes :

- Réalisation et exécution de salles de bains clés en mains comprenant :
- Fourniture et pose de baignoires tous types, y compris ceux relevant de la catégorie « SPA » et de la catégorie « BALNEO » ;
- Fourniture et pose de douches tous types ;
- Fourniture et pose de WC de type classique et de type suspendu ;
- Fourniture et pose de carrelage et de faïence ;
- Travaux d'aménagement, y compris menuiserie d'intérieur ;
- Travaux de Décoration.

2) le nom d'enseigne commerciale : « J.C.B. PLOMB-ELEC »

Mention sera faite au Greffe du R.C.S. de NEVERS

Pour avis, la Gérance

AL582621837

MODIFICATION DE STATUTS

**Nouvelle Imprimerie Laballery
SCOP SA à capital variable -
Siège Social : allée Louis Blériot
58500 CLAMECY
RCS CLAMECY : B 392 607 545**

MODIFICATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Renouvellement annuel des membres du Conseil d'Administration

Aux termes d'une délibération en date du samedi 09 juin 2018,

L'Assemblée Générale Ordinaire a renouvelé le mandat d'Administrateur de :

- Madame LAUNAY Patricia, épouse GUERIN, 25, Chemin de la Côte d'Or, 58500 CLAMECY ;
- Monsieur Michel BREDEAU, 15, rue des Grands Champs – 58400 LA CHARITE sur LOIRE.

Entériné la démission du mandat d'Administrateur de :

- Monsieur Jean Louis FERRARI, 15 avenue de la Fringalle – 58190 TANNAY ;
- Monsieur Sullivan SABBAH, MHERS – 58210 CUNCY les VARZY.

Le Conseil d'Administration est composé de 10 membres.

Pour avis

David PERRAIN Président

AL582621847

**Nouvelle Imprimerie Laballery
SCOP SA à capital variable -
Siège Social : allée Louis Blériot
58500 CLAMECY
RCS CLAMECY : B 392 607 545**

MODIFICATION COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aux termes d'une délibération en date du samedi 09 juin 2018,

L'Assemblée Générale Ordinaire a, à compter de la même date :

- Nommé en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes titulaire :

SARL E.T.C. Audit, Place de l'Europe – 89000 Saint Georges sur Baulche,

Immatriculé au RCS, numéro 493 539 944 RCS Auxerre.

- Renouvelé en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant :

SA E.T.C., Place de l'Europe – 89000 Saint Georges sur Baulche,

Immatriculé au RCS, numéro 017 151 200 RCS Auxerre.

Pour avis

David PERRAIN Président

AL582621849

FIDUCIAL SOFIRAL

**Société d'Avocats
Esplanade de l'aéroport
Route d'Issoudun
18000 BOURGES**

SANS%PERMIS

**SAS au capital de 1 000 euros
ramené à 400 euros
18 Rue Antony Duvivier
58000 NEVERS
RCS NEVERS 819 346 065**

Il résulte de l'AGE du 03/05/18 et du procès-verbal des décisions du Président du 15/06/18, que le capital social a été réduit d'un montant de SIX CENTS EUROS (600 euros) par voie de rachat et d'annulation de 6 000 actions.

Le PV des décisions du Président a pris acte de la démission de M. Philippe HARQUEVAUX de ses fonctions de Président à compter du 15/06/18, et de son remplacement par Monsieur Nicolas MONCOMBLE, demeurant à PARIGNY LES VAUX (58320) - Résidant Pinay.

Le PV des décisions du Président en date du 15/06/18, a décidé la transformation de la Société en Société A Responsabilité Limitée à compter du 15/06/18, sans création d'un être moral nouveau. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 400 euros. Sous sa nouvelle forme de Société A Responsabilité Limitée, la Société sera dirigée par M. Nicolas MONCOMBLE en sa qualité de Gérant. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des

Sociétés de Nevers.

Pour avis, La Gérance

AL582621852

SC MARIETTE

**Au capital de 3.000 euros
Siège social : 37, rue Saint Martin
58000 NEVERS
524 449 923 RCS NEVERS**

Par décisions unanimes des associés du 31/03/18 (et approuvé définitivement par décisions unanimes des associés du 14/06/18), il a été procédé à une réduction du capital social d'un montant de 1520 euros, le capital social passe de 3000 euros à 1480 euros. L'art 7 des statuts a été modifié. De plus, il a été constaté la démission des fonctions de Cogérant de Mme Bénédicte PRON, M. Philippe VERGES, M. Marc LEVY ainsi M. Michel GUINET devient le seul Gérant. Mention sera faite au RCS de NEVERS.

AL582621853

BG

**SARL au capital de 3000,00 Euros
12 B, Rue du Commandant Paul Pierre Clerc
58000 NEVERS
828401026 R.C.S. Nevers**

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 04/06/2018 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 77, Faubourg de la Baratte 58000 NEVERS à compter du 04/06/2018.

Autres modifications :

- il a été pris acte de la nomination de Monsieur RAKIP MAHMUDOV, demeurant 77, Faubourg de la Baratte 58000 NEVERS en qualité de nouveau Gérant, à compter du 04/06/2018 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur MUSA YILDIRIM, Gérant démissionnaire.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers

AL582621858

EURL REVENIAUD BRUNO

**EURL au capital de 20 501 €
Siège social
Champ du Loup 58250 Montambert
791 655 889 RCS de Nevers**

L'AGO du 12/06/2018 a décidé de modifier l'objet social de la société : SUPPRESSION DE L'ACTIVITÉ TOUS TRAVAUX PUBLICS ASSAINISSEMENTS DÉMOLITIONS

NOUVELLE ACTIVITÉ : PRESTATAIRE FORMATION : ARTICLE R 6351-6 DU CODE DU TRAVAIL N° DÉCLARATION ACTIVITÉ : 27580076258 par DIRECCTE BOURGOGNE FRANCHE COMTE. Modification au RCS de Nevers

AL582621859

HUBERT COMMUNAL INFORMATIQUE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros
Siège social
RN 7, « Le Bengy »
58640 Varennes-Vauzelles
430 443 788 RCS Nevers**

AVIS DE TRANSFORMATION

D'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 juin 2018, il résulte :

La transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et l'adoption des statuts qui régiront la société sous sa nouvelle forme, étant précisé que : en cas de pluralité d'associés, toutes les cessions ou transmissions d'action au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. tout associé peut participer, sans restriction, aux décisions des associés, chacun d'eux ayant autant de voix qu'il possède et représente d'actions. La fin des fonctions de Monsieur Hubert COMMUNAL, gérant sous l'ancienne forme. La nomination en qualité de premier Président de la société sous la nouvelle forme de : la société INOFIN, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 10 allée des Chevreuils, 69380 LISSIEU, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 839 880 028. La nomination de commissaires aux comptes : Commissaire aux comptes titulaire : la société PLUS AUDIT, société de commissaires aux comptes, dont le siège social est situé 801 route de Bourg, 01750 REPLONGES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOURG-EN-BRESSE sous le numéro 834 114 688 ; Commissaire aux comptes suppléant : Monsieur Yann JACCOD, domicilié 5 place Frida Kahlo, 38400 SAINT MARTIN D'HERES.

Pour avis Le Président

AL582621861

CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Emmanuel CLERGET, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Joël GAUTHIER&Emmanuel CLERGET», titulaire d'un Office Notarial à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 TER, Avenue Maréchal Leclerc, BP 47, le 2 juin 2018, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS 1, le 7 juin 2018 dossier 2018 12192 référence 2018N00346,

La Société dénommée SNC LE MONTIGNY, Société en nom collectif au capital de 100,00 €, dont le siège est à NEVERS (58000), 57 route de Marzy , identifiée au SIREN sous le numéro 482488178 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.

En liquidation judiciaire aux termes d'un jugement du tribunal de commerce de NEVERS du 12 décembre 2017.

A CEDE A :

Monsieur Murat GUCTEKIN, sans profession, et Madame Aline Dilek YILDIRIM, étudiante, son épouse, demeurant ensemble à VARENNES-VAUZELLES (58640) 5 rue du 8 mai 1945.

Monsieur est né à TUNCELI (TURQUIE), le 2 août 1985,

Madame est née à TUNCELI (TURQUIE), le 1er février 1987.

Le fonds de commerce de tabac, presse, loto, loterie française des jeux, tous dérivés de la presse, articles de fumeurs, bimbeloterie, auquel est annexée la gérance d'un débit de tabac, exploité sous l'enseigne «MARZY PRESSE», sis à NEVERS (58000), 57 route de Marzy, pour lequel le propriétaire failli était immatriculé au registre du commerce et des sociétés de NEVERS, sous le numéro 482488178.

Moyennant le prix principal de QUARANTE MILLE EUROS (40.000,00 EUR), s'appliquant:

· aux éléments incorporels pour TRENTE-SEPT MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DIX

EUROS (37.870,00 EUR),

· au matériel pour DEUX MILLE CENT TRENTE EUROS (2.130,00 EUR).

Le CESSIONNAIRE a la propriété du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au 26 avril 2018.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de la SELARL JSA, dont le siège social est à VERSAILLES (78000), 20 avenue de l'Europe, Mandataire-Judiciaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour unique insertion

Le notaire

AL582621848

NON DISSOLUTION

EURL REVENIAUD BRUNO

EURL au capital de 20 501 €
Siège social
Champ du Loup 58250 Montambert
791 655 889 RCS de Nevers

En date du 12/06/2018, l'AGE a décidé de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social. Modification au RCS de Nevers

AL582621860

DISSOLUTION LIQUIDATION

COMPTA SERVICE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 300 000 euros
Siège social
1 Place du Champ de Foire – 58300 Decize
320 637 168 RCS Nevers

AVIS DISSOLUTION

Aux termes du procès-verbal des délibérations en date du 30 AVRIL 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES, société anonyme au capital de 1 323 000 euros, dont le siège social est Place de l'Europe 89000 ST GEORGES SUR BAULCHE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 017 151 200 RCS AUXERRE, a approuvé le projet de fusion établi par acte sous seing privé en date du 26 février 2018 avec la société COMPTA SERVICE, ainsi que les apports effectués et leur évaluation.

La société absorbante étant propriétaire de la totalité des parts sociales composant le capital social de la société absorbée depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, la société COMPTA SERVICE s'est trouvée dissoute sans liquidation à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES qui a constaté la réalisation définitive de la fusion.

Pour avis

AL582621736

SCI DE LA MAISON MEDICALE

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 153 668,62 euros
Siège social : 14 Square Alphonse Baudin
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
442742169 RCS NEVERS

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION :

L'Assemblée Générale réunie le 15 juin 2018 a approuvé le compte définitif de liquidation,

déchargé Madame Odile BOURREUX de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nevers en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL582621833

LEGALYS CONSEILS

Route d'Orléans - BP 89
18230 ST DOULCHARD

GAEC JOUAN

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

au capital de 556 653,87 euros

Siège social : Migny - 58210 VARZY

424 170 157 RCS NEVERS

Lors de l'AGE du 31/05/18, à effet du même jour, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Michael JOUAN a été nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé à « Migny» - 58210 VARZY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de NEVERS.

Pour avis, Le Liquidateur

AL582621851

AVIS DE CONSTITUTION

LA BELLA VITA

Par acte SSP en date du 20/06/2018, il a été constitué une SARL dénommée:

Objet social : Restauration pizzeria, salade, préparation de plats cuisinés, fabrication de pâtisseries, gaufres, glaces, sur place et à emporter, vente de produits régionaux, alimentaires, artisanaux et de produits d'épicerie fine.

Siège social : 19 rue Robert Pouyaud 58500 CLAMECY

Capital : 4500 euros

Gérance : M Alain DEPRAUTE et Mme Roberta ROSSI demeurant ensemble 19 rue Robert Pouyaud 58500 CLAMECY et M Guido Stefano TINARI demeurant 54 B route d'Auxerre 58500 CLAMECY

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL582621854

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SARL CORINNE MORIZET ; Forme sociale : SARL ; Siège Social : 13, rue Saint Martin – 58000 NEVERS ; Objet social : Achat, vente, création, fabrication, transformation, réparation de bijoux en métaux précieux (or, argent, platine), d'articles de joaillerie, d'articles d'horlogerie, de bijoux fantaisie, de bijoux en métaux non précieux (plaqué or et acier) - Exploitation de fonds de commerce de bijouterie, joaillerie, horlogerie, orfèvrerie ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 100 € ; Gérance : Mme Corinne MORIZET dt à NEVERS (58) – 83, rue Paul Vaillant Couturier ; Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

AL582621857

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : NEVERS MAINTENANCE

Forme sociale : SARL

Siège Social : 25, rue de la Bagatelle – 58000 NEVERS

Objet social : Maintenance des installations de plomberie, chauffage - Achat, vente, installation d'équipements sanitaire et de chauffage

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 5 000 €

Gérance : Mr Fabien LEBATTEUR dt à NEVERS (58) – 25, rue de la Bagatelle Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

AL582621862

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21 juin 2018, il a été constitué une société à responsabilité limitée :

Dénomination sociale : A.D.S.R

Capital : 4 000 € (quatre mille euros)

Siège : 46 rue Estutt de Tracy 58000 Nevers

Objet : transactions immobilières et fonds de commerce, location, marchand de bien

Durée : 50 année à compter de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

Gérant : Mme SIMON Anca, M RICHMOND Daniel demeurant à 46 rue Estutt de Tracy, 58000 Nevers.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers

Pour avis et mention

M. Daniel Richmond, Mme Anca Simon gérants

AL582621864

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 Juin 2018, il a été constitué la société coopérative d'utilisation de matériel agricole dénommée « CUMA DES AMOGNES » dont le siège social est sis SURY 58270 SAINT JEAN AUX AMOGNES

La société sera immatriculée au RCS tenu auprès du greffe du tribunal de commerce de Nevers.

MR DE FAVERGES Cyril (associé ayant reçu pouvoir lors de l'AG constitutive)

AL582621866

YONNE

DIVERS

33, rue Raymond Poincaré 57200 SARREGUEMINES
Tél. : 03 87 95 88 60
Fax. : 03 87 95 18 19

TETENAL

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 200 040 euros
Siège social : Zone d'Activité Les Terres du Canada
4, rue Louis Blériot
89470 MONETEAU
RCS AUXERRE 332 773 829

Aux termes d'une décision en date du 23 mai 2018, l'associée unique a décidé de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes titulaire. N'étant pas dans un cas de nomination obligatoire au regard de l'article L 823-1 al 2 du code de commerce, elle a décidé de ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes suppléant.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du RCS d'AUXERRE.

Pour avis

La Gérance

AL892621964

NOMINATION

LEA METAL INDUSTRIES

Société par actions simplifiée
au capital de 142.850 €
Siège social :
3, rue du Quenou Zone Industrielle
89380 APPOIGNY
532 813 250 R.C.S. Auxerre

Aux termes des décisions de l'associé unique du 14/06/2018 il a été pris acte de la démission de M. Gilles MORIN de son mandat de Président et décidé de nommer en remplacement:

la société ATM SOUDURE

SAS ayant son siège social Zone Industrielle du Moutois 89400 Migennes

Immatriculée sous le numéro 384 473 534 RCS Sens

Dépôt légal au TC d'Auxerre

AL892621966

TRANSFERT DE SIÈGE

SAS LGM 2

29 faubourg Dilo
89600 Saint Florentin,
RCS Auxerre 353 766 678

En date du 20 mai 2018, l'assemblée générale ordinaire a décidé de modifier la forme juridique de la société. Elle devient société à responsabilité limitée soit SARL LGM 2. Elle décide également du transfert de siège social du 29 faubourg Dilo 89600 Saint Florentin au 31 rue André Beury 10000 TROYES

Pour avis

AL892621937

S.J.B.
Société d'Avocats

LE CLUB DES IMPRIMEURS

Société à responsabilité limitée
au capital de 50 250 euros
Siège social : 1 A Lieudit Mont Sereins
89240 CHEVANNES
399 697 978 RCS AUXERRE

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE

Aux termes d'une décision en date du 5 juin 2018, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 1 A Lieudit Mont Sereins, 89240 CHEVANNES au 11 Rue Denis Papin - ZAC des 10 Arpents 77680 ROISSY EN BRIE, à compter rétroactivement du 1er janvier 2018. Pour avis La Gérance

AL892621939

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

CARTIER
Société À Responsabilité Limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 28 AVENUE DES CARRES
74940 ANNECY-LE-VIEUX
808 588 545 RCS ANNECY

Aux termes d'une délibération en date du 4 Juin 2018, l'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de 28 AVENUE DES CARRES - 74940 ANNECY-LE-VIEUX à ROUTE DE PARIS - RN 6 - 89470 MONETEAU, à compter du 29 juin 2018 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Co-gérance : - Monsieur Simon CARTIER et Madame Emilie JAME, demeurant tous deux HAMEAU LES BRIES - 39 RUE D'EN BAS - 89380 APPOIGNY.

En conséquence, la société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de AUXERRE.

Pour avis

AL892621947

MODIFICATION DE CAPITAL

SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE JEAN BILLAUD SIMON

SCEA au capital de 179.679,08 €
porté à 179.824,34 €
Siège social : 1 Quai de Reugny
89800 CHABLIS
326 546 132 RCS AUXERRE

L'associé unique, le 18/5/2018, a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 145,26 € par création de part nouvelle pour le porter à 179.824,34 €,

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention : 179.679,08 €

Nouvelle mention : 179.824,34 €

Pour avis,

AL892621936

GUENIFFEY JULIEN ESPACES VERTS

Aux termes d'une délibération en date du 25 mai 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de GUENIFFEY JULIEN ESPACES VERTS, société à responsabilité limitée au capital de 6000 euros ayant son siège 8 Rue de la Fontaine, Lieudit Puits de Bon 89310 NOYERS, immatriculée 514639384 RCS AUXERRE a décidé d'augmenter le capital social de 44 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à six mille euros (6 000 euros)

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50 000 euros)

Pour avis

La Gérance

AL892621951

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

MODIFICATION DE STATUTS

CANTER DEVELOPMENT

SASU au capital de 10000,00 Euros
231 Rue Saint-Honoré,
75001 PARIS
810243675 R.C.S.

Paris Par décision de L'Associé Unique en date du 01/06/2018 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 36, place du Grenier à Sel, 89310 NOYERS à compter du 01/06/2018. Présidence : Monsieur Olivier Dubois, demeurant 36, place du Grenier à Sel, 89310 NOYERS Autres modifications : - il a été pris acte de modifier l'objet social Nouvelle mention : L'élevage, l'achat et la vente, la location, l'entrainement de chevaux de sport ainsi que toutes activités directement ou indirectement liées, telles que notamment, les prestations de conseils, l'organisation de courses ou d'évenements équestres La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris

AL892621917

CESSION

VENTE DE PARCELLES BOISEES

Droit de préférence des propriétaires de terrains boisés (C. for. L331-19 et s.

Vente de la pleine propriété d'un lot de 9 parcelles boisées à JOIGNY (89300), section A n°194 de 48a 98ca, AX n°20 de 7a 04ca, ZP n° 26 de 38a 30ca, à ROUSSON (89500), section A n° 122 de 03a 40ca, n°969 de 19a 00ca, à CHICHERY (89400), section ZO n°134 de 04a, à CHAUMOT (89500) section ZH n°145 de 11a, ZK n°48 de 09a 80ca, à MARSANGY(89500), section ZO n°30 de 17a 20ca.

Prix : 1.750,00€ payable comptant

Affichage en mairie le 22 mai 2018

Tout propriétaire de parcelles boisée contigüe doit faire parvenir sa décision d'exercer son droit de préférence aux conditions proposées à Me Sixte BERTHIER notaire à VILLENEUVE SUR YONNE et (89500) 8 quai du Commerce par lettre recommandée avec avis de réception ou par remise contre récépissé au plus tard le 22 juillet 2018.

Acte authentique dans les deux mois de la date de réception de l'exercice de ce droit, sous réserve de l'exercice de préemption de la SAFER.

AL892621940

AVIS DE CESSION DES PARCELLES BOISÉES

Conformément à l'art. L331-19 du Code Forestier avis est donné de la vente des biens ci-après :

*Commune de SENAN (Yonne), Parcelle cadastrée section F n° 19, « les usages » pour 27a 80ca.

*Commune de VILLIERS SUR THOLON (Yonne), Parcelle cadastrée préfixe 473, section ZH n° 66 « La chaux » pour 08a 08ca.

*Commune de VOLGRE (Yonne) Parcelles cadastrées savoir :

-Préfixe 484 section A n° 1270 « Le bois Ferrand » pour 12a 80ca.

-Préfixe 484 section B n° 302 « les fosses du buisson du G » pour 09a 10ca.

-Préfixe 484 section ZH n° 63 « le petit cherche chaud » pour 20a 50ca.

Moyennant le prix de MILLE SOIXANTE-DIX-SEPT EUROS (1 077,00 EUR), payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique outre les frais et droits d'acquisition à la charge de l'acquéreur s'élevant par provision à la somme de SEPT CENT EUROS (700,00 EUR)

Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë au bien vendu dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie de SENAN, VILLIERS SUR THOLON et VOLGRE (Yonne), pour faire connaître par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à Maître Valérie BASTIDE, notaire à BOIS COLOMBES (Hauts-de-Seine) 40 rue Raspail, mandataire du vendeur, qu'il exerce son droit de préférence dans les conditions de l'article précité.

Pour avis.

AL892621943

AVA
CONSEIL CONVENTION
YONNE & AUBE

AVOCATS VIGNET ASSOCIES SCP D'AVOCATS INTER-BARREAUX

1 Place du Palais de Justice
89000 Auxerre
18 rue du Général Leclerc
89100 Sens
4 rue Aristide Briand
10000 Troyes Tel : 03.86.52.60.00

Suivant acte sous seing privé en date à SENS (89) du 30 avril 2018, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'Auxerre (89) le 30 mai 2018, dossier 2018/15729, référence 2018 A 01257 Monsieur et Madame José LOUREIRO, demeurant 14 Avenue Wilson 89330 SAINT JULIEN DU SAULT ; immatriculé sous le numéro 500 599 196 RCS SENS ONT CEDE à la société Boulangerie Pâtisserie ROUSSIERE, société par actions simplifiée au capital de 500 euros, dont le siège social est à CEZY (89410) 1 Rue du Moulin d'En Haut, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 838 974 830 RCS SENS, un fonds de commerce de BOULANGERIE, PATISSERIE, REVENDEUR DE GLACES, TRAITEUR, VENTE A EXPORTER AVEC TOURNEES, sis et exploité à CEZY (89410), Rue du Faubourg Saint Esprit et 1 Rue du Moulin d'En Haut, moyennant le prix de 120.000 euros. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1er mai 2018. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au cabinet d'avocats de Maître Solen REMY-GANDON – 18 Rue du Général Leclerc – 89100 SENS.

Pour avis

AL892621953

AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

GUILLON – terre et pré

25 ha 12 a 28 ca A-60 AD-17-20 AE-42 B-61 ZA-17 ZA-20 ZB-7-22 ZB-34-35 ZB-36-38-43 ZB-73 ZB-80-81-82-84-88-90-91-92 ZB-98-102 ZB-121 ZB-124 ZB-128-129-130-131-132 ZD-43-52 ZB-44 ZB-72 ZD-12 -ZB-85

PISY – terre et pré

40 ha 20 a 69 ca ZA-16-17-18-20 ZA-30-31 ZA-44-45 ZA-94 ZD-7-9 ZD-19 ZD-39 ZD-45 ZB-29-30-31 ZB-44 ZB-49-52-53-54 ZB-99 ZD-30 ZL-10 ZP-4-5

SANTIGNY – terre et pré

20 ha 15 a 91 ca E-97-98 ZP-30-31 ZN-91ZK-10

VIGNES – maison, bâtiments d'exploitation, terre et pré

115 ha 76 a 25 ca AB-7 AB-8-9-13-15 AB-65-68 AB-89-90-91-92-93-99-101-102-105 AB-168 AB-245 AC-5-7-9-24-26 AC-122 AD-8-16 AI-2 AI-172 ZA-13 ZA-25-29-30-31-36 ZA-38-39-42 ZA-48 ZA-54-55(B)-55(C)-55(D)-55 ZC-11 ZD-13-15-16-17 ZD-25 ZR-34(A) 34(B)ZD-20 AB-67 AC-27 AD-72-75 ZA-6(A)-6(B) ZA-20 ZC-10 AB-145-147-149 AB-182-183-193 AC-81 AC-110(Z)-110(AJ)-110(AK)[P1]-110(AK)[P2] AD-2 AD-18-19-21-22-23-24-31 AD-68-71 AD-73-74-76-79-80 AD-83(B)-83(AJ)-83(AK)-84-85 AD-90 ZA-4-5 ZC-15-17 AD-3 AC-8 AC-116 ZC-8-9 AB-6(A)-6(B) ZC-7(A)-7(B)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 16 juillet 2018** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL892621968

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

AVIS DE LOCATION GÉRANCE

Selon un acte SSP du 13.02.2018 TOTAL MARKETING FRANCE, SAS au capital de 390 553 839 euros avec siège social 562 Avenue du Parc de l'Ile - 92000 NANTERRE, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 531 680 445 a consenti à la SARL CARTIER au capital de 7.500 euros avec siège social 28 Avenue des Carrés - 74940 ANNECY-LE-VIEUX immatriculée au RCS de ANNECY sous le n°808 588 545, pour un fonds de commerce de station-service et activités annexes dénommé RELAIS DES GDES HAIES sis à Route de Paris - RN 6 - 89470 MONETEAU, un contrat de location-gérance du 29.06.2018 au 30.06.2021, sans tacite reconduction.

AL892621948

S.J.B.
Société d'Avocats

S2J

Société à responsabilité limitée
au capital de 30 000 euros
Siège social
Avenue de Worms 89000 Auxerre
520 236 589 RCS Auxerre

AVIS DE DEMISSION

Aux termes d'une délibération en date du 29 décembre 2017, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Joffrey LIBOLT de ses fonctions de co-gérant à effet du 31 décembre 2017 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis

La Gérance

AL892621954

S.J.B.
Société d'Avocats

POUR L

Société à responsabilité limitée
au capital de 30 000 euros
Siège social
5 Avenue de Worms 89000 Auxerre
534 730 189 RCS Auxerre

AVIS DE DEMISSION

Aux termes d'une délibération en date du 29 décembre 2017, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Joffrey LIBOLT de ses fonctions de co-gérant à effet du 31 décembre 2017 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis La Gérance

AL892621955

DISSOLUTION LIQUIDATION

FIDUCIAL SOFIRAL

15 A Avenue du Château
St George Sur Baulche CS 173
89003 Auxerre

SARL LEDRU BATIMENT

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 1 500 euros
Siège social et de liquidation : Les Perraults des Bois
89130 MEZILLES
RCS AUXERRE 752 065 557

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 24 avril 2018 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Eric LEDRU de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL892621935

LABORATOIRE AGREE ANALYSES MEDICALES CENTRAL ASSOCIES B. SAVIE P. VINCENT

SCP au capital de 6 104,06 €
Siège social : 7, boulevard Garibaldi
89100 SENS
705 780 047 RCS SENS

Le 01/06/2018, les associés ont : -décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable, -nommé M. Philippe Vincent, demeurant à Paris (75002), 9 rue Léopold Bellan, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation au domicile du liquidateur. Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL892621938

S.J.B.
Société d'Avocats

SCP DUBOIS-MOYNE

Société civile professionnelle d'avocats
en liquidation Au capital
de 1 005,84 euros
Siège social : 12, boulevard du 11 Novembre
89000 AUXERRE
501 285 522 RCS AUXERRE

AVIS DE DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 1er juin 2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 juin 2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Elisabeth MOYNE-BOUILLOT, demeurant 12 Boulevard du 11 novembre 89000 AUXERRE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est 12 Boulevard du 11 novembre 89000 AUXERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS.

Pour avis

AL892621942

S.J.B.
Société d'Avocats

CHOCOLATERIE RISSOISE

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 38 112,25 euros
Siège : 89270 Mailly la Ville
Siège de liquidation
17 Boulevard de Garavan
Les Hauts de Menton
à Garavan 06500 MENTON
427 020 169 RCS Auxerre

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 9 mai 2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter rétroactivement du 30 avril 2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Claudette ARTAUD, demeurant 17 Boulevard de Garavan Les Hauts de Menton à Garavan 06500 MENTON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les



affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 17 Boulevard de Garavan Les Hauts de Menton à Garavan 06500 MENTON.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Le liquidateur

AL892621956

T.C. JEANDOT

Société civile immobilière en liquidation
S.C.I au capital de 1 524,49 Euros
8, Rue de la Commanderie
89300 - JOIGNY
RCS SENS D 330 676 784 (1984 D 23)

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée des associés réunie en date du 18 juin 2018, à la diligence du liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné au Liquidateur quitus de sa gestion et décharge de son mandat.

Cette même Assemblée a prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter de ce même jour.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens.

Pour avis : Le Liquidateur,

AL892621965

→ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : Des 3 Lacs

Siège social : 2 avenue Fontaine Ste Marguerite, Bat.11, Apt 001 – 89000 Auxerre

Objet :

- L'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

Durée : 99 années

Capital : 100 euros

Apports en numéraire : 100 euros

Gérance : M. Olivier BONNEL, sis 2 avenue Fontaine Ste Marguerite, Bat.11, Apt 001 – 89000 Auxerre

M. Jérémi LAGARDE, sis « La Buissonnière » - 89480 Coulange

Cession de parts

Librement cessibles entre associés ou époux ; agrément dans tous les autres cas.

Immatriculation au RCS d'Auxerre.

Pour avis,

AL892621551

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une société par actions simplifiée dénommée LA FORET au capital de 1000 euros, le siège social est fixé Bois de Fauvin 89560 DRUYES LES BELLES FONTAINES, ayant pour objet la location meublée, non meublée, l'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation, d'immeubles, la construction de tous immeubles; l'aliénation sous formes de vente ou d'apport de tout ou partie des biens composant l'actif social; gîtes.

Le Président est M. Patrick WETZEL, demeurant Bois de Fauvin, 89560 DRUYES LES BELLES FONTAINES.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE

Pour avis

Le Président

AL892621885

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 01/05/2018, constitution EURL dénommée EST VULCANISATION SERVICE - YONNE. Sigle: EVS - YONNE. Siège: 4 B, ROUTE DE ROUSSON ZONE INDUSTRIELLE 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE. Capital: 1.000€. Objet: Le négoce, la fabrication et la pose de bandes pour convoyeurs, et de courroies pour système de transmission, ainsi que la maintenance (modification) voire construction de matériels de manutention, La fourniture, la conception, la fabrication et commercialisation de matériels destinés entre autre à l'industrie (ex : convoyeurs,?), sa maintenance et son dépannage, La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Gérance: M. SYLVAIN NOEL, 135, AVENUE ARISTIDE BRIAND 68200 MULHOUSE. Durée: 99 ans. RCS SENS

AL892621909

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 07/06/2018, il a été constitué une SASU dénommée PACO

Siège social : 7 Grande Rue – 89800 Chemilly Sur Serein

Capital : 7 800 euros (sept mille huit cents)

Objet : Travaux d'aménagements d'habitations et de bureaux

Président : M Compin Pascal demeurant au 7 Grande Rue, 89800 Chemilly Sur Serein

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS d'Auxerre

AL892621932

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 13 juin 2018, il a été constitué une société civile : DENOMINATION : CORBIN VOYAGE, SIEGE : 10 promenade de l'Ouest, 89510 VERON. OBJET : Détention et utilisation de tous biens mobiliers. DUREE: 99 ans. CAPITAL : 100 Euros. GERANC : - Ronald CORBIN, demeurant 15547 NW Andalusian Way, Portland, Oregon, USA 97229, (ETATS UNIS D'AMERIQUE), - Chochantana CORBIN, demeurant 15547 NW Andalusian Way, Portland, Oregon, USA 97229, (ETATS UNIS D'AMERIQUE), AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au RCS de SENS.

AL892621934

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Clotilde TATAT, soussigné, notaire associé de la société « Clotilde TATAT, Emmanuel ARNAUD, Christophe DUGROSSY, notaires, associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial » dont le siège est à SENS (Yonne), 28, avenue Georges Pompidou , le 25 mai 2018, enregistré à AUXERRE 1 le 1er juin 2018 dossier 2018 16064 référence 2018 N 00622.

Il a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :

La dénomination sociale est : SCI H & K.

Le siège social est fixé à : SENS (89100) , 18 Bis rue des bouribouts.

La société est constituée pour une durée de 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE CINQ CENTS EUROS (1 500,00 EUR).

L'objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.Exercice : du 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Les premiers gérants de la société sont: Monsieur Nicolas TRIGO DE AZEVEDO, et Mademoiselle Sarah DEWEZ, co-gérants, pouvant agir ensemble ou séparemment.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.

Pour insertion

Le Notaire.

AL892621941

AVOCATS VIGNET ASSOCIES SCP
d'AVOCATS INTER-BARREAUX
1 Place du Palais de Justice
89000 AUXERRE
18 rue du Général Leclerc
89100 SENS 4 rue Aristide Briand
10000 TROYES
Tel : 03.86.52.60.00

SCI DES FONDRIERES
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : rue des Fondrières,
89100 ST CLEMENT

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT CLEMENT (89) du 18 juin 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière Dénomination sociale : SCI DES FONDRIERES Siège social : rue des Fondrières, 89100 ST CLEMENT Objet social : L'acquisition, par voie d'achat, d'échange, d'apport ou autrement, de tous immeubles bâtis et non-bâtis, la restauration et la construction de tous immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles, la mise à disposition de tout ou partie des immeubles au bénéfice de ses associés ; Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : Monsieur Xavier CELLARD du SORDET, demeurant 8 rue de Courty, 75007 PARIS, Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas et obtenu à l'unanimité des associés Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS. Pour avis La Gérance

AL892621945

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 16 juin 2018 a été créé une SARL : Dénomination LOPES-PAULO le siège social est fixé 5, rue de Bazarnes 89580 CHARENTENAY. Le capital social est fixé à la somme de 1500 € L'objet social : maçonnerie, couverture, isolation,menuiserie. La durée de vie de la société : 99 ans. Le gérant est Monsieur Antonio LOPES 3, rue André Villedieu 89480 COULANGES LA VINEUSE.

L'immatriculation sera faite au RCS d'AUXERRE

AL892621946

AVIS DE CONSTITUTION

Selon acte SSP en date à Aix en Provence du 01/06/2018 a été constituée la société suivante :

Forme sociale : SARL

Dénomination sociale : HappeG

Siège social : Centre Commercial «Porte de Bourgogne» 89100 SENS

Objet social : commerce de détail spécialisé divers et notamment vente de cigarettes électroniques et produits dérivés

Durée : 99 ans

Capital social : 1000 €

Gérance : Guillaume SARDOU, 35, rue Jean-Pierre Saez – 13100 Aix en Provence, et Marc MALICET, 1655, ch. de Granet – 13090 Aix en Provence

Immatriculation : RCS de Sens

Pour avis, la gérance.

AL892621950

SC HERMITAGE DE SAINT BLAISE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 juin 2018, il a été constitué une Société civile.

Dénomination sociale : SC HERMITAGE DE SAINT BLAISE.

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application.

Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Capital social : 4 000 euros.

Siège social : 9 rue de Lacey – 89310 Poilly sur Serein

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports : Apport en numéraire d'un montant de 4 000 euros.

Gérants : M. Stéphane LAVAUD et Mme Corinne CHARLOIS, son épouse, demeurant ensemble 9 rue de Lacey, 89310 Poilly sur Serein.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).

Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL892621952

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 juin 2018, il a été constitué une Société civile.

Dénomination sociale : E - W - A.

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application.

Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Capital social : 3 000 euros.

Siège social : 2 route d'Auxerre – 89700 BÉRU.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports : Apport en numéraire d'un montant de 3 000 euros.

Gérants : M. William BOCQUET et Mme Évelyne HURLAULT, demeurant tous deux au 2

route d'Auxerre, 89700 BÉRU.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).

Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL892621957

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/06/2018, il a été constitué une SCI dénommée : SCI L'ATELIER VINTAGE 77

Siège social : 3 rue de Gerjus, 89340 VILLEBLEVIN

Capital : 1.000€

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par bail ou location de tous biens immobiliers

Gérance : M. Anthony POMMIER, 3 rue de Gerjus, 89340 VILLEBLEVIN, M. Robert POMMIER, 3 rue de Gerjus, 89340 VILLEBLEVIN

Cessions de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit des ascendants ou des descendants du cédant ou du conjoint de l'un des associés. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SENS

AL892621958

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 juin 2018, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole.

Dénomination sociale : SCEA LE MOULIN

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.

Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du code rural.

Capital social : 225 500 euros.

Siège social : 29 rue Saint Germain - Guerchy – 89113 VALRAVILLON.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports: Apports de biens meubles en nature pour un montant net de 225 500 euros. **Gérants :** M. Joël MOUTARD et Mme Marcelle VALET épouse MOUTARD, demeurant tous deux 29 rue Saint Germain - Guerchy – 89113 VALRAVILLON.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, sauf les cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).

Pour avis et mention, un fondateur.

AL892621959

EARL DE LA LOUPTIERE

Par acte sous seing privé du 21/06/2018 avec effet au 01/07/2018, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : DE LA LOUPTIERE

Forme : Exploitation agricole à responsabilité limitée

Objet : Exploitation agricole

Capital social : 17.000,00 euros en numéraire

Siège social : 12 rue Saint Fiacre 89210 VENIZY

Adresse de correspondance : 12 rue Saint Fiacre 89210 VENIZY

Durée : 99 ans

Gérance : Mme Stéphanie COLIN demeurant à VENIZY (89210) 12 rue Saint Fiacre

Cessions de parts sociales : toutes les cessions sont soumises à l'agrément des associés pris en la forme d'une décision collective extraordinaire, sauf entre associés lorsque la société n'est composée que de deux associés.

Les associés ne sont responsables qu'à concurrence de leurs apports.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.

Pour insertion, la gérance.

AL892621962



Pratique exploitation

Des chemins de qualité pour bien pâturer

Les chemins d'accès aux pâtures sont de véritables investissements. Le choix des matériaux est à réfléchir selon les avantages et inconvénients de chacun.

«*À la Blanche Maison, ferme expérimentale de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie, basée à Pont-Hébert dans la Manche, on teste depuis le printemps 2017, différents chemins d'accès aux pâtures pour les 25 hectares et 1 400 mètres linéaires de chemins*», explique Pierre Cordel, chargé de projet à la Blanche Maison, lors des Prairiales de Normandie organisées à Canappeville dans l'Eure.

Les chemins d'accès aux pâtures sont de véritables investissements aussi, avant de choisir les matériaux, est- il primordial de se poser les bonnes questions : quel type de pâturage, ai-je besoin de chemins, qui va les emprunter, où sont situés les points d'eau ? Celles-ci permettront de définir le contenu du projet et son ampleur.

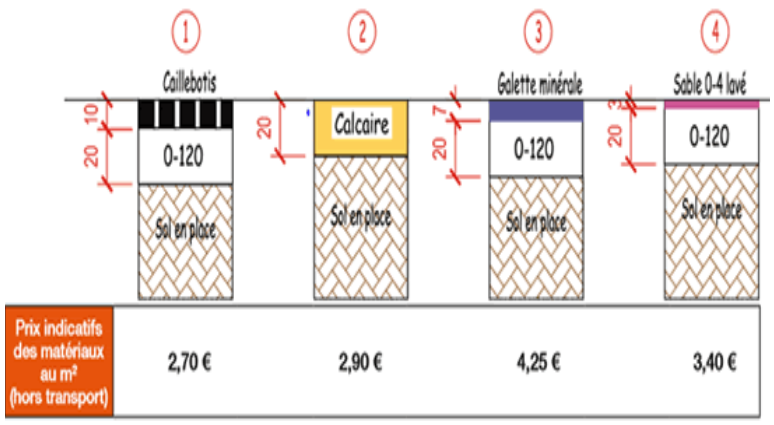
Côté choix des matériaux, les possibilités sont nombreuses et chacun présente des avantages et inconvénients. L'objectif est d'avoir des chemins stables et non blessants. Ainsi, la ferme expérimentale régionale a installé et testé quatre différents types de matériaux pour évaluer leurs coûts, la mise en œuvre, la tenue dans le temps et le comportement des animaux : des caillebotis, du calcaire, de la galette minérale et du sable. Par ailleurs, le béton représente également une solution, onéreuse cependant, mais qui peut être amortie sur une longue durée (15 à 20 ans).

Elle est à réserver aux sorties des bâtiments. La mise en œuvre et le suivi sont importants, ils contribuent à la durabilité de ces chemins.

Une organisation déterminante

Le besoin en chemins est dépendant du type de pâturage choisi. Plus le nombre de parcelles est important, plus le besoin en voies d'accès sera conséquent. Leur largeur est ensuite tributaire du type d'usage de la parcelle. «*En sortie de bâtiment et début de parcours, elles doivent être assez larges (4 à 5 mètres) pour assurer une bonne fluidité de circulation. En position terminale, le chemin peut se réduire jusqu'à un mètre de large notamment s'il est bétonné*». Chaque parcelle doit être équipée d'un point d'abreuvement. L'astuce est de le placer judicieusement pour le partager entre plusieurs parcelles.

Schéma des différents matériaux testés



Source : Ferme expérimentale de la blanche Maison.

bulletin d'ABONNEMENT
À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,
VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN ACCÈS ILLIMITÉ
AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :
☐ Bovins viande ☐ Aviculture
☐ Grandes cultures ☐ Fruits & légumes
☐ Lait élevage ☐ Pâtre
☐ Porcs ☐ Chèvre
☐ Vigne

Terres de Bourgogne
Je m'abonne pour 1 an 105 €
Je m'abonne pour 2 ans 200 €
+ 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 48 €
☐ pour 2 ans 96 €
TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail
☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne
☐ Je règle € par carte bancaire N°__/__/__/__
date d'expiration: __/__
SIGNATURE



Vous avez le projet de vendre votre domaine viticole ?
Depuis 10 ans, **Fabrice HENRY et son équipe** accompagnent efficacement leurs clients dans leurs projets de cession au travers la Bourgogne : Chablis, côte de Nuits, côte de Beaune, côte chalonnaise et côte mâconnaise.
Ils mettent à votre disposition leur expérience et leur professionnalisme dans la préparation, l'organisation et la cession de votre domaine, afin que cette étape importante de votre vie soit réalisée dans les meilleures conditions.
Tél. 03 80 73 13 45
www.achat-vignoble-bourgogne.com
Imm. le Stratège - 1, rue du Dauphiné - 21121 FONTAINE-LÈS-DIJON
f.henry@fmp-vignoble-conseil.fr - Fax 03 80 72 28 45
719698400

Terres de Bourgogne
Facebook Twitter Google + agribourgogne.fr

édito

La relance du Copa en Bourgogne-Franche-Comté

Le contrat d'objectifs de la production agricole, c'est reparti ! Le premier comité de pilotage de lancement de ce contrat à l'échelle de la grande région a eu lieu le 1er juin 2018.
Déjà mis en place avec succès dans d'autres régions et existant à l'époque dans l'ancienne région Bourgogne, le Conseil Régional a souhaité profiter de la fusion des régions administratives pour relancer ce COPA en Bourgogne-Franche-Comté.
En ce premier jour du mois de juin, il y avait du monde autour de la table à la Maison de l'innovation : le Rectorat, Pôle emploi, le FAFSEA, la Chambre régionale d'agriculture, les Jeunes Agriculteurs, Emfor, la FNSEA, la DIRECCTE, la DRAAF, la CPRE, etc. En effet, l'ambition clairement affichée du Conseil régional pour la négociation de ce nouveau COPA est de réunir tous les acteurs socio-économiques afin d'être dans une démarche partenariale.
L'approche territoriale de l'emploi et la volonté d'utiliser et de développer les compétences du territoire ont également régulièrement été mises au centre des préoccupations.
Après le rappel de ce qu'a vocation à être un contrat d'objectifs, un calendrier prévisionnel a été présenté à l'assemblée. Nous soulignerons ici que l'objectif est une signature de ce COPA à l'été prochain avec d'ici là, différents groupes de travail prévus, ainsi que la rédaction de fiches actions. Les chantiers prévus portent notamment sur l'établissement d'un diagnostic commun puisque rappelons-le, le COPA part de constats partagés par tous les acteurs. La définition du périmètre du contrat sera ensuite essentielle. Enfin, il conviendra d'identifier ensemble les enjeux en matière d'emploi et de formation, puisque tel est le cœur du sujet. Des comités de suivi et d'évaluation des actions mises en place auront ensuite lieu.
Le premier groupe de travail se tiendra début juillet et portera sur l'établissement d'un diagnostic partagé.
Lors de ces différents groupes de travail, la FRSEA sera présente et veillera particulièrement à être associée à la rédaction du COPA, aux côtés de la Chambre d'agriculture. Elle sera également vigilante, comme indiqué lors de cette réunion à Mmes Fonquernie, Charret-Godard et Quiers, à ce que des actions concrètes découlent de ce contrat, afin d'éviter les travers qui avaient été ceux du COPA en Bourgogne.
Le COPA constitue donc un de ces dossiers qu'il conviendra de suivre de près dans les mois à venir pour qu'il puisse apporter, chères adhérentes, chers adhérents, la meilleure réponse possible à vos besoins.

Gilles DUQUET,
Psdt de la CRE BFC

Actualité sociale généraliste

Report de l'utilisation du nouveau TESA et information sur le prélèvement à la source
L'utilisation du nouveau TESA pour les employeurs qui sont en mixité dans la déclaration de leurs salariés (DSN et TESA), sera possible à compter du 1er octobre 2018. Le recours à l'ancien TESA est possible jusqu'au 31 décembre 2018. Pour les embauches du 4ème trimestre 2018, l'adhésion au service doit avoir lieu au plus tard le 15 octobre 2018.
Le prélèvement à la source sera applicable au 1er janvier 2019. Afin de s'assurer de son parfait fonctionnement, trois phases de tests ont lieu sur l'ensemble de l'année 2018. Le prélèvement à la source permet au salarié de payer son impôt sur les revenus de l'année en cours et non plus sur ceux de l'année précédente. Grâce au taux fourni par l'administration à travers la DSN, c'est l'employeur qui prélève les sommes dues directement sur le salaire de ses salariés et les reverse à l'administration fiscale. Le revenu net imposable, le taux d'imposition et sa nature (personnalisé ou non) devront apparaitre sur le bulletin de paie.

Actualité sociale propre à la profession

Le recours à l'emploi saisonnier
Dans le domaine agricole, le recours à l'emploi saisonnier est fréquent. Il permet de recourir à un salarié pour l'exécution de travaux appelés à se répéter chaque année à date à peu près fixe en fonction du rythme des saisons ou des modes de vie collectifs (ex : fenaison, vendanges…).
Les règles sont alors assouplies concernant la succession de contrat : aucune limite n'est prévue à la conclusion de CDD successifs avec le même salarié.
L'avantage pour l'employeur est de bénéficier d'exonérations de charges, dont le montant varie selon la rémunération. Cette exonération s'applique à tous les employeurs relevant de la MSA, sauf exceptions (ex : Cuma, Etarf). L'employeur est également dispensé de verser au salarié la prime de précarité normalement due à la fin du contrat.

Actualité sociale propre à la région

Dérogation à la durée du travail
Le code du travail prévoit que les durées maximales hebdomadaires de travail, sont de 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives, et de 48 heures au cours d'une semaine.
La limite de 48 heures sur une semaine peut être remise en cause en cas de circonstances exceptionnelles telles que les périodes de moissons, vendanges.
Vos FDSEA, en leur qualité d'organisation patronale, ont demandé en votre nom, à la Directe, cette dérogation de la durée maximale du travail.
Pour la Nièvre : une dérogation sur la durée hebdomadaire et quotidienne de travail a été demandée pour la période des moissons du 20 juin au 15 août. Pas de retour à ce jour.
Une dérogation pour la période des vendanges sera également demandée.
Pour la Côte-d'Or : une dérogation sur la durée quotidienne et hebdomadaire de travail a été demandée pour la période des moissons du 11 juin au 12 août. Nous sommes en attente d'un retour.
Pour l'Yonne : une dérogation sur la durée quotidienne et hebdomadaire de travail a été demandée pour la période des moissons du 18 juin au 12 août. Nous sommes en attente d'un retour.

CONTACTS
Vous souhaitez obtenir des précisions sur les articles ci-dessus ou des informations sur les prestations proposées par le réseau FDSEA (droit social, paies, formation, recrutement), n'hésitez pas à contacter le service emploi de votre département :
• FDSEA 21 : Bastien Desvoyes 03 80 68 67 67
bdesvoyes@fdsea21.fr / sje@fdsea21.fr
• FDSEA 58 : Charlotte Leclerc 03 86 93 40 94
emploi.fdsea58@orange.fr
• FDSEA 89 : Laetitia Clerc 03 86 49 48 10
laetitia.clerc@fdsea89.fr / fdsea.yonne@fdsea89.fr

▸ Le chiffre

Suite à une enquête réalisée par tous les départements de la région, un salaire horaire moyen a été déterminé pour l'année 2016.

Département	Côte-d'Or (21)	Doubs (25)	Jura (39)	Nièvre (58)	Haute-Saône (70)	Saône-et-Loire (71)	Yonne (89)	Territoire de Belfort (90)
Salaire horaire brut moyen	10,48 €	10,17 €	9,90 €	9,95 €	10,52 €	10,21 €	11,26 €	10,40 €

▸ Formation

Vous êtes agriculteur ou viticulteur accueillant des salariés, stagiaires, apprentis… ?
Votre FDSEA peut vous accompagner dans la réalisation de votre Document Unique d'Evaluation des Risques (Duer).
Rappelons que tout chef d'entreprise doit mettre en œuvre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des personnes qui travaillent sous sa responsabilité (salarié, stagiaire, apprenti…). L'employeur doit procéder à l'évaluation des risques présents dans son entreprise et transcrire les résultats dans un *«Document Unique»*, obligatoire depuis 2001 (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001), sous peine de se voir infliger une amende de 1 500 €, voire 3 000 € en cas de récidive.
Conscient de l'importance d'accompagner les agriculteurs dans le respect de leurs obligations légales, le réseau FNSEA a conçu en 2014, un outil nommé Systera, pour vous aider à élaborer ce Duer.
Ce service en ligne, accessible à tout moment, simple à utiliser, fournit l'assurance d'avoir un Duer conforme aux exigences réglementaires et régulièrement mis à jour grâce à des alertes envoyées par mail.
En mars dernier, le cap des 8000 comptes Systera ouverts sur l'ensemble du territoire, était franchi !
Pour plus de renseignements sur les conditions d'ouverture d'un compte Systera et les prestations d'accompagnement à l'élaboration du Duer, nous vous invitons à contacter votre FDSEA.

Cas pratique sur une question récurrente

Peut-on embaucher un salarié durant ses congés payés ?

Les congés payés constituent une obligation de repos pour le salarié qui a l'interdiction d'exercer une autre activité pendant le temps de ses congés.
Un salarié a toutefois la possibilité de travailler pendant ses congés dans les hypothèses suivantes :

• S'il a plusieurs employeurs et qu'il n'a pas pu prendre ses congés à la même date chez chacun d'eux ;
• S'il conclut pendant ses congés payés *«un contrat vendanges»*.
S'agissant du contrat vendanges, le salarié doit obtenir l'accord de son employeur. Il est conseillé de demander au salarié, une attestation sur l'honneur de l'accord de son employeur habituel.

HORSCH, la certitude tranquille de réussir son semis


Sprinter pour conditions difficiles


Avatar pour semis direct

Fertilisation localisée sur tous les modèles

L'agriculture par passion
HORSCH www.horsch.com

Vos concessionnaires exclusifs :

BOUCHERON SAS
Lézinnes
03 86 75 63 22
BSA Cussy les Forges
03 86 33 11 24

EUROPAGRI
St Clément
03 86 83 02 01
Brienon
03 86 43 07 90

MANIÈRE SARL
Verrey/Salmaise
03 80 35 80 66

DAFP
Toucy
03 86 44 00 77
Venoy
03 86 44 00 19

MALECOT POIRIER Agri
Varennes-Vauzelles
03 86 71 62 90
St. Hilaire en Morvan
03 86 76 16 87



PUY-DE-DOME (63)

Paroles de jeune

RENCONTRE



Agricultrice et sapeur-pompier, Laure Mercier jongle chaque jour entre ces deux casquettes, deux passions dévorantes.

« Être pompier c'est comme être agriculteur, il faut savoir tout faire »

Laure Mercier a toujours aimé danser. Non pas la valse ou le cha-cha-cha, mais entre l'agriculture et les sapeurs-pompiers ! À 31 ans, la jeune femme n'est pas seulement éleveuse de brebis Rava à Nébouzat dans le Puy-de-Dôme. Elle est aussi sapeur-pompier volontaire sur la commune voisine de Rochefort-Montagne. Deux casquettes, deux paires de bottes aussi, mais qu'importe puisqu'elle a su trouver « l'équilibre » entre son métier et sa passion.

Être ou ne pas être

Si devenir agricultrice n'a pas toujours été une évidence, être sapeur-pompier était en revanche un *« rêve de gosse »*. À 13 ans, Laure Mercier intègre les Jeunes Sapeurs-Pompiers volontaires. Elle se forme et se familiarise avec ce milieu pour ne jamais le quitter. Aujourd'hui, elle est sergent-chef et monitrice en secourisme et secours routier. *« La solidarité, le besoin d'aller vers les autres »*, voilà comment elle explique son attachement au monde du secours. Bien plus qu'un simple désir d'aider son prochain, *«l'engagement dans le corps des sapeurs-pompiers volontaires est une passion, une vocation ».*

On pourrait alors croire le parcours professionnel de Laure Mercier tout tracé vers le médico-social. Pourtant, elle choisit l'agriculture et rentre au Lycée agricole d'Yssingeaux (43) en école d'équitation. Elle abandonne finalement au bout d'un an, peu attirée par le domaine professionnel du cheval. Elle poursuit avec un BEP au Lycée agricole de Marmilhat (63); puis travaille un an dans une entreprise d'ambulances privées avant de revenir à l'agriculture. *« Adolescente, j'aimais le monde agricole et son travail mais je ne me voyais pas agricultrice. Mes différentes expériences m'ont alors fait découvrir ce que je voulais réellement. »* Et être pompier professionnel ? Elle avoue y avoir pensé. Elle a même réussi le concours des pompiers de Paris, mais décide de ne pas donner suite. *« J'ai toujours voulu être pompier par passion mais en faire mon métier… »* L'agriculture sera donc bel et bien son dernier mot !



Laure Mercier jongle quotidiennement entre son bleu de travail et son uniforme, les blessés et les brebis, l'ambulance et le tracteur… DR

La danse des casquettes

En mars 2010, elle s'installe sur l'exploitation familiale : le Gaec de la Chaîne des Dômes. Aux côtés de son père et de son oncle, elle élève un troupeau de 650 brebis Rava et 65 vaches laitières Prim'Holstein. Malgré la charge de travail sur l'exploitation, elle conserve son engagement au sein des sapeurs-pompiers volontaires. *« On gère comme on peut. »* L'imprévu est son quotidien. *« Lorsque je suis appelée pour une intervention, je sais quand je pars mais jamais quand je reviens. Il m'est arrivé de rentrer à 1 heure du matin et de devoir m'occuper de mes brebis avant d'aller me coucher. »*

Une vie faite de journées intenses où l'équilibre entre raison et passion met le corps et l'esprit à rude épreuve ; mais Laure Mercier se dit *«chanceuse». « Je ne suis pas seule, j'ai deux associés qui peuvent prendre le relais sur l'exploitation si besoin. »* Outre les imprévus, l'agricultrice consacre tous les premiers dimanches du mois aux manœuvres de la caserne et se forme plusieurs fois par an. Des « remises à niveaux » indispensables si elle veut continuer à assurer la cinquantaine d'interventions qu'elle réalise annuellement.

> « *Lorsque je suis appelée pour une intervention, je sais quand je pars mais jamais quand je reviens.* »

Agricultrice avant tout

Malgré sa passion dévorante, elle doit régulièrement faire preuve de raison : *« la ferme reste la priorité ».*

J'aime

- la solidarité
- l'entraide
- ma caserne
- l'équitation loisir

Je n'aime pas

- le manque de motivation

Son exploitation

- Gaec de la Chaîne des Dômes
- Trois associés, Laure Mercier, son père et son oncle
- Deux sites : Nébouzat et la Garandie
- Un troupeau de 65 Prim'Holstein
- Un troupeau de 650 brebis Rava

« Pendant les foins et les ensilages, je suis indisponible plusieurs jours de suite. » Autrement dit, Laure Mercier laisse sa casquette de pompier au vestiaire pour être agricultrice à 100% et la glisse de nouveau dans sa poche une fois les gros travaux terminés.

Cependant, il est des choses qu'il est difficile de laisser dans un casier. Les sapeurs-pompiers volontaires n'affrontent pas seulement le feu. Les accidents de la route, les petites et grosses blessures du quotidien et surtout la détresse sont l'essentiel de leur activité. *« Être pompier c'est comme être agriculteur, il faut savoir tout faire, de l'accident de voiture mortel au relevage de personnes âgées, de jour comme de nuit. Contrairement aux pompiers professionnels, nous faisons deux journées de boulot. Une intervention choquante peut vite devenir difficile si l'on est fatiguée. Chacun gère le psychologique à sa façon. »*

Et le quotidien reprend ses droits. Un rythme auquel Laure Mercier est désormais habituée.

Mélodie Comte